



RAE 2021



**RAPPORT ANNUEL
D'EXECUTION DE LA COOPERATION
UNION EUROPEENNE – POLYNÉSIE FRANÇAISE
ANNÉE 2021**

PRESIDENCE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Délégation aux Affaires internationales, européennes et du Pacifique
Bureau des Affaires européennes



« Conformément à la nouvelle Décision d'Association d'Outre-mer du 25 novembre 2013 (Décision 2013/755/UE du Conseil), la Polynésie française a l'obligation de fournir un rapport annuel de mise en œuvre de l'utilisation des financements européens sur son territoire incluant le Fonds européen de Développement et les programmes de l'Union européenne.

La contribution des services de l'administration du gouvernement de la Polynésie française, de l'Etat et notamment ceux amenés à gérer ou à assurer le suivi des projets financés par l'Union européenne est essentielle à l'élaboration de ce rapport. »

Le présent rapport qui couvre la période de janvier à décembre 2021, a été élaboré par le Bureau des Affaires européennes de la Délégation aux Affaires internationales, européennes et du Pacifique de la Polynésie française, en lien avec les ministères et services de l'administration polynésienne ainsi qu'avec les services et établissements publics de l'Etat en Polynésie française, le Bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique, la Banque européenne d'investissement et l'ensemble des acteurs locaux concernés.

TABLE DES MATIERES

1	SITUATION DE LA POLYNESIE FRANCAISE EN 2021	11
1.1	SITUATION INTERNE	12
1.1.1	<i>Situation politique</i>	12
1.1.2	<i>Situation économique</i>	14
1.1.3	<i>Situation budgétaire et état des finances publiques</i>	22
1.1.4	<i>Situation démographique</i>	24
1.2	COOPERATION ET INTEGRATION REGIONALE	27
1.2.1	<i>Echanges et accords commerciaux avec les partenaires</i>	27
1.2.2	<i>Relations internationales de la Polynésie française</i>	31
2	L'ÉTAT ET SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS EN POLYNÉSIE FRANÇAISE	40
2.1	PARTENARIAT ETAT-PAYS	40
2.1.1	<i>Dialogue avec l'Etat</i>	40
2.1.2	<i>Dépenses de l'Etat en Polynésie française</i>	44
2.1.3	<i>Principaux dispositifs financiers et complémentarité avec les financements européens</i>	45
2.1.4	<i>Le contrat de développement et de transformation 2021-2023</i>	46
2.1.5	<i>Autres dispositifs financiers</i>	47
2.1.6	<i>Fonds Exceptionnel d'Investissement</i>	48
2.2	INTERVENTIONS DE L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT EN APPUI DES POLITIQUES PUBLIQUES	49
2.2.1	<i>Partenariat avec le pays : des financements et de l'expertise au service des politiques publiques</i>	49
2.2.2	<i>Un soutien aux grands projets du territoire</i>	50
2.2.3	<i>Un accompagnement de proximité des communes</i>	51
2.2.4	<i>La Société de Gestion de Fonds de Garantie d'Outre-mer (Sogefom) : un acteur au service des TPE/PME</i>	51
2.2.5	<i>Favoriser les dynamiques de coopération régionale</i>	52
3	COOPERATION « UNION EUROPEENNE & POLYNESIE FRANÇAISE » EN 2021	53
3.1	DIALOGUE POLITIQUE ET TECHNIQUE	53
3.1.1	<i>Dialogue avec la Commission européenne</i>	54
3.1.2	<i>Dialogue inter PTOM sous l'égide de l'OCTA</i>	56
3.2	DECLINAISON DES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA POLYNESIE FRANCAISE DANS LES SECTEURS DE COOPERATION UE-PF	59
3.2.1	<i>Politique de développement touristique</i>	59
3.2.2	<i>Politique en matière d'environnement</i>	62
3.2.3	<i>Politique en matière d'agriculture et de foresterie</i>	63
3.2.4	<i>Politique en matière de pêche et d'aquaculture</i>	63
3.2.5	<i>Politique en matière énergétique</i>	64
3.2.6	<i>Politique en matière de gestion des finances publiques</i>	65
3.3	MISE EN ŒUVRE DU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT EN 2021	68
3.3.1	<i>Repères chronologiques pour l'année 2021</i>	68
3.3.2	<i>Exécution du 10^{ème} FED</i>	71
3.3.3	<i>Exécution du 11^{ème} FED territorial et régional</i>	75
3.3.4	<i>Programmation du 11^{ème} FED Thématique Green Overseas (GO)</i>	83
3.3.5	<i>Facilité de coopération technique (TCF III)</i>	84

3.3.6	Programmation territoriale du futur instrument financier de coopération de l'Union européenne pour la période 2021-2027	85
4	PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES HORIZONTAUX.....	86
4.1	VUE D'ENSEMBLE DES PROGRAMMES HORIZONTAUX DE L'UE AYANT BENEFICIE A LA POLYNESIE FRANÇAISE DURANT LA PERIODE 2014-2020	86
4.1.1	Horizon 2020 (recherche, innovation)	86
4.1.2	COSME (compétitivité des PME et entreprises)	86
4.1.3	Erasmus+ (formation, éducation et sport)	87
4.1.4	BEST 2.0.....	88
4.2	EDUCATION ET FORMATION : LE PROGRAMME EUROPEEN ERASMUS +	88
4.2.1	ERASMUS + scolaire : les partenariats stratégiques	90
4.2.2	ERASMUS + enseignement supérieur.....	90
4.3	PROGRAMMES THEMATIQUES	92
4.3.1	BEST 2.0+.....	92
4.3.2	COSME	93
5	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT (BEI).....	95
6	BILAN	96
7	ANNEXES	97
	ANNEXE 1 - RECAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE EN POLYNESIE FRANÇAISE DANS LE CADRE DU FED TERRITORIAL ET DU VOLET TERRITORIAL DE L'INSTRUMENT DE COOPERATION AVEC LES PTOM.....	98
	ANNEXE 2 - RECAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE EN POLYNESIE FRANÇAISE DANS LE CADRE DU FED REGIONAL ET DU VOLET REGIONAL DE L'INSTRUMENT DE COOPERATION AVEC LES PTOM.....	99
	ANNEXE 3 – REPARTITION DES ALLOCATIONS DU FED	100
8	« FICHES PROJET ANALYTIQUES » DES PROJETS FINANCES PAR L'UNION EUROPEENNE EN POLYNESIE FRANCAISE.....	101
8.1	10 ^{EME} FED - CONTRIBUTION A L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE LA COMMUNE DE PAPEETE (TAHITI)	102
8.2	11 ^{EME} FED – APPUI BUDGETAIRE AU SECTEUR DU TOURISME.....	107
8.3	11 ^{EME} FED REGIONAL PACIFIQUE – PROJET REGIONAL OCEANIEEN DES TERRITOIRES POUR LA GESTION DURABLE DES ECOSYSTEMES (PROTEGE)	111
8.4	11 ^{EME} FED THEMATIQUE GREEN OVERSEAS (GO) - PROGRAMME POUR L'ENSEMBLE DES PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER (CHANGEMENT CLIMATIQUE ; TRANSITION ENERGETIQUE ; REPONSE A LA COVID-19).....	114
8.5	11 ^{EME} FED – TCF III (FACILITE DE COOPERATION TECHNIQUE)	115
8.6	PROGRAMMES HORIZONTAUX –ERASMUS + - MOBILITES DES ETUDIANTS ET DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR /CONSORTIUM PF.....	116
8.7	PROGRAMMES HORIZONTAUX – ERASMUS+ - « NO MAN IS AN ISLAND »	120
8.8	PROGRAMMES HORIZONTAUX – ERASMUS + - “MULTIMEDIA, MULTIDISCIPLINARITY, MULTICULTURALISM” / “UTILISER LES MEDIA DANS L'EDUCATION POUR UNE BONNE CITOYENNETE ACTIVE (PAGE FB DU LYCEE : HTTPS://WWW.FACEBOOK.COM/LYCEEDUDIADEME/)	122
8.9	PROGRAMMES HORIZONTAUX – PROGRAMME BEST 2.0+	126

TABLE DES ILLUSTRATIONS

ILLUSTRATION 1 : CARTE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE SUPERPOSEE A L'UNION EUROPEENNE	10
ILLUSTRATION 2 : REPARTITION DE LA POPULATION EN POLYNESIE FRANÇAISE EN 2017	26
ILLUSTRATION 3 : REUNION SPECIALE EN DISTANCIEL DES DIRIGEANTS DU FORUM DES ILES DU PACIFIQUE LES 2 ET 3 FEVRIER 2021	32
ILLUSTRATION 4 : 51EME SOMMET EN DISTANCIEL DU FORUM DES ILES DU PACIFIQUE LE 5 AOUT 2021	32
ILLUSTRATION 5 : VISIOCONFERENCE DES DIRIGEANTS DU FORUM DES ILES DU PACIFIQUE AVEC LE SECRETAIRE GENERAL DE L'ONU LE 23 SEPTEMBRE 2021	33
ILLUSTRATION 6 : REUNION DE HAUT-NIVEAU ORGANISEE PAR LE FORUM DES ILES DU PACIFIQUE EN MARGE DE LA COP26 LE 6 NOVEMBRE 2021	34
ILLUSTRATION 7 : REUNION DES REPRESENTANTS OFFICIELS DU FORUM DES ILES DU PACIFIQUE LE 9 DECEMBRE 2021	34
ILLUSTRATION 8 : 10EME REUNION EN VISIOCONFERENCE DU GROUPE DES DIRIGEANTS POLYNESEIENS (PLG) LE 28 JANVIER 2021	35
ILLUSTRATION 9 : 14EME CONFERENCE TRIENNALE DES FEMMES DU PACIFIQUE EN DISTANCIEL DU 16 AU 28 AVRIL 2021	35
ILLUSTRATION 10 : 11EME CONFERENCE DES DIRIGEANTS DES ILES DU PACIFIQUE (PICL) EN DISTANCIEL LES 1ER ET 2 JUILLET 2021	36
ILLUSTRATION 11 : 9EME SOMMET PALM EN DISTANCIEL LE 1ER JUILLET 2021	37
ILLUSTRATION 12 : 5EME SOMMET FRANCE – OCEANIE EN DISTANCIEL LE 18 JUILLET 2021	37
ILLUSTRATION 13 : PARTICIPATION DU PRESIDENT FRITCH AU COMITE DE DECOLONISATION DE L'ONU LE 6 OCTOBRE 2021	38
ILLUSTRATION 14 : MESSAGE DU PRESIDENT FRITCH DIFFUSE LORS DU CONGRES MONDIAL DE LA NATURE DE L'UICN – SEPTEMBRE 2021	39
ILLUSTRATION 15 : RENCONTRE DU PRESIDENT FRITCH AVEC LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A L'ELYSEE LE 30 MARS 2021	40
ILLUSTRATION 16 : ENTRETIEN DU PRESIDENT FRITCH AVEC LE MINISTRE DES OUTRE-MER SEBASTIEN LECORNU LE 30 MARS 2021	40
ILLUSTRATION 17 : VISITE OFFICIELLE DU MINISTRE DES OUTRE-MER EN POLYNESIE FRANÇAISE DU 6 AU 14 MAI 2021	41
ILLUSTRATION 18 : CEREMONIE D'OUVERTURE DE LA VISITE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE EN POLYNESIE FRANÇAISE DU 24 AU 28 JUILLET 2021	41
ILLUSTRATION 19 : CEREMONIE DE CLOTURE DE LA VISITE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE EN POLYNESIE FRANÇAISE	42
ILLUSTRATION 20 : TABLE RONDE DE HAUT NIVEAU SUR LE NUCLEAIRE A PARIS LES 1ER ET 2 JUILLET 2021	43
ILLUSTRATION 21 : VISIOCONFERENCE AVEC LA COMMISSAIRE EUROPEENNE AUX PARTENARIATS INTERNATIONAUX JUTTA URPIILAINEN LE 22 SEPTEMBRE 2021	55
ILLUSTRATION 22 : LOGO DE L'OCTA	56
ILLUSTRATION 23 : CONFERENCE MINISTERIELLE EXTRAORDINAIRE DE L'OCTA PAR VISIOCONFERENCE LE 1ER DECEMBRE 2021	58
ILLUSTRATION 24 : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE 2015-2020	59
ILLUSTRATION 25 : ILLUSTRATION 25 : ZONAGE DU PROJET D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE PAPEETE	72
ILLUSTRATION 26 : PARTENAIRES DU PROGRAMME DU 10EME FED : « ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE LA VILLE DE PAPEETE »	73

ILLUSTRATION 27 : INAUGURATION POUR LE LANCEMENT DES TRAVAUX AVEC LE PRESIDENT DE LA PF, LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, LE HAUT-COMMISSAIRE, LE MAIRE DE LA COMMUNE, LE PRESIDENT DE LA SEM ET LE REPRESENTANT DE LA COMMISSION EUROPEENNE.....	73
ILLUSTRATION 28 : ZONAGE DES TRAVAUX -ZONE 1FED- FIN DECEMBRE 2021	74
ILLUSTRATION 29 : PARTENAIRES DU PROGRAMME PROTEGE	80
ILLUSTRATION 30 : TENUE DU 4EME COMITE DE COORDINATION TECHNIQUE TERRITORIAL LE 28 AVRIL 2021	80
ILLUSTRATION 31 : LOGO ERASMUS+	88
ILLUSTRATION 32 : LOGO BEST 2.0+	92

TABLEAUX

TABLEAU 1 : CHIFFRES-CLES DE LA POLYNESIE FRANÇAISE EN 2021 – SOURCES : IEOM ET ISPF	11
TABLEAU 2 : EVOLUTION DE L'EMPLOI – SOURCE : SEFI.....	18
TABLEAU 3 : DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE – SOURCES : MEF	23
TABLEAU 4 : REPARTITION DE LA POPULATION PAR ARCHIPEL EN 2017.....	25
TABLEAU 5 : REPERES CHRONOLOGIQUES DES PROGRAMMES DU FED EN PF POUR L'ANNEE 2021	70
TABLEAU 6 : RECAPITULATIF DU MONTANT DES CONTRIBUTIONS DU 10 ^{EME} FED CONCERNANT LA POLYNESIE FRANÇAISE	71
TABLEAU 7 : RECAPITULATIF DU MONTANT DES CONTRIBUTIONS DU 11 ^{EME} FED	75
TABLEAU 8 : EVOLUTION DU BUDGET DES MOBILITES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	91
TABLEAU 9 : PARTICIPATIONS DE LA BEI EN PF DEPUIS 2012	95

GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 : EVOLUTION DE L'ENVELOPPE ACCORDEE A LA PF DANS LE CADRE DU FED TERRITORIAL (MILLIONS F CFP).....	10
GRAPHIQUE 2 : ÉVOLUTION DU PIB EN VOLUME (MILLIONS F CFP) – SOURCE : CEROM, ISPF, INSEE	16
GRAPHIQUE 3 : INDICATEUR DU CLIMAT DES AFFAIRES – SOURCE : IEDOM, IEOM ET BANQUE DE FRANCE.....	16
GRAPHIQUE 4 : REPARTITION DES EMPLOIS SALARIES – SOURCE : CPS, ISPF.....	17
GRAPHIQUE 5 : EVOLUTION DU SALAIRE MOYEN PAR ARCHIPEL – SOURCES : ISPF.....	19
GRAPHIQUE 6 : EVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION – SOURCES : ISPF, INSEE	21
GRAPHIQUE 7 : BALANCE COMMERCIALE REELLE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE – SOURCES : ISPF, DIRECTION REGIONALE DES DOUANES DE POLYNESIE FRANÇAISE, RETRAITEMENT IEOM.....	27
GRAPHIQUE 8 : BALANCE COMMERCIALE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE – SOURCES : ISPF, DOUANES	30
GRAPHIQUE 9 : REPARTITION DES DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAMP DE COMPETENCES.....	45

ABREVIATIONS – ACRONYMES

3IF	Troisième Instrument Financier
AAMP	Agence des Aires Marines Protégées
ABS	Appui Budgétaire Sectoriel
ACP	Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
ADECAL	Agence de Développement Economique de la Nouvelle-Calédonie
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
AFD	Agence Française de Développement
AME	Aire Marine Educative
AMG	Aire Marine Gérée
APF	Assemblée de Polynésie Française
AT	Assistance technique
BAE	Bureau des Affaires Européennes de la Délégation aux Affaires Internationales, Européennes et du Pacifique
BEI	Banque européenne d'Investissement
BEST	Programme volontaire pour la biodiversité et les services éco systémiques dans les régions ultrapériphériques et les pays et territoires d'outre-mer de l'Union européenne
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CCISM	Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services et des Métiers
CDE	Contrôle des Dépenses Engagées
CdP	Contrat de Projet Etat-Polynésie française
CDT	Contrat de Développement et de Transformation
CE	Commission européenne
CEROM	Comptes Economiques Rapides de l'Outre-Mer
CFL	Comité des Finances Locales
CHPF	Centre Hospitalier de la Polynésie Française
CLIPSSA	Climat du Pacifique, Savoirs Locaux et Stratégies d'Adaptation
COP15	Conférence des Nations unies sur la biodiversité du 11 et 15 octobre 2021 à Kunming (Chine)
COP26	Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques du 1 ^{er} au 13 novembre 2021 à Glasgow (Royaume-Uni)
COPIL	Comité de Pilotage
CPS	Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
CRIOBE	Centre de Recherches Insulaires et Observatoire de l'Environnement
CRSD	Contrat de Redynamisation des Sites de Défense
DAF	Direction des Affaires Foncières
DAG	Direction de l'Agriculture
DAIEP	Délégation aux Affaires Internationales, Européennes et du Pacifique
DAO	Décision d'Association Outre-mer
DAREIC	Délégué Académique aux Affaires Européennes, Internationales et de Coopération
DBF	Direction du Budget et des Finances
DEQ	Direction de l'Equipement
DGA	Dotation Globale d'Autonomie
DGAE	Direction Générale des Affaires Economiques
DGDE	Dotation Globale de Développement Economique
DGEE	Direction Générale de l'Education et des Enseignements
DGOM	Direction générale des outre-mer
DGRH	Direction Générale des Ressources Humaines
DICP	Direction des Impôts et des Contributions Publiques
DIREN	Direction de l'Environnement
DMRA	Direction de la Modernisation et des Réformes de l'Administration
DOCUP	Document unique de programmation
DPF	Délégation de la Polynésie Française à Paris
DRD	Direction Régionale des Douanes

DRM	Direction des Ressources Marines
EEN	Entreprise Europe Network
ENR	Energies renouvelables
EXCO	Comité Exécutif de l'OCTA
F CFP	Franc des Collectivités du Pacifique
FED	Fonds Européen de Développement
FEI	Fonds Exceptionnel d'Investissement
FELP	Fonds pour l'emploi et de lutte contre la pauvreté
FFA	Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique
FIP	Forum des Iles du Pacifique
FOC	Comité des Représentants Officiels du Forum des îles du Pacifique
FOM	Fonds Outre-mer
GFP	Gestion des finances publiques
GO	« Green Overseas »
GREPFOC	Groupement des Etablissements de Polynésie pour la Formation Continue
IEOM	Institut d'émission d'Outre-mer
ILM	Institut Louis Malardé
INCA	Institut national du Cancer
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
INTEGRE	Initiative des territoires du Pacifique Sud pour la gestion régionale de l'environnement
ISPF	Institut de la Statistique de la Polynésie Française
LFI	Loi de Finances
M.	Millions
Md(s)	Milliard(s)
MOM	Ministère des Outre-Mer
NDICI	Neighbourhood, Development and International Cooperation Instrument/ Instrument de voisinage, de coopération au développement, et de coopération internationale
OCTA	Association des PTOM de l'Union Européenne/ Overseas Countries and Territories Association of the European Union
OFB	Office française de la Biodiversité
ONU	Organisation des Nations-Unies
OPT	Office des Postes et des Télécommunications
PA	Plan d'Action
PACER	Pacific Agreement on Closer Economic Relations/ Accord du Pacifique pour des relations économiques plus étroites
PALM	Pacific Islands Leaders Meeting/ Sommet des dirigeants des îles du Pacifique
PCE	Plan Climat Energie
PCPF	Plan Climat de la Polynésie française
PEFA	Public Expenditure and Financial Accountability/ Dépenses publiques et responsabilité financière
PGE	Prêt exceptionnel Garanti par l'Etat
PICL	Pacific Islands Conference of Leaders/ Conférence des dirigeants des îles du Pacifique
PICTA	Pacific Island Countries Trade Agreement / Accord sur le commerce du Forum des îles du Pacifique
PIDP	Pacific Island Development Program/ Programme de Développement des îles du Pacifique
PIM	Plan Indicatif Multiannuel
PF	Polynésie française
PLG	Polynesian Leaders Group / Groupe des Dirigeants Polynésiens
PME	Petites et moyennes entreprises
PROE	Programme Régional Océanien pour l'Environnement /SPREP: Secretariat of the Pacific Regional Environment Programme
PROTEGE	Programme Océanien des Territoires pour la Gestion durable des Ecosystèmes
PSG	Protection Sociale Généralisée

PTE	Plan de Transition Energétique
PTOM	Pays et Territoires d'Outre-mer
RAE	Rapport Annuel d'Exécution
RGFP	Réforme de la Gestion des Finances Publiques
RSPF	Régime de Solidarité de la Polynésie Française
RUP	Régions Ultrapériphériques
SEFI	Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles
SEML	Société d'Economie Mixte Locale
SGG	Secrétariat général du Gouvernement
SIDS	Small Island Developing States / Petits États insulaires en développement
SIPF	Service Informatique de la Polynésie française
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SOGEFOM	Société de Gestion de Fonds de Garantie d'Outre-Mer
SOP Manu	Société d'Ornithologie de Polynésie française – Manu
SPC PF	Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française
SPEED	Société Polynésienne de l'Eau, de l'Electricité et des Déchets
STI	Stratégie Territoriale pour l'Innovation
SWAC	Sea Water Air Conditioning/ Système de climatisation par eau de mer
TCF	Facilité de Coopération Technique
TEP	Transport Electrique de la Polynésie française
TFUE	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
TPE	Très petites entreprises
TUE	Traité de l'Union européenne
UE	Union européenne
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UKOTA	Association des territoires d'outre-mer du Royaume-Uni

Note : Le taux de change utilisé dans le présent document est : 1000 F CFP = 8,38 € (référence : arrêté du 31 décembre 1998)

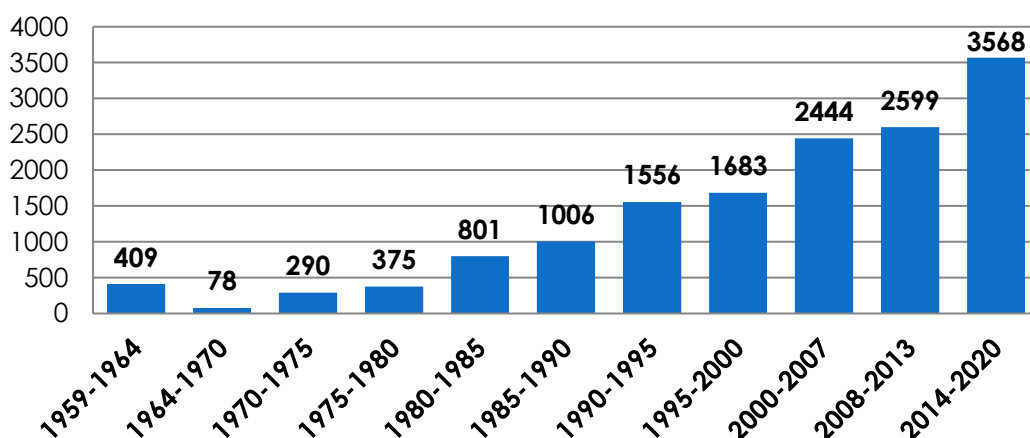


Illustration 1 : Carte de la Polynésie française superposée à l'Union européenne

Au 1^{er} janvier 2021, la Polynésie française compte parmi les 13 pays et territoires d'Outre-mer (PTOM), énumérés à l'annexe II du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), qui bénéficient d'un régime d'association renforcée avec l'Union européenne (UE), prévu par la partie IV du traité (articles 198 à 204) et mis en œuvre par la Décision d'Association d'Outre-mer (DAO). A ce titre, elle bénéficie du soutien financier de l'Union européenne, depuis 1959.

Depuis près de 60 ans, la Polynésie française bénéficie en effet du Fonds Européen de Développement (FED), principal instrument de l'aide communautaire accordée aux pays en développement d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP) et aux PTOM. Les montants de cette aide accordée sous forme de subventions à la Polynésie française n'ont pas cessé d'augmenter.

Depuis le début des années 2000, l'aide européenne en Polynésie française a principalement été concentrée dans le secteur de l'assainissement des eaux usées avec les 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} FED avant d'être réorientée vers le tourisme dans le cadre du 11^{ème} FED. Parallèlement, depuis que l'éligibilité des acteurs polynésiens aux programmes inscrits au budget de l'Union européenne a été reconnue, leur participation à ces derniers a connu une croissance régulière, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de l'environnement.



Graphique 1 : Evolution de l'enveloppe accordée à la PF dans le cadre du FED territorial (millions F CFP)

L'année 2021 marque un tournant historique avec la disparition du FED, remplacé par un instrument financier spécifique aux PTOM, intégré au budget général de l'Union. L'enveloppe globale pour la période 2021 – 2027 s'élève à 500 millions € (59 665 850 000 F CFP). Cette nouvelle allocation se divise en plusieurs enveloppes :

- 1) une enveloppe territoriale (225 millions € pour le Groenland et 164 millions € (26 849 632 500 F CFP) pour les autres PTOM) dont 31,7 millions € (3 787 793 700 F CFP) pour la Polynésie française ;
- 2) une enveloppe régionale de 76 millions € (9 069 209 200 F CFP) répartie en 36 millions € (4 295 916 000 F CFP) pour le bassin Pacifique, 21 millions € (2 505 965 700 F CFP) pour le bassin Caraïbes, 4 millions € (477 326 800 F CFP) pour l'Océan indien et 15 millions € (1 789 975 500 F CFP) contribuant à financer des opérations intrarégionales ;
- 3) une enveloppe d'assistance technique de 22 millions € (2 625 297 400 F CFP) ;
- 4) et une enveloppe pour les circonstances imprévues et nouveaux défis de 13 millions € (1 551 312 100 F CFP).

1 SITUATION DE LA POLYNESIE FRANCAISE EN 2021

Quelques chiffres clés

Population (au 31 décembre 2021)	279 554 habitants
Superficie totale	4 167 km ² (118 îles)
Zone Economique Exclusive (ZEE)	5,5 millions de km ²
Aéroports	1 aéroport international et 47 aérodromes
Ports	4 ports ; 30 débarcadères ; 33 quais
PIB (en 2021)	612,3 milliards (Mds) F CFP ¹
PIB/hab. (en 2021)	2 millions (M.) F CFP ²
Encours de la dette (au 31 décembre 2021)	116,1 Mds F CFP
Taux de chômage (2021)	9,5 % (-1%)
Taux d'inflation (2021)	- 0,5% (-0,5%)
Nombre de touristes (2021)	82 546 touristes (+ 7%)
Importations totales (2021)	196,5 Mds F CFP
Hors biens d'équipements exceptionnels	
Exportations produits locaux (2021)	9,3 Mds F CFP

Tableau 1 : Chiffres-clés de la Polynésie française en 2021 – sources : IEOM et ISPF

¹ et ² Source : ISPF - information issue des comptes économiques rapides citée dans le Point-référence n° 1330 de juin 2022

1.1 SITUATION INTERNE

1.1.1 Situation politique

1.1.1.1 Cadre institutionnel

Dotée depuis 1984 d'un régime original d'autonomie, la Polynésie française a vu son statut évoluer vers un élargissement de ses responsabilités et une affirmation de son identité.

Pays d'outre-mer au sein de la République Française, la Polynésie française constitue une collectivité d'outre-mer dont l'autonomie est régie par l'article 74 de la Constitution. Elle se gouverne librement et démocratiquement, par ses représentants élus et par la voie du référendum local, dans les conditions prévues par la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ci-après dénommée « statut de la Polynésie française ». Aux termes de ce statut, la Polynésie française dispose d'une compétence générale et est compétente dans toutes les matières, à l'exception de celles relevant des compétences de l'Etat et des communes, énumérées respectivement aux articles 14 et 43 du statut de la Polynésie française.

- **La collectivité compte quatre institutions** : le Président de la Polynésie française, le Gouvernement, l'Assemblée de la Polynésie française et le Conseil économique, social et culturel.

Le Président est élu par les représentants à l'Assemblée de la Polynésie française au scrutin secret pour un mandat de 5 ans. Il constitue le Gouvernement en nommant le Vice-président et les ministres. Il promulgue les lois de Pays et signe les actes délibérés en Conseil des ministres. Il est l'ordonnateur du budget et dirige l'administration territoriale.

Le Gouvernement constitue l'exécutif de la Polynésie française dont il conduit la politique. Il se réunit hebdomadairement en conseil des ministres chargé solidairement et collégialement des affaires relevant de sa compétence. Le Gouvernement arrête les projets de délibérations à soumettre à l'Assemblée et les mesures d'application nécessaires à leur mise en œuvre. Il jouit également d'un pouvoir réglementaire étendu.

L'Assemblée de la Polynésie française (APF) est composée de 57 membres élus pour cinq ans au scrutin de liste proportionnel à deux tours sur la base d'une seule circonscription divisée en huit sections. L'Assemblée délibère sur toutes les matières qui sont de la compétence de la collectivité, à l'exclusion de celles qui sont dévolues au conseil des ministres ou au Président de la Polynésie française. Elle adopte les lois de Pays, sur lesquelles le Conseil d'État exerce un contrôle juridictionnel, et les délibérations présentées par le Gouvernement. Elle vote le budget et les comptes de la Polynésie française et contrôle l'action du Gouvernement.

Le Conseil économique, social et culturel (CESC), devenu **le Conseil économique, social, environnemental et culturel** (CESEC) suite à la réforme statutaire du 5 juillet 2019, est composé des représentants des groupements professionnels, des syndicats, des organismes et des associations qui concourent à la vie économique, sociale, environnementale et culturelle de la collectivité. Organisme consultatif, le CESEC répond à des saisines du gouvernement et de l'Assemblée par des avis assortis de recommandations. Il peut également réaliser des études sur les thèmes relevant de sa compétence.

Le CESEC est composé de 48 membres désignés par leurs pairs pour une durée de 4 ans et répartis en 4 collèges (représentants des salariés, des entrepreneurs, de la vie collective et du développement).

- De son côté, **l'Etat** exerce des compétences d'attribution centrées sur ses missions régaliennes dont notamment : nationalité, justice, affaires étrangères, défense, police et sécurité, monnaie, recherche et enseignement supérieur.
- La Polynésie française compte également **48 communes** pour la plupart créées en 1972 (à l'exception des communes plus anciennes de Papeete, Uturoa, Faa'a et Pirae)³.

Le code général des collectivités territoriales, adapté aux spécificités locales, a été rendu applicable pour partie en Polynésie française le 1^{er} mars 2008. Depuis le 1^{er} janvier 2012, l'ensemble des communes de Polynésie française est soumis au régime du contrôle de légalité *a posteriori*.

Les communes votent leurs budgets et doivent organiser les services nécessaires pour satisfaire les besoins de la population : état civil, service incendie, collecte et traitement des déchets ménagers, alimentation en eau potable, constructions scolaires. Elles gèrent également leur domaine public.

1.1.1.2 Vie politique

S'agissant du Gouvernement, l'année 2021 a été marquée par les changements suivants :

- Le remplacement de M. Tearii Te Moana ALPHA en tant que Vice-président de la Polynésie française par M. Jean-Christophe BOUISSOU, le 10 novembre 2021⁴;
- La démission de Mme Nicole BOUTEAU, le 9 novembre 2021, jusqu'alors ministre du tourisme et du travail, chargée des relations avec les institutions⁵.

Au 31 décembre 2021, la composition du Gouvernement s'établissait donc comme suit⁶:

- M. Edouard FRITCH, Président de la Polynésie française, en charge du tourisme, de l'égalité des territoires et des relations internationales ;
- M. Jean-Christophe BOUISSOU, Vice-président du Gouvernement de la Polynésie française et ministre du logement, de l'aménagement, en charge des transports interinsulaires ;

³ Guide d'accueil des services de l'Etat et des institutions de la Polynésie française – Edition 2019

⁴ Arrêté n° 921 PR du 10 novembre 2021 portant nomination aux fonctions de vice-président du gouvernement de la Polynésie française de M. Jean-Christophe Bouissou et modifiant l'arrêté n° 653 PR du 23 mai 2018 relatif aux attributions du ministre du logement, de l'aménagement, en charge des transports interinsulaires

⁵ Arrêté n° 919 PR du 9 novembre 2021 mettant fin aux fonctions de Mme Nicole Bouteau en qualité de ministre du tourisme, du travail, en charge des transports internationaux et des relations avec les Institutions

⁶ Arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions tel que modifié par les arrêtés n° 920 PR du 9 novembre 2021 et n° 922 PR du 10 novembre 2021 portant modification de l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions

- M. Yvonnick RAFFIN, ministre des finances, de l'économie et du tourisme, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée et de la coordination de l'action gouvernementale ;
- M. Tearii Te Moana ALPHA, ministre de l'agriculture, de l'économie bleue et du domaine, en charge de la recherche ;
- M. Heremoana MAAMAATUAI AHUTAPU, ministre de la culture, de l'environnement, en charge de la jeunesse, des sports et de l'artisanat ;
- M. Jacques RAYNAL, ministre de la santé, en charge de la prévention ;
- Mme Christelle LEHARTEL, ministre de l'éducation, du travail et de la modernisation de l'administration, en charge du numérique ;
- M. René TEMEHARO, ministre des grands travaux, des transports terrestres, en charge des relations avec les Institutions ;
- Mme Isabelle SACHET, ministre de la famille, des affaires sociales et de la condition féminine, en charge de la lutte contre l'exclusion.

1.1.2 Situation économique⁷

Économie la plus affectée des outre-mer français en 2020, avec un produit intérieur brut en recul de 7,6 %, la Polynésie française a démontré sa capacité à rebondir en 2021, malgré une nouvelle dégradation de la situation sanitaire observée au milieu de l'année. La reprise est toutefois inégale.

Des rebonds épidémiques majeurs de Covid-19 qui affectent l'économie polynésienne

Au début de l'année 2021, la Polynésie française (Tahiti et Moorea) vivait encore au rythme d'un couvre-feu, et en quasi-autarcie, la pandémie faisant rage. Seule une liaison aérienne avec la France était active. Les vols vers les États-Unis n'ont repris qu'en mai. Mais le déferlement du variant Delta a remis en cause tous les assouplissements en matière de réglementation sanitaire et la Polynésie française a dû subir en août un nouveau confinement, assorti d'un couvre-feu jusqu'en novembre.

Alors que la pandémie se poursuit, l'activité économique polynésienne demeure bridée, notamment les services, au premier rang desquels figure le tourisme.

⁷ Les données présentées dans cette partie proviennent des publications économiques et financières de 2021 de l'IEOM.

PIB 2021 (ESTIMATION DE JUIN 2022) :

612,3 Mds F CFP (+ 2,4 % EN VOLUME)

La croissance se redresse en 2021 mais ne retrouve pas son niveau d'avant-crise

En 2021, la croissance se redresse en Polynésie française. Le PIB progresse de 2,4 % en volume, contribuant à rattraper un quart des pertes de 2020 (-7,2 %). Le PIB par habitant progresse de 2,1 % en volume pour s'établir à 2 millions de F CFP par habitant, contre plus de 4 millions de F CFP par habitant dans l'Hexagone.

La consommation des ménages constitue le principal moteur de cette croissance (+1,7 points) après un fort ralentissement en 2020. La consommation des administrations (+1,2 % en volume) et l'investissement (+ 4 %) augmentent également.

Dans le même temps, la situation sur le marché du travail s'améliore, soutenant pour partie des gains de pouvoir d'achat de 3 % après une chute de 4 % en 2020.

Une reprise inégale

Mais la reprise est inégale, nombre de secteurs, principalement les services, demeurant affectés par la persistance des mesures de restriction face aux résurgences de la pandémie. C'est le cas des secteurs de l'hôtellerie et du transport aérien, dont la reprise d'activité est significative (+20,4 % et +20,9 % respectivement) mais nettement insuffisante pour combler la chute de 57 % observée en 2020. Le tourisme demeure fragile. Encore marquée par les reprises épidémiques, les fermetures de frontières et les suspensions de lignes aériennes, l'année 2021 se conclut sur une fréquentation touristique à peine plus élevée qu'en 2020 : 82 500 contre 77 000, soit un niveau bien en deçà de l'année record de 2019 (237 000).

Le maintien des dispositifs de soutien de l'économie

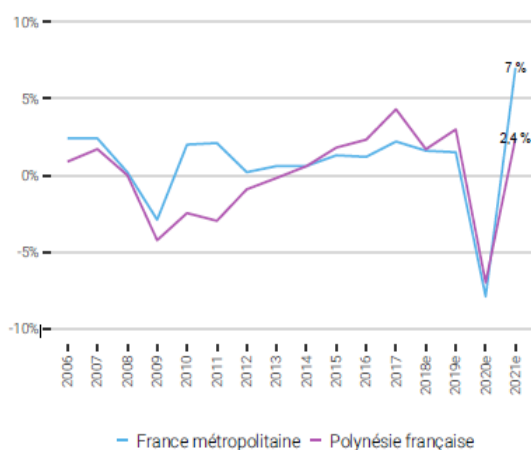
Mis en place pour soutenir les agents économiques face à la Covid-19 dès le premier semestre 2020, les dispositifs de sauvegarde de l'emploi et de la trésorerie des entreprises sont globalement prorogés en 2021, en raison de plusieurs rebonds épidémiques.

Les aides du Pays se focalisent sur le soutien aux salariés et aux travailleurs indépendants, via le versement de revenus compensatoires et la mise en place d'activités aidées pour les personnes sans emploi. Celles de l'État sont plus ciblées sur les entreprises (Fonds de solidarité, garanties de prêts bancaires), la Polynésie française n'étant pas éligible au mécanisme de chômage partiel en vigueur dans l'Hexagone.

L'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) participe au dispositif en mettant à disposition des banques locales des liquidités supplémentaires à des conditions souples.

⁸ Les données présentées dans cette partie proviennent des publications économiques et financières de 2021 de l'IEOM.

Par ailleurs, le gouvernement polynésien met sur pied un plan de relance sur trois ans, destiné à soutenir la reprise de la croissance.



Source : Comptes économiques rapides - ISPF, INSEE

Graphique 2 : Évolution du taux de croissance du PIB en volume – Source : CEROM – ISPF, INSEE - juin 2021

1.1.2.2 Indicateur du climat des affaires

L'économie polynésienne rebondit en 2021, comme l'illustre la trajectoire de l'Indicateur du Climat des Affaires (ICA) qui redevient supérieur à sa moyenne de long terme dès le début de l'année, retrouvant au cours de l'exercice son niveau d'avant crise.



Graphique 3 : Indicateur du climat des affaires – Source : IEDOM, IEOM et Banque de France

Un taux d'emploi stable (53 %), un taux d'activité en légère baisse (58,6 %) et un taux de chômage qui perd un point (9,5 %) en 2021⁹

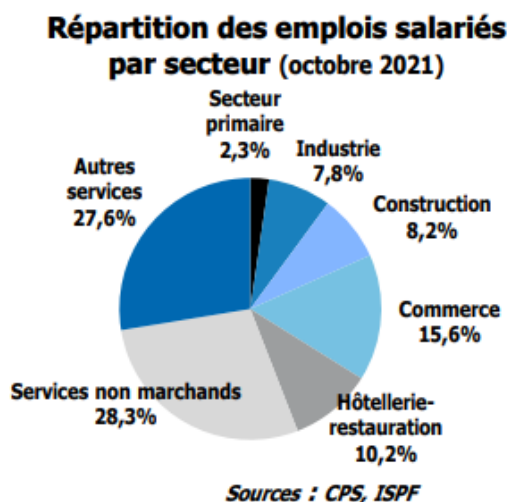
Un marché du travail plus favorable

En hausse moyenne annuelle de 1,1 % entre 2016 et 2020, l'indice de l'emploi salarié se redresse significativement en 2021, affichant +5,3 % en rythme annuel en décembre.

Alors que les offres d'emploi retrouvent leur niveau pré-crise, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits au Service de l'emploi et de l'insertion professionnelle (SEFI) augmente de 18,7 %. En 2021, le taux d'emploi reste stable (53,0 %), bien plus faible que dans l'Hexagone (67,8 %), alors que le taux de chômage diminue à 9,5 % (-1%). Il est intéressant de noter que si le taux de chômage polynésien est supérieur à celui de l'Hexagone (qui est de 7,2 % en 2021), il est plus faible que dans d'autres collectivités d'Outre-mer.

Un secteur tertiaire qui concentre la majorité des emplois

Parmi les salariés inscrits à la Caisse de prévoyance sociale (CPS), huit sur dix travaillent dans les services en octobre 2021. 15 % d'entre eux travaillent dans le commerce et 10 % dans l'hôtellerie-restauration. Les autres se répartissent entre le secteur secondaire (16 %) et le secteur primaire (2 %). Sur les dix premiers mois de l'année, le nombre moyen d'emplois salariés s'établit à environ 65 000, soit plus d'un millier par rapport à 2020, mais en retrait d'autant par rapport à 2019. Alors qu'il augmente dans le secteur primaire (+3,7 %), la construction (+4,9 %) et l'industrie (+2,1 %), il recule encore dans le secteur de l'hôtellerie-restauration (-1,1 %).



Graphique 4 : Répartition des emplois salariés par secteur – Source : CPS, ISPF -octobre 2021

⁹ Les données présentées dans cette partie proviennent des publications relatives à l'emploi de l'IEOM et de l'ISPF de janvier et juillet 2022.

Le poids de la fonction publique

En Polynésie française, trois fonctions publiques coexistent, la territoriale, la communale et celle de l'État. La première compte plus de 5 500 agents en 2021, fonctionnaires et non titulaires, auxquels s'ajoutent 2 600 employés des établissements publics administratifs.

La fonction publique communale regroupe, quant à elle, 4 808 agents¹⁰.

Quasiment inchangés depuis plusieurs années, les effectifs rémunérés par l'État s'élèvent à 10 369 agents au 31 décembre 2021. Huit sur dix sont des civils, notamment des enseignants mis à disposition du Pays (5 532 agents) ainsi que des personnels affectés aux différents services régaliens (justice, services pénitentiaires, police nationale, haut-commissariat...).

Les forces armées comptent environ 2 300 militaires, dont 400 gendarmes. L'armée accueille 764 agents du Service militaire adapté (SMA), qui suivent un cursus d'insertion professionnelle.

Un marché du travail soutenu par les pouvoirs publics

En 2021, le SEFI recensait 12 457 demandeurs d'emploi en moyenne par mois contre 10 470 l'année précédente, soit +19 % (-18 % en 2020).

Parallèlement, les offres d'emploi normal, qui s'étaient fortement contractées en 2020 (-37,7 %), conséquence de la diffusion de la Covid-19, affichent une progression de 66,6 % en rythme annuel et dépassent leur niveau d'avant-crise. Les secteurs les plus demandeurs sont l'hôtellerie-restauration et les transports pour lesquels les offres sont multipliées par deux, puis le commerce (+54 %) et l'industrie (+38 %). La construction, pour sa part, conserve le même niveau que les années précédentes, de l'ordre de 300 offres par an. Dans l'ensemble, les offres concernent principalement des emplois précaires : six offres sur dix concernent des contrats à durée déterminée.

Évolution de l'emploi

	2017	2018	2019	2020	2021	Variations 2021/2020
Offres d'emploi enregistrées	6 059	5 461	6 148	4 486	6 894	53,7%
- dont offres d'emploi normal	3 362	3 439	3 825	2 384	3 971	66,6%
- dont offres d'emploi aidé	2 697	2 022	2 323	2 102	2 923	39,1%
Offres de stage de formation	1 190	897	1 009	459	1 020	122,2%
Offres d'insertion (secteur non marchand)	3 042	2 169	2 771	7 962	4 089	-48,6%
Effectifs des demandeurs d'emploi actifs en fin d'année	11 882	12 514	9 957	10 040	11 914	18,7%

Source : SEFI

Tableau 2 : Evolution de l'emploi – Source : SEFI

¹⁰ Source : Observatoire des communes

Légère hausse de la masse salariale

En 2021, la masse salariale annuelle s'établit à 179 milliards de F CFP, en hausse de 2,3 % par rapport à l'année précédente, mais encore bien en-deçà de celle de 2019 (184 milliards F CFP). Le marché du travail se redresse, mais reste encore perturbé par la reprise de la pandémie au troisième trimestre : le nombre d'heures travaillées progresse de 2,2 % par rapport à 2020, mais reste inférieur de 3,6 % à 2019.

Maintien des aides publiques aux revenus salariaux

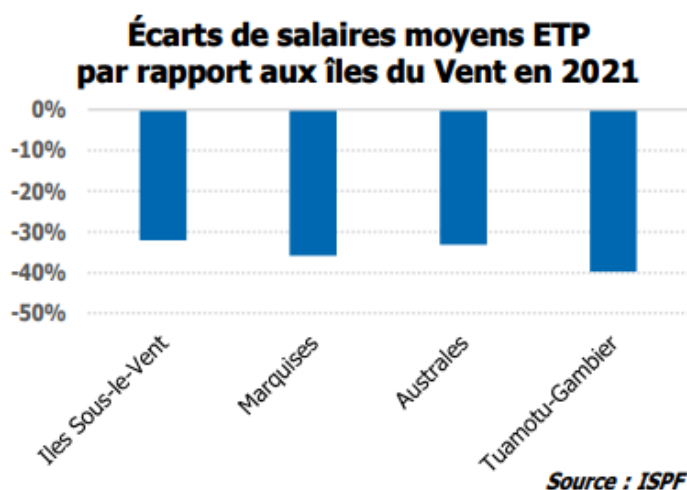
En 2021, le salaire brut moyen équivalent temps plein (ETP) atteint 327 600 F CFP, en baisse de 2 % par rapport à l'année précédente (334 200 F CFP), légèrement inférieur à son niveau de 2019 (329 500 F CFP). Dans la mesure où la Covid-19 a imposé en 2021 des mesures sanitaires strictes sur de longues périodes, les pouvoirs publics ont maintenu leurs aides aux revenus salariaux, via divers contrats aidés proposés par le SEFI.

Ils ont ainsi permis de limiter les pertes de revenus dans les secteurs les plus touchés. Dans l'hôtellerie-restauration, la baisse du salaire brut moyen ETP (-2,5 % sur un an) a été moindre que celle du nombre d'heures travaillées (-4,8 %).

Les différentes facettes des inégalités salariales

Les inégalités salariales sont multifformes et tendent à se perpétuer. Elles ne concernent pas seulement le secteur d'activité ou géographique, mais aussi le statut juridique de l'employeur et le genre du salarié.

C'est dans le secteur tertiaire que le salaire moyen ETP est le plus élevé, à hauteur de 339 200 F CFP en 2021. Il dépasse de 33 % celui du secteur primaire (225 700 F CFP), de 28 % celui de la construction (243 700 F CFP) et de 4 % celui de l'industrie (326 900 F CFP). Aux îles du Vent, le salaire moyen ETP, 337 800 F CFP en 2021, est supérieur de plus de moitié à celui des autres archipels, qui s'étage de 211 900 F CFP aux Tuamotu Gambier à 229 400 F CFP aux îles Sous-le-Vent. Une des raisons principales en est la concentration des emplois hautement qualifiés sur Tahiti et la plus forte présence du secteur public.



Graphique 5 : Evolution du salaire moyen par archipel – Sources : ISPF

Les ETP du secteur public perçoivent une rémunération moyenne de 378 500 F CFP en 2021 contre 308 800 F CFP pour ceux du secteur privé, soit une différence de près de 23 %, qui tient pour une part importante aux dispositifs d'indexation en faveur des salariés expatriés en provenance de la France hexagonale.

Un écart entre salaires moyens par genre en faveur des femmes

Enfin, le déséquilibre des salaires par genre, longtemps à l'avantage des hommes, tend à s'inverser depuis 2020 : entre janvier et octobre 2021, l'écart atteint en moyenne 1 850 F CFP en faveur des femmes. Selon l'ISPF, il s'explique par une plus forte proportion de femmes dans le secteur public (48 % du total en 2018) que dans le total des salariés (41 %) et un niveau de diplôme plus élevé. En 2018, 29 % des salariées sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur contre 19 % de leurs homologues masculins.

Le salaire minimum garanti revalorisé pour cause d'inflation

Fixé par arrêté en Conseil des ministres en fonction de l'évolution des prix, le Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) correspond au seuil en dessous duquel un salarié ne peut être rémunéré. Il doit être revalorisé lorsque l'indice des prix à la consommation augmente de 2 %.

Inchangé depuis septembre 2014, il est revalorisé de 2 % en décembre 2021 afin de prendre en considération la progression de l'inflation. Il passe ainsi de 152 914 F CFP brut pour un emploi à temps de 169 heures mensuelles, soit un salaire horaire brut de 904,82 F CFP, à 155 973 F CFP (922,92 F CFP/heure). Il doit faire l'objet d'une nouvelle augmentation au 1^{er} mai 2022, de l'ordre de 2 %.

En termes horaires, il rattrape ainsi le salaire minimum garanti (SMG) néo-calédonien (926,44 F CFP), mais demeure inférieur de 26,2 % au SMIC hexagonal (salaire minimum interprofessionnel de croissance), fixé à 10,48 € (1 250,6 F CFP) en 2021¹¹.

1.1.2.5 Prix

Une progression des prix au cours de l'année

L'indice des prix à la consommation progresse

L'indice général des prix à la consommation (IPC) progresse de +0,5 % en moyenne en 2021 contre -0,1 % en 2020, marqué par une nette accélération de l'inflation depuis le deuxième semestre.

¹¹ Au 1^{er} janvier 2022, le SMIC brut est passé à 10,57 € (1 261,34 F CFP).



Graphique 6 : Evolution de l'indice des prix à la consommation – Sources : ISPF, INSEE

Les prix de l'alimentaire et de l'hébergement encore en hausse

Les prix des produits alimentaires sont en augmentation de 2,5 % en moyenne sur l'année (+2,7 % en 2020). Essentiellement importés, ils continuent à subir en 2021 le coût de la désorganisation des filières d'approvisionnement international consécutive à la crise de la Covid-19. À l'exception des légumes (en baisse de 1,5 %), l'ensemble des types de produits conduit à cette hausse, en particulier les produits de la mer (+13,7 %), les fruits (+4,8 %), les œufs et produits laitiers (+1,8 %) ainsi que les pains et céréales (+1,1 %).

Impactés par ces hausses, les prix des services de restauration augmentent de 3,2 % sur l'année (+8,1 % sur le deuxième semestre seulement).

Après deux années consécutives de diminution des tarifs dans un contexte de pandémie, les services d'hébergement progressent également, à hauteur de +3,6 % sur l'année. De même, les loyers (+ 2,7 %) contribuent en 2021 à la hausse générale des prix, tout comme les tarifs des services (entretien, réparation) liés aux logements (+2,6 %), tandis que ceux de l'électricité diminuent (-1,1 %).

La forte baisse du prix des communications se poursuit

Après -18 % en 2019 et -12 % en 2020, la baisse des prix des communications se poursuit en 2021 (-17,8 %), entretenue par la croissance de l'offre en matière de fourniture d'accès à Internet et de téléphonie mobile.

1.1.3 Situation budgétaire et état des finances publiques

En 2021, l'activité économique redémarre et contribue à la restauration des recettes fiscales qui s'affichent en hausse de 5,8 % sur l'année. Les conséquences de la Covid-19 continuent cependant de peser sur les finances publiques.

L'activité économique redémarre mais les conséquences de l'épidémie de Covid-19 continuent cependant de peser sur les finances publiques

1.1.3.1 Compte administratif

Les recettes réelles de fonctionnement

En 2021, **les recettes réelles de fonctionnement du Pays augmentent de 5,8 % (133 milliards F CFP en 2021** contre 125,7 milliards en 2020), grâce aux recettes fiscales qui se redressent, sans toutefois retrouver leur niveau pré-crise. En effet, après le choc de 2020, la reprise économique engendre un rebond de 7 % des recettes fiscales du Pays qui atteignent 105 milliards de F CFP, encore en retrait de 2,2 % par rapport à leur niveau pré-Covid-19 (107,9 milliards F CFP en 2019).

Le produit de la fiscalité directe s'inscrit en baisse de 4 %, à 24,9 milliards de F CFP contre 26 milliards en 2020. En effet, ses principales composantes ont été pénalisées par la baisse de chiffre d'affaires éprouvée par l'ensemble des secteurs productifs lors de l'exercice 2020. Cela se traduit par une perte de 1,1 milliard de F CFP (-11,1 %) sur l'impôt sur le bénéfice des sociétés, de 0,8 milliard sur la contribution supplémentaire (-20,1 %) et de 100 millions de F CFP sur l'impôt sur les transactions (-3,5 %).

La fiscalité indirecte, à l'origine des trois quarts des recettes fiscales, bénéficie au premier chef de l'amélioration de la conjoncture. Elle augmente de 7,9 milliards de F CFP en 2021, soit +10,9 %, compensant largement la contraction de la fiscalité directe (-1 milliard F CFP). En 2021, la vigueur de la consommation interne fait progresser la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), première ressource fiscale indirecte, dont le rendement progresse de 4,3 milliards de F CFP (+9,3 % en rythme annuel) pour revenir à son niveau de 2019, soit 50,4 milliards de F CFP. Il en va de même pour les droits à l'importation qui rapportent 21,1 milliards de F CFP, soit +9,6 % par rapport à l'exercice précédent. Les ressources non fiscales, pour leur part, enregistrent +1,2 %, soutenues par les subventions de l'État (+2,9 %).

Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement du Pays s'affichent en hausse de 5,8 % pour s'établir à 139,5 milliards de F CFP, stimulées par le renforcement significatif des dotations aux provisions (+19,7 milliards F CFP), le gouvernement ayant opté pour un provisionnement des charges futures du second prêt exceptionnel garanti par l'État (PGE) accordé à la Polynésie française début 2022, à hauteur de 20,8 milliards de F CFP.

Sont également en forte progression, en lien avec la lutte contre la Covid-19, les dépenses de fonctionnement courant (+10 %), notamment pour le financement des analyses médicales, et les charges de personnel (+3,7 %).

A contrario, les dépenses de transfert, qui avaient fortement progressé l'année précédente (+21,8 milliards F CFP en 2020), avec les aides exceptionnelles à l'emploi (12,6 milliards F CFP) et l'apurement anticipé du déficit de la branche maladie du Régime général des salariés en faveur de la Caisse de prévoyance sociale (6,9 milliards F CFP), refluent mécaniquement (-23,9 %).

Dépenses réelles de fonctionnement de la Polynésie française						Variations
<i>en millions de F CFP</i>	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2020
Charges de personnel	30 182	30 339	29 374	30 535	31 679	3,7%
Fonctionnement courant	11 643	10 232	12 958	15 730	17 309	10,0%
Dépenses de transfert	30 878	31 029	34 586	56 418	42 943	-23,9%
Charges financières	3 356	3 079	2 802	2 701	2 714	0,5%
Dotations aux provisions	454	4 019	3 747	3 246	22 992	608,3%
Fonds intercommunal de péréquation	15 687	17 283	18 551	18 251	16 132	-11,6%
Divers	8 909	7 029	6 852	5 009	5 706	13,9%
Total	101 109	103 010	108 870	131 890	139 475	5,8%

Source : Ministère des finances et de l'économie

Tableau 3 : Dépenses réelles de fonctionnement de la Polynésie française – Sources : ministère des finances et de l'économie

Les recettes réelles d'investissement (hors autofinancement)

Les recettes réelles d'investissement (hors autofinancement) s'élèvent à **26,5 milliards de F CFP** en 2021, fondées pour les deux tiers sur des mobilisations d'emprunts (16,4 milliards F CFP), le reste provenant principalement des apports de l'État (financements en partenariat, subventions), et accessoirement du remboursement des avances en compte courant accordées à Air Tahiti Nui (2,1 milliards F CFP) et à l'Huilerie de Tahiti (670 millions F CFP).

Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette) s'établissent à **40,2 milliards de F CFP**, alourdies par un élément exceptionnel, à savoir le versement de la première tranche d'un prêt à la Caisse de prévoyance sociale (3,7 milliards F CFP sur un total de 7,4 milliards).

1.1.3.2 Epargne et dette publique

1.1.3.2.1 L'épargne

La hausse similaire des recettes (+7,3 milliards F CFP) et des dépenses (+7,6 milliards F CFP) réelles de fonctionnement conduisent à une légère dégradation de l'épargne brute qui s'établit à -6,5 milliards de F CFP (-6,2 milliards F CFP en 2020).

L'apport d'un prêt de l'Agence française de développement (AFD) d'un montant de 28,6 milliards de F CFP, permet toutefois de la conforter, jusqu'à 20,3 milliards de F CFP.

Compte tenu de ce retraitement, l'épargne nette ressort à 8,6 milliards de F CFP, participant à hauteur de 46 % au disponible pour investissement.

Epargne nette en 2021 : 8,6 Mds F CFP

1.1.3.2 La dette

Puisque le ralentissement forcé de l'activité a dégradé ses recettes fiscales et généré des dépenses imprévues (mesures de soutien et de relance notamment), la Polynésie française a dû suspendre sa stratégie de désendettement initiée en 2015 et recourir à l'emprunt afin de financer les mesures de soutien et de relance de son économie.

Elle s'est donc adressée à l'AFD qui lui a octroyé en août 2020 un prêt de 28,6 millions de F CFP, assorti d'une garantie de l'État.

1.1.3.3 Appréciation des comptes

La notation de la Polynésie française reflète sa situation politique, économique, budgétaire et financière.

En octobre 2021, l'agence de notation Moody's Investors Service a confirmé la notation « **A3, perspective stable** » de la Polynésie française. Ce profil de crédit de la Polynésie Française reflète ses fondamentaux solides et les mesures courantes du soutien du gouvernement français (France Aa2, perspective stable) en 2020 et 2021.

L'agence indique que, même si les conséquences économiques négatives de la crise du coronavirus pèsent sur les recettes fiscales du Pays, son profil de crédit est supporté par une solide performance de fonctionnement, par l'engagement continu du gouvernement polynésien à préserver les équilibres budgétaires, par un endettement soutenable et par sa gestion prudente de la dette.

1.1.4 Situation démographique

1.1.4.1 Croissance de la population

Selon les statistiques démographiques effectuées par l'ISPF au 31 décembre 2021, la Polynésie française compte 279 554 habitants¹².

Au cours de l'année, la croissance de population a fortement ralenti. Ce phénomène s'est accentué avec une forte hausse de la mortalité due à la pandémie de Covid-19.

Population estimée au 31 décembre 2021 : 279 554 habitants

¹² Données 2021 issues du bilan démographique 2021 publié en mai 2022 par l'ISPF

La population de Polynésie française est estimée à 279 554 personnes au 31 décembre 2021, soit 250 habitants de plus qu'en 2020 et un taux d'accroissement de + 0,08 %. Entre 2019 et 2020, la croissance était de + 0,3 %. Plus important que les années précédentes, ce ralentissement de la croissance démographique est lié à l'impact de la crise sanitaire, notamment la hausse très marquée de la mortalité, ainsi qu'à la baisse de la natalité et au déficit migratoire.

En 2021, le solde naturel, autrement dit la différence entre les naissances en vie et les décès sur l'année, est positif de 1 222 personnes. Il était de 1 915 personnes en 2020. Si le solde naturel diminue depuis la fin des années 80, la baisse est beaucoup plus marquée en 2021.

L'accroissement naturel est en baisse depuis de nombreuses années, en raison de la diminution de la natalité et du vieillissement de la population (augmentation de la mortalité). Cependant, la diminution observée en 2021 est encore plus nette. Elle provient de l'augmentation importante du nombre de décès liés à la pandémie.

Le solde migratoire estimé à la suite des deux précédents recensements de la population est quant à lui déficitaire de 1 000 individus en 2021.

L'accroissement de la population de Polynésie française est inférieur à celui de France métropolitaine (+ 0,3 % selon l'Insee en janvier 2022).

1.1.4.2 Répartition géographique¹³

Selon les données du dernier recensement quinquennal d'août 2017, la population est majoritairement concentrée aux îles du Vent (207 333)¹⁴. Elle vit, pour les deux tiers à Tahiti, essentiellement dans les communes de la conurbation de Papeete (Punaauia, Faa'a, Papeete, Pirae, Arue et Mahina).

Les îles Sous-le-Vent sont la deuxième zone la plus peuplée (35 393) de Polynésie française, suivie de l'archipel des Tuamotu-Gambier (16 881), des Marquises (9 346) et des Australes (6 965). La population se répartit de la manière suivante :

SUBDIVISIONS administratives	NOMBRE de communes	Populations 2012	Populations 2017	Evolution 2017/2012
Îles du Vent	13	200 881	207 333	3,21%
Îles Sous-le-Vent	7	34 622	35 393	2,23%
Îles Marquises	6	9 264	9 346	0,89%
Îles Australes	5	6 839	6 965	1,84%
Îles Tuamotu-Gambier	17	16 664	16 881	1,30%
Polynésie française	48	268 270	275 918	2,85%

Tableau 4 : Répartition de la population par archipel en 2017

¹³ Répartition établie lors du recensement de la population polynésienne effectué par l'ISPF, sur la base d'une population légale de 275 918 habitants

¹⁴ Source : ISPF - http://www.ispf.pf/docs/default-source/rp2017/repart_poplegale_iles_2017_v3.pdf?sfvrsn=2



Illustration 2 : Répartition de la population en Polynésie française en 2017

1.2 COOPERATION ET INTEGRATION REGIONALE

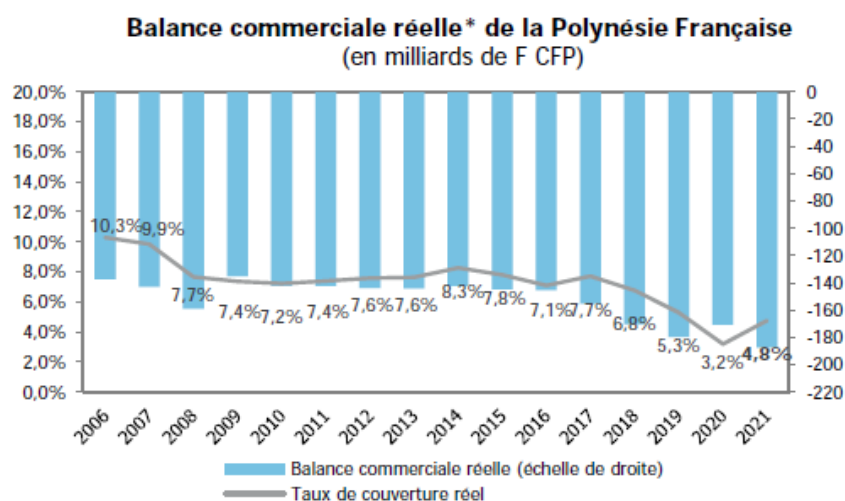
1.2.1 Echanges et accords commerciaux avec les partenaires

1.2.1.1 Commerce extérieur

1.2.1.1.1 Balance commerciale globale¹⁵

Après une parenthèse en 2020, la dégradation de la balance commerciale réelle¹⁶, amorcée en 2015, se poursuit. En 2021, son déficit se creuse de 16,6 milliards de F CFP pour s'établir à 187,1 milliards de F CFP, en raison d'un accroissement des importations (+20,3 milliards F CFP) supérieur à celui des exportations (+3,7 milliards F CFP). Par conséquent, le taux de couverture réel reste très faible, à 4,8 % (+1,6 point). Il s'élevait à 20 % en 2006 et à 7 % en 2010.

Taux de couverture réel à 4,8 % (+1,6 points)



Graphique 7 : Balance commerciale réelle de la Polynésie française – Sources : ISPF, DRD de Polynésie française, retraitement IEOM

1.2.1.1.2 Les importations de biens¹⁷

Les importations retrouvent un niveau pré-pandémie

Après une année 2020 marquée par un net recul (-7 % sur un an), les importations rebondissent en 2021 (+11 %) et atteignent 196,5 milliards de F CFP, soit une valeur supérieure de 3,6 % à celle de 2019. Les importations de biens destinés à la consommation des ménages progressent de 9 % pour atteindre 95,1 milliards de F CFP en 2021 (après 87,2 milliards de F CFP en 2020), reflétant la reprise de la consommation.

¹⁵ Sources IEOM – Rapport annuel économique Polynésie française 2021

¹⁶ Solde de la balance commerciale réelle = exportations locales – importations civiles

¹⁷ Sources IEOM - Rapport annuel économique Polynésie française 2021

L'ensemble des biens y contribuent : les produits de l'industrie automobile (+18 %), les biens de consommation (+16 %) et les biens alimentaires (+2 %).

De même, après un repli en 2020, les importations destinées aux entreprises, hors biens d'équipement exceptionnels, repartent à la hausse, augmentant de 12 %, pour atteindre 80,9 milliards de F CFP en 2021 (après 72,3 milliards F CFP en 2020). Dans un contexte de reprise économique et de hausse des cours du pétrole sur les marchés internationaux, les importations de produits énergétiques sont en forte hausse (+23 % en valeur sur un an).

L'augmentation des importations de gazole est particulièrement forte (+50 % sur un an en volume, +55 % en valeur), en raison du passage à ce combustible moins polluant que le fioul lourd, par la principale centrale de production d'électricité de Tahiti en début d'année 2021. La part du gazole dans les importations d'énergie représente ainsi 61 % du total en 2021 (contre 46 % auparavant). Celle du fioul lourd, qui n'est plus importé, compte pour moins de 1 % du total en 2021, contre 17 % en moyenne auparavant.

En outre, la reprise de l'activité induit également un accroissement des importations d'essence (+9 % en volume, +20 % en valeur) et de carburéacteur pour l'aviation (+53 % en volume, +105 % en valeur).

La France hexagonale, principal fournisseur de la Polynésie française

La France hexagonale concentre 23 % des importations polynésiennes en 2021, soit 45,6 milliards de F CFP. À elle seule, elle représente un tiers de ses achats alimentaires (70 % de ses importations de boissons et la moitié des produits laitiers importés). Elle est aussi son principal fournisseur de composants électriques et électroniques (43 % de ses besoins) et de produits chimiques et plastiques (34 %, principalement des matériaux de construction).

Deuxième principal fournisseur de la Polynésie française, l'Union européenne représente 18 % de ses importations (35,3 milliards F CFP), principalement pour des produits pharmaceutiques (39 %, devant la France : 38 %) et de produits liés aux transports (29 %), surtout automobiles et maritimes.

En troisième place, la Chine représente 14 % des importations polynésiennes (28,8 milliards F CFP). Elle fournit à la Polynésie française 47 % du total de ses importations d'équipements électriques et électroniques, 45 % de ses achats de biens d'équipement des ménages et 40 % de ses besoins de textiles et d'habillement.

Principaux fournisseurs de la Polynésie française en 2021 :

- 1. France**
 - 2. Union européenne (hors France)**
 - 3. Chine**
 - 4. Etats-Unis**
-

1.2.1.1.3 Les exportations de biens

Un rebond des exportations en 2021

Les exportations de produits locaux progressent de 65,6 % en valeur sur un an, pour s'établir à 9,3 milliards de F CFP et se rapprochent de leur niveau pré-pandémie (10,0 milliards F CFP en 2019).

Les ventes de perles brutes, qui génèrent encore la moitié des exportations de produits locaux en 2021, doublent en un an et retrouvent presque leur niveau d'avant la pandémie, un niveau toutefois encore historiquement très bas. Après avoir été divisées par deux en 2020, les exportations de poissons (19 % du total) avoisinent leur niveau pré-crise, grâce au rétablissement des filières d'export vers les États-Unis. Les exportations d'huile de coprah (7 % du total) progressent (+40 %, à 639 millions F CFP en 2021), dépassant celles de la vanille, qui, malgré un sursaut de 46 % (555 millions F CFP), restent inférieures à leur niveau pré-pandémie. Les exportations des autres produits locaux (15 % du total) sont globalement en hausse, sauf celles de nacre (-4 %).

Quatre principaux clients des produits locaux

Avec 2,7 milliards de F CFP (29 % du total), Hong-Kong est le premier client des exportations polynésiennes en 2021. Ses achats sont composés quasi exclusivement des perles brutes (2,66 milliards de F CFP en 2021, soit 55 % des exportations polynésiennes de ce produit).

En deuxième position, les États-Unis concentrent un peu moins d'un quart des exportations polynésiennes (2,1 milliards F CFP), dont 1,6 milliard de F CFP de poisson, soit 90 % des exportations polynésiennes de ce produit.

Troisième client de la Polynésie française (21 % du total), le Japon lui a acheté pour 2,0 milliards de F CFP en 2021, dont 1,8 milliard de F CFP de perles de Tahiti, soit 37 % de ses exportations de perles brutes.

Les achats de la France (17 % du total) sont plus diversifiés et son rôle reste fondamental pour certaines filières d'export polynésiennes : en 2021, elle absorbe l'intégralité de ses exportations d'huile de coprah, 83 % de celles de monoï et 68 % des ventes de vanille.

Premiers clients de la Polynésie française en 2021 :

1. Hong Kong
 2. États-Unis
 3. Japon
-

1.2.1.2 Echanges commerciaux régionaux

Les échanges commerciaux de la Polynésie française avec ses voisins de la zone Océanie-Pacifique sont faibles : en 2021, ils représentent 9 % de ses importations (17,6 milliards F CFP) et 2 % de ses exportations locales (210 millions F CFP).

Des échanges régionaux faibles : 9 % de ses importations (17,6 Mds F CFP) et 2 % de ses exportations locales (210 M. F CFP)

Des importations majoritairement néo-zélandaises

Les importations proviennent de Nouvelle-Zélande (71 % des importations régionales en 2021) et d'Australie (26 %). La Polynésie française fait essentiellement venir de Nouvelle-Zélande des produits alimentaires (en particulier de la viande et des produits laitiers), pour 7,2 milliards de F CFP en 2021, ainsi que des produits métallurgiques (1,6 milliard F CFP) et des matériaux en bois (1,2 milliard F CFP). L'Australie lui fournit aussi majoritairement des produits alimentaires (2,1 milliards F CFP), mais aussi pétroliers (0,8 milliard F CFP en 2021).



Graphique 8 : Balance commerciale de la Polynésie française – Sources : ISPF, Douanes

Des exportations vers la Nouvelle-Calédonie et la Nouvelle-Zélande

Les exportations de la Polynésie française sont principalement dirigées vers la Nouvelle-Calédonie en 2021 (49 %, soit 102 millions F CFP), devant la Nouvelle-Zélande (36 %, pour 75 millions F CFP). Les exportations dirigées vers la Nouvelle-Calédonie sont composées notamment de perles et de bijoux en perles (35 millions F CFP), de robes et paréos (27 millions F CFP), tandis que celles vers la Nouvelle-Zélande sont essentiellement des déchets à recycler (51 millions F CFP) et du monoï (12 millions F CFP).

1.2.1.3 Accords commerciaux régionaux

Plusieurs accords commerciaux régionaux¹⁸ existent au sein de la zone Pacifique. Deux processus d'intégration régionale ont été mis en place dans le cadre du Forum des îles du Pacifique (FIP) : d'une part, l'accord du Pacifique pour des relations économiques plus étroites (PACER, Pacific Agreement on Closer Economic Relations) et d'autre part, l'accord sur le commerce du Forum des îles du Pacifique (PICTA, Pacific Island Countries Trade Agreement).

Signé en 2001, le PACER est un accord-cadre entre tous les pays membres du FIP, y compris l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Il prévoit une libéralisation graduelle des échanges au sein de la région.

Entré en vigueur en avril 2003, le PICTA est un accord de libre-échange qui concerne 14 des 16 pays membres du Forum des îles du Pacifique (FIP), excluant l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Dès 2009, des négociations ont été engagées pour étendre l'accord PICTA à ces deux pays. Ce nouvel accord (« PACER plus ») devrait remplacer l'accord commercial SPARTECA (Accord régional de commerce et de coopération économique pour le Pacifique Sud), signé en 1981, qui octroie un accès en franchise de droits aux exportations des États insulaires en développement du FIP vers la Nouvelle-Zélande et l'Australie.

Depuis son adhésion au Forum des îles du Pacifique en 2016, la Polynésie française est invitée à rejoindre ces accords commerciaux régionaux. Cependant, aucun développement significatif n'est intervenu depuis lors.

1.2.2 Relations internationales de la Polynésie française

La poursuite de la pandémie de Covid-19 en 2021 a continué à peser sur la conduite des relations internationales. La réouverture progressive des frontières de l'Union européenne et des États-Unis a cependant permis le retour partiel des rendez-vous internationaux en présentiel.

¹⁸ Sources IEOM – Rapport annuel économique Polynésie française 2015

1.2.2.1 Coopération régionale

1.2.2.1.1 Dans le cadre du Forum des Îles du Pacifique

Réunion spéciale en distanciel des dirigeants du Forum des Îles du Pacifique – les 2 et 3 février 2021



Illustration 3 : Réunion spéciale en distanciel des dirigeants du Forum des îles du Pacifique les 2 et 3 février 2021

Après avoir été repoussée à plusieurs reprises, les membres du Forum se sont résolus à tenir cette réunion en distanciel, procédure qui est aux antipodes du « Pacific Way » qui privilégie les discussions en face à face.

Le premier point à l'ordre du jour portait sur la gestion de la pandémie de Covid-19. La solidarité du Pacifique s'est exprimée à travers le corridor humanitaire du Pacifique (Pacific Humanitarian Pathway on Cov19).

Les échanges ont porté essentiellement sur les vaccins, afin de parer à une éventuelle pénurie. Les pays membres ont réitéré leur

souhait d'intégrer le mécanisme COVAX, mécanisme mondial de distribution équitable des futurs vaccins contre la COVID-19, coordonné par le bureau de l'Organisation Mondiale de la Santé à Suva pour la région Pacifique.

Le second point à l'ordre du jour portait sur la nomination du Secrétaire général du Forum. Pour la première fois de l'histoire du Forum des îles du Pacifique, la désignation du Secrétaire général s'est en effet faite par un vote, rompant ainsi avec la pratique de la désignation par consensus. Monsieur Henry Puna, ancien Premier ministre des Îles Cook, a ainsi été élu par 9 voix contre 8.

51^{ème} Sommet en distanciel du Forum des îles du Pacifique – 5 août 2021



Illustration 4 : 51^{ème} Sommet en distanciel du Forum des îles du Pacifique le 5 août 2021

Portant sur le thème « la sécurité et la prospérité dans l'unité », ce Sommet est venu célébrer le 51^{ème} anniversaire du Forum des îles du Pacifique. Le Forum est passé progressivement de 7 à 18 membres, son histoire ayant été marquée par de nombreux succès, comme la défense des intérêts de la région lors de la rédaction en 1982 de la convention des Nations Unies sur le droit de la mer, ou plus récemment la Déclaration de Boe, en 2018, qui vient consolider la sécurité régionale.

Deux nouveaux dirigeants ont été accueillis au sein du Forum : Mme Fiamé Naomi Mata'afa, Premier ministre de Samoa, et Louis Mapou, Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Après un mandat de deux ans, Kausea Natano, Premier ministre de Tuvalu, a cédé le flambeau de la présidence à Josaia V Bainimarama, Premier ministre de Fidji.

Les principaux points abordés ont porté sur les efforts à entreprendre pour une relance économique régionale, qui dépend notamment d'un égal accès au vaccin, ainsi que sur la réforme de la procédure de nomination du Secrétaire général du Forum.

Le point d'orgue du Sommet a été l'adoption d'une déclaration portant sur le maintien des frontières maritimes dans le contexte de l'élévation du niveau de la mer liée aux changements climatiques. Cette déclaration préserve les droits existants des membres et les engage à préserver les zones maritimes, telles que délimitées conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Enfin, le Président des Etats-Unis d'Amérique, Joe Biden, s'est adressé aux dirigeants du Pacifique dans une vidéo exprimant l'importance accordée par les États-Unis à leurs relations avec le Forum des îles du Pacifique et chacun de ses membres. Il a également rappelé tout l'intérêt de l'axe Indopacifique, qui rejoint la vision géopolitique de la France, de l'Australie et du Japon.

Visioconférence des dirigeants du Forum des îles du Pacifique avec le Secrétaire général de l'ONU – 23 septembre 2021



Illustration 5 : Visioconférence des dirigeants du Forum des îles du Pacifique avec le Secrétaire général de l'ONU le 23 septembre 2021

Le Président Fritch a participé à la visioconférence entre les dirigeants du Forum des îles du Pacifique et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU), Antonio Guterres.

Trois sujets principaux ont été abordés : 1- le changement climatique et les préparatifs pour la COP26, 2- les océans et les frontières maritimes, et 3- la réponse face à la pandémie de la Covid-19.

Antonio Guterres a indiqué que l'engagement financier des pays développés à mobiliser 100 milliards de dollars US par an pour la lutte contre le changement climatique reste un enjeu important. Il a également insisté sur le rôle crucial et l'autorité morale des pays insulaires du Pacifique, premières victimes du réchauffement climatique, pour continuer le plaidoyer auprès des grandes nations et des pays en développement afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

Réunion de haut-niveau organisée par le Forum des îles du Pacifique en marge de la COP26 – 6 novembre 2021 – Glasgow, Royaume-Uni



Illustration 6 : Réunion de haut-niveau organisée par le Forum des îles du Pacifique en marge de la COP26 le 6 novembre 2021

En présence du représentant du Royaume-Uni, président et hôte de la COP26, et d'Inge Anderson, Représentante des Nations Unies en charge du climat et envoyée spéciale d'Antonio Guterres, le Président en exercice du Forum, Franck Bainimarama, a rappelé les enjeux primordiaux de la COP26 pour les membres du Forum des îles du Pacifique.

Il a appelé les grandes nations à accroître leurs actions et à tenir leurs engagements dans la lutte contre le changement climatique pour limiter le réchauffement mondial à 1,5 °C, maintenir les frontières maritimes en cas d'élévation du niveau de la mer et augmenter les financements dédiés à l'adaptation aux effets du changement climatique. Il les a ainsi appelés au respect de leurs engagements financiers pris en 2009 à Copenhague visant à dédier 100 milliards de dollars américains par an aux actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Enfin, il a formulé le vœu, salué par tous les membres présents, que soit créé au bénéfice des îles du Pacifique, un fonds inédit dédié à la réparation des dommages climatiques causés par les grandes nations et les entreprises les plus émettrices en gaz à effets de serre.

Réunion des représentants officiels du Forum des îles du Pacifique – 9 décembre 2021 – Suva, Fidji



Illustration 7 : Réunion des représentants officiels du Forum des îles du Pacifique le 9 décembre 2021

Après la visioconférence des 22 et 23 juillet, la Polynésie française a présidé à nouveau le Comité des Représentants Officiels (FOC) du Forum des îles du Pacifique, organe exécutif de l'organisation, qui s'est tenu le 9 décembre au siège à Suva (Fidji). Le Pays était représenté par le Délégué aux Affaires internationales, européennes et du Pacifique, Manuel Terai.

Les travaux du Comité ont été consacrés à l'adoption du budget 2022 et aux projections budgétaires d'ici 2024.

D'autres questions de fond telles que la Stratégie du Continent Bleu Pacifique 2050 et la réforme de l'architecture politique régionale ont également été abordées.

1.2.2.1.2 Dans le cadre des autres organisations régionales

10^{ème} réunion en visioconférence du Groupe des dirigeants polynésiens (Polynesian Leaders Group - PLG) – 28 janvier 2021



Illustration 8 : 10^{ème} réunion en visioconférence du Groupe des dirigeants polynésiens (PLG) le 28 janvier 2021

et du Pacifique, Manuel Terai.

Présidé par le Gouverneur des Samoa américaines, Lemanu Mauga, cette réunion a rassemblé les dirigeants des îles Cook, des Samoa, de Niue et de Tuvalu. Les directeurs de la Communauté du Pacifique (CPS), du Programme régional océanique de l'environnement (PROE) et de l'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique (FFA) y participaient également. La Polynésie était quant à elle représentée par le Délégué aux affaires internationales, européennes

Plusieurs points ont été abordés, notamment la gestion de la pandémie de covid 19 et les solutions envisageables afin de soutenir les économies insulaires du Pacifique, très affectées. Les dirigeants polynésiens ont ensuite confirmé leur engagement à lutter contre le changement climatique qui affecte le « Continent Bleu ». Suite au constat partagé du rôle de l'agriculture et de la pêche comme ressources vitales dans le contexte pandémique, la Directrice générale de la FFA, Manu Tupou-Roosen, a mis en exergue l'intensification des pêches illicites et la nécessité d'un contrôle renforcé. Elle a donc souligné l'avancée notable que représente la mise en place d'un programme, désormais opérationnel, de surveillance des bateaux de pêche étrangers dans la région.

14^{ème} Conférence triennale des femmes du Pacifique de la Communauté du Pacifique (CPS) en distanciel – du 26 au 28 Avril 2021



Illustration 9 : 14^{ème} Conférence triennale des femmes du Pacifique en distanciel du 26 au 28 Avril 2021

Quarante ans après avoir accueilli la toute première édition, la Polynésie française a eu le privilège d'être le pays organisateur de la 14^{ème} Conférence des femmes du Pacifique qui a débuté le 26 avril et s'est déroulée en visioconférence sur trois journées. La Conférence triennale était placée sous le thème général : « Notre océan, notre héritage, notre futur –Autonomisons toutes les femmes du continent océanien bleu ».

Évènement international majeur en Océanie en matière de promotion de la condition féminine, cette rencontre interrégionale réunissant 22 pays et territoires insulaires du Pacifique est destinée à examiner les mécanismes de mise en œuvre et les progrès réalisés dans le cadre de la Plateforme d'action du Pacifique pour l'égalité des sexes et les droits fondamentaux des femmes (PPA).

La 14^{ème} Conférence triennale a notamment eu pour objectif de valoriser la femme océanienne dans son milieu et dans sa culture. Pour y arriver, deux points importants ont été identifiés : 1- la reconnaissance de ses besoins et de ses droits fondamentaux et 2- la reconnaissance de l'accès à la formation. Les discussions ont également porté sur les thèmes de l'autonomisation économique des femmes, des violences liées au genre et de la justice climatique sensible au genre.

11^{ème} conférence des dirigeants des îles du Pacifique (PICL) en distanciel – les 1^{er} et 2 Juin 2021



Illustration 10 : 11^{ème} Conférence des dirigeants des îles du Pacifique (PICL) en distanciel les 1^{er} et 2 juin 2021

Le Président de la Polynésie française, le ministre des finances et de l'économie, et le ministre de la culture et de l'environnement ont participé à la 11^{ème} Conférence des dirigeants des îles du Pacifique (Pacific Islands Conference of Leaders - PICL) organisée par le Programme de Développement des îles du Pacifique (PIDP) de l'East-West Center (centre de recherches) de Hawaï. Près de vingt Etats et territoires du Pacifique en sont membres, dont la Polynésie française.

Cette onzième édition a été ouverte par le Secrétaire d'Etat américain, Antony Blinken, qui a exposé la vision américaine pour la région Pacifique et identifié des sujets de coopération au profit des pays océaniques. La conférence a été présidée par le Président des Etats Fédérés de Micronésie, David Panuelo, qui a rappelé l'importance de maintenir une région unie face aux enjeux auxquels les îles du Pacifique sont confrontées dont notamment la sortie de crise due à la pandémie, et qui a souligné l'importance des partenariats avec les puissances continentales pour garantir le développement des pays et territoires océaniques.

Lors de leurs interventions, le Président Fritch et le ministre Yvonnick Raffin ont félicité les Etats-Unis pour la relance de cette conférence et pour leur retour dans l'Accord de Paris sur le climat. Ils ont présenté les priorités de la Polynésie française en termes de reconstruction économique suite à la pandémie, de diminution des émissions de gaz à effet de serre, de transition énergétique et de bonne gestion des ressources marines.

1.2.2.1.3 Avec les partenaires de développement de la région

9^{ème} Sommet PALM en distanciel du Japon avec les îles du Pacifique – 1^{er} juillet 2021 – Tokyo, Japon



Illustration 11 : 9^{ème} Sommet PALM en distanciel le 1^{er} juillet 2021

Le Président de la Polynésie française, Edouard Fritch, a délégué le Vice-président, Tearii Te Moana Alpha, pour représenter la Polynésie française, le 1^{er} juillet 2021, au neuvième sommet du « Pacific Islands Leaders Meeting » (PALM 9) avec le Japon.

Les 18 pays du Forum des îles du Pacifique ont tous reconnu l'importance de l'engagement du Japon au profit de la région, le Japon étant le 6^{ème} contributeur dans le Pacifique au titre de l'aide publique au

développement. Ils se sont félicités du renforcement de cet engagement par la réécriture de sa politique régionale nouvellement dénommée « Pacific Bond (Kizuma) Policy », celle-ci étant accompagnée d'un plan d'actions détaillé rédigé en collaboration avec les pays du Pacifique, en coordination avec le secrétariat du Forum des îles du Pacifique, et en adéquation donc avec les besoins des pays de la région.

Après avoir dressé le bilan positif des actions mises en œuvre par le Japon depuis le dernier PALM 8, les axes prioritaires pour les trois prochaines années ont été abordés, à savoir la pandémie du covid-19 et le redémarrage de l'économie, la gestion des océans basé sur le respect de la règle de droit, les changements climatiques et la résilience face aux catastrophes naturelles, le renforcement des fondements d'un développement durable et résilient, les relations entre les peuples et le développement des ressources humaines, ainsi que la coopération sur la scène internationale.

Le prochain PALM 10 aura lieu dans trois ans, en 2024, au Japon.

5^{ème} Sommet France – Océanie en distanciel – 18 juillet 2021 – Paris, France



Illustration 12 : 5^{ème} Sommet France – Océanie en distanciel le 18 juillet 2021

Le Président de la Polynésie française, Edouard Fritch, accompagné par le Vice-président, Tearii Te Moana Alpha, a participé, le 18 juillet, au 5^{ème} Sommet France – Océanie, organisé sous forme distancielle depuis Paris. Plusieurs grands thèmes de discussion ont été abordés par les chefs d'Etat et de gouvernement : la gestion et la protection des océans, le changement climatique, la résilience et la réponse aux catastrophes naturelles, la reprise économique liée à la crise de la Covid-19, ainsi que la connectivité et les infrastructures.

Les dirigeants ont réaffirmé leur engagement commun en faveur d'une lutte efficace contre le changement climatique, afin d'éviter des conséquences dévastatrices pour le Pacifique, dont l'élévation du niveau de la mer, avec également comme but l'arrêt de la perte de biodiversité, en prenant en compte le lien entre les océans et le climat.

Ils ont rappelé l'absolue nécessité de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, d'unir et de coordonner leurs efforts pour porter une parole forte de la région du Pacifique bleu en vue du Congrès mondial de la nature de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) prévu en août 2021, de la COP 26 sur les changements climatiques de novembre 2021 ou encore de la COP 15 sur la biodiversité d'octobre 2021.

Une nouvelle initiative porte sur l'appui des pays du Forum des îles du Pacifique pour le projet d'un accord international contraignant contre l'usage du plastique, en complément des initiatives nationales, et ce dans le but de lutter contre la formation progressive d'un inquiétant « continent plastique » dans la région Pacifique.

Ce sommet a permis à la France d'évoquer et de détailler sa politique vis-à-vis de l'Océanie et aux pays océaniques de présenter leur stratégie régionale à l'horizon 2050 qui s'appuie sur les défis auxquels la région est confrontée. Le 6ème Sommet France-Océanie est programmé pour 2023-2024.

1.2.2.2 Dossiers internationaux

1.2.2.2.1 Examen de la question de la Polynésie française à la 4^{ème} Commission de l'ONU

Participation au comité de décolonisation de l'ONU – 6 octobre 2021 – New York, Etats-Unis



Illustration 13 : Participation du Président Fritch au Comité de décolonisation de l'ONU le 6 octobre 2021

Le Président Fritch est intervenu, le 6 octobre 2021, à New York, devant la quatrième commission de l'ONU. Pour le chef de l'exécutif polynésien, il s'agissait de donner un éclairage sur la situation réelle de la Polynésie française.

Son allocution avait vocation à mieux expliquer la large autonomie de la Polynésie française aux représentants des divers Etats qui siègent à l'ONU.

Le Président a renouvelé son invitation pour que l'ONU dépêche une mission en Polynésie française afin d'évaluer par elle-même la situation de la collectivité.

1.2.2.2 Participation de la Polynésie française au Congrès mondial de la nature organisé par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) du 3 au 11 septembre 2021 à Marseille



Illustration 14 : Message du Président Fritch diffusé lors du Congrès mondial de la nature de l'UICN – Septembre 2021

A l'occasion du Congrès mondial de la nature de l'UICN, qui s'est tenu à Marseille (France), du 3 au 11 septembre 2021, le Président Fritch a adressé un message enregistré au Président de la République Emmanuel Macron ainsi qu'aux membres de l'UICN. Il a notamment insisté, auprès de tous les Etats du Pacifique et des autres océans, sur la nécessité de bannir les méthodes de pêche destructrices telles que la senne et les filets dérivants.

Il a également détaillé les actions engagées par la Polynésie depuis 60 ans en matière de protection de la biodiversité marine, et indiqué que la Polynésie est déjà pleinement impliquée dans une protection gérée et durable des ressources marines situées dans sa zone économique exclusive. Ont été présentées, la conception polynésienne de « Tai Nui Atea », son Aire Marine Gérée (AMG) de 4,8 millions de km², ainsi que ses Aires Marines Éducatives (AME), concept polynésien aujourd'hui exporté dans plusieurs pays, consistant à former les élèves en les rendant acteurs dans la protection et la gestion concrète d'un espace pédagogique marin à proximité de leur école ou de leur collège.

Le Président Fritch a réaffirmé sa volonté de conserver la liberté d'accès des Polynésiens à la mer et à ses ressources, de protéger les stocks vivriers en déclin à leur bénéfice, de privilégier l'utilisation de l'espace maritime de la Polynésie française par les pêcheurs locaux.

2 L'ÉTAT ET SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

2.1 PARTENARIAT ETAT-PAYS

2.1.1 Dialogue avec l'Etat

2.1.1.1 Missions des autorités polynésiennes à Paris

Rencontre avec le Président de la République – 30 mars 2021



Illustration 15 : Rencontre du Président Fritch avec le Président de la République à l'Elysée le 30 mars 2021

Le Président Edouard Fritch a été reçu le 30 mars 2021 par le Président de la République, Emmanuel Macron, à l'Elysée, en présence du sénateur Teva Rohfritsch et du conseiller outre-mer de l'Elysée, François Guillotou de Kéréver.

La rencontre a débuté par le calendrier et les thématiques du voyage du Président de la République en Polynésie française. La discussion s'est ensuite engagée sur le dossier du nucléaire. Malgré les nombreuses mesures prises depuis 2010, la politique d'indemnisation et de réparation en

faveur des victimes s'avère insuffisante. Le devoir de « vérité et justice » devenant nécessaire, le Président Macron a proposé l'organisation d'une Table Ronde de Haut Niveau sur le nucléaire.

Le Président Edouard Fritch a également abordé le sujet de la compagnie aérienne Air Tahiti Nui, fragilisée financièrement, commercialement et humainement par les fermetures successives des frontières.

Entretien avec le ministre des Outre-mer Sébastien Lecornu – 30 mars 2021



Illustration 16 : Entretien du Président Fritch avec le ministre des Outre-mer Sébastien Lecornu le 30 mars 2021

Avant sa rencontre avec le Président de la République, le Président Fritch a rencontré le ministre des Outre-mer, Sébastien Lecornu.

L'entretien a permis de faire un très large tour d'horizon des dossiers polynésiens nécessitant la solidarité nationale tels que la convention santé-solidarité, le nucléaire, la réouverture des frontières, Air Tahiti Nui et les vaccins.

2.1.1.2 Visites officielles en Polynésie française

Visite officielle du ministre des Outre-mer Sébastien Lecornu – du 6 au 14 mai 2021



Illustration 17 : Visite officielle du ministre des Outre-mer en Polynésie française du 6 au 14 mai 2021

Le ministre des Outre-mer, Sébastien Lecornu s'est rendu en visite officielle en Polynésie française du 6 au 14 mai. Dans ce cadre, outre Tahiti, il a visité les îles de Bora Bora et Hiva Oa. A Tahiti, il a notamment visité le centre de vaccination de Pirae, signé une convention relative aux abris de survie, assisté à la cérémonie de remise des Grands Prix Tech4Islands 2020, au lancement des Tech4Islands Awards 2021 ainsi qu'à la présentation des projets de développement de l'intercommunalité « Tereheamanu » et de la commune de Taiarapu-Ouest avant de visiter le site de surf de Teahupoo qui accueillera l'épreuve de surf des Jeux Olympiques de 2024.

Visite officielle du Président de la République Emmanuel Macron – du 24 au 28 juillet 2021



Illustration 18 : Cérémonie d'ouverture de la visite du Président de la République en Polynésie française du 24 au 28 juillet 2021

Durant sa visite officielle en Polynésie française, qui s'est déroulée du 24 au 28 juillet, le Président de la République Emmanuel Macron a effectué de nombreux déplacements :

- Sur l'île de Hiva Oa, dans l'archipel des Marquises, il a prononcé un discours axé sur la préservation de la culture, du patrimoine et de la nature et a annoncé son soutien au classement des Marquises au patrimoine mondial de l'Unesco ;
- sur l'atoll de Manihi, situé aux Tuamotu, il a évoqué les défis sanitaires, économiques, climatiques et énergétiques auxquels l'archipel fait face. Il a visité le futur abri de survie de l'atoll, financé par une convention Etat-Pays, ainsi que la centrale hybride qui, comprenant un mix d'énergies fossiles et photovoltaïque, permettra de répondre au défi énergétique, de l'eau et des déchets ;
- sur l'île de Tahiti, il a effectué une visite du Port de pêche de Papeete ;

- et sur l'île de Moorea, il a visité le Centre de recherches insulaires et observatoire de l'environnement (CRIOBE) et a inauguré officiellement l'Ecomusée Te Fare Natura que l'Etat et le Pays ont financé conjointement.



Illustration 19 : Cérémonie de clôture de la visite du Président de la République en Polynésie française

La visite présidentielle en Polynésie française s'est clôturée par une cérémonie organisée à la Présidence.

Dans son discours, le Président Fritch a remercié le chef de l'Etat pour l'aide apportée durant la crise liée à l'épidémie de Covid-19, au niveau sanitaire et économique. Il a abordé la question du nucléaire, déclarant que les membres de la délégation qui ont participé à la table ronde de haut niveau consacrée à ce sujet à Paris sont revenus satisfaits en raison de l'évolution de la posture de l'Etat et de ses représentants sur ce dossier. Il a rappelé son profond attachement au statut d'autonomie qui offre à la Polynésie l'opportunité de se gouverner librement et démocratiquement tout en demeurant ancrée à la République. Il s'est réjoui de l'intégration du Pays au sein de la région Pacifique qui en fait l'un des acteurs crédibles et permanent de l'axe Indopacifique. Il a également attiré l'attention du Président de la République sur le cas des Polynésiens qui s'engagent dans les forces armées ou de sécurité et qui ne bénéficient pas d'un traitement juste et équitable lorsqu'ils s'installent en métropole. Il a conclu son discours en soulignant que les Polynésiens veulent compter sur la France pour défendre avec conviction une vision nouvelle de leurs relations, qui se consolideront autour « du respect, de la vérité et de la confiance rétablie ».

Le Président de la République a entamé son discours en remerciant chaleureusement les Polynésiens pour leur accueil. Il les a assurés de la solidarité de la France dans la bataille sanitaire, économique et sociale menée contre l'épidémie de Covid-19. Ce faisant, il a pris l'engagement d'accompagner la Polynésie en lui octroyant un prêt de 300 millions € pour lui permettre d'investir dans l'avenir et dans ses acteurs économiques porteurs tels que Air Tahiti Nui.

Il a ensuite fait plusieurs annonces, dont celle d'un partenariat nouveau en matière d'oncologie qui permettra, notamment grâce à l'Institut national du Cancer (INCa), de développer à Tahiti, un pôle de cancérologie sur les cancers nouveaux au service des patients et de la recherche. Le troisième point de son discours était axé sur le dossier du nucléaire qu'Emmanuel Macron a déclaré vouloir « *assumer sans facilités, assumer avec vérité et responsabilité* ».

Il a affirmé que la Nation a une dette à l'égard de la Polynésie française pour avoir abrité les essais nucléaires, « et en particulier les essais nucléaires entre 66 et 74, dont on ne peut absolument pas dire qu'ils étaient propres ».

Il a conclu son discours par le souhait de construire une stratégie Indopacifique dans laquelle la Polynésie française a un rôle essentiel à jouer et à travers laquelle l'Etat s'engage à la protéger des incursions de puissances hégémoniques et des effets négatifs du dérèglement climatique. Cette stratégie permettra en outre à la France de contribuer au développement durable du Pays ainsi qu'à son rayonnement.

2.1.1.3 Table ronde de haut niveau sur le nucléaire à Paris



Illustration 20 : Table ronde de haut niveau sur le nucléaire à Paris les 1er et 2 juillet 2021

Les 1^{er} et 2 juillet 2021, s'est tenue à Paris, une table ronde qui a réuni le chef de l'Etat et une délégation polynésienne baptisée Reko Tika (« La parole droite : Vérité et Justice ») composée de représentants des associations de défense des victimes ainsi que des institutions politiques et civiles polynésiennes.

En amont, un important travail préparatoire a été mené par Reko Tika qui était organisée en quatre ateliers : économie, santé, société et environnement. A l'issue de cinq

réunions plénières et d'une session d'atelier représentant environ 50 heures de travail et d'échanges, le groupe de travail a produit une liste de doléances et d'objectifs répartis en quatre thèmes : 1- Histoire et mémoire ; 2- Effets sur la santé ; 3- Effets sur les territoires et 4- Volet institutionnel.

A l'ouverture de la table ronde, le Président Edouard Fritch a tenu à remercier le Président Macron « sans qui cette initiative historique n'aurait pas vu le jour ».

A l'issue des échanges à Paris, le Premier ministre, Jean Castex, a pris plusieurs engagements, incluant la déclassification de toutes les archives en lien avec les essais menés en Polynésie française, à l'exception de celles contenant des informations proliférantes ainsi que plusieurs mesures visant à faciliter et étendre l'indemnisation des victimes ou de leurs ayants-droits. Sur la question de la prise en charge par l'Etat des frais engagés par la Caisse de prévoyance sociale, il a estimé normal que les dépenses engagées par la Polynésie à ce titre fassent l'objet d'un remboursement.

Enfin, concernant le volet des impacts sur les territoires, le Premier ministre a rappelé que les atolls de Moruroa et Fangataufa demeureront des emprises militaires en raison des traces des explosions et des déchets enfouis pouvant revêtir un caractère d'informations proliférantes. Pour ce qui concerne l'atoll de Hao, les modalités de dépollution du site feront l'objet d'une perspective de solution technique envisageable après un travail commun des services de l'Etat, du Pays et de la commune. Par ailleurs, l'Etat poursuivra, en lien avec le Pays, son appui aux projets de développement des autres atolls proches de Tureia, Reao et Gambier.

Pour ce qui concerne le contrat de redynamisation des sites de défense (CRSD), le Premier ministre a acté la prolongation de la durée du contrat afin de terminer les opérations qui s'y rattachent ainsi que la prise en charge des coûts liés à la dépollution amiante des bâtiments.

2.1.2 Dépenses de l'Etat en Polynésie française

En 2021, les dépenses de l'État se sont chiffrées à 214 Mds F CFP, soit une augmentation de 14 Mds (+7%)

Les dépenses de l'Etat en Polynésie française se sont chiffrées en 2021 à 214 milliards de F CFP (1,79 milliard €).

Entre 2020 et 2021, les dépenses de l'État ont augmenté de 14 milliards de F CFP (soit +7%) en raison des dispositifs d'aides exceptionnelles déployées au bénéfice des structures touchées par les conséquences de la crise sanitaire et du renforcement de la contribution de l'État à l'exercice des compétences de la Polynésie française.

Les dépenses exceptionnelles réalisées dans le cadre de la gestion de la crise de Covid-19

Pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire, l'Etat a poursuivi son soutien à la Polynésie française et a engagé plus de 22,9 milliards de F CFP, dont 20,6 milliards de F CFP, dédiés aux aides versées principalement aux secteurs économiques, culturels, sociaux-éducatifs et 1,1 milliard de F CFP de subventions directes issues du plan national France Relance.

Un renforcement de la contribution de l'Etat au profit des compétences de la Polynésie française

En 2021, l'État a contribué à l'exercice des compétences de la Polynésie française à hauteur de 117,9 milliards de F CFP, soit 52 % du montant total des dépenses de l'État. Ce renforcement intervient à hauteur de +13,3 % par rapport à 2020.

Un soutien de l'Etat aux communes en légère augmentation

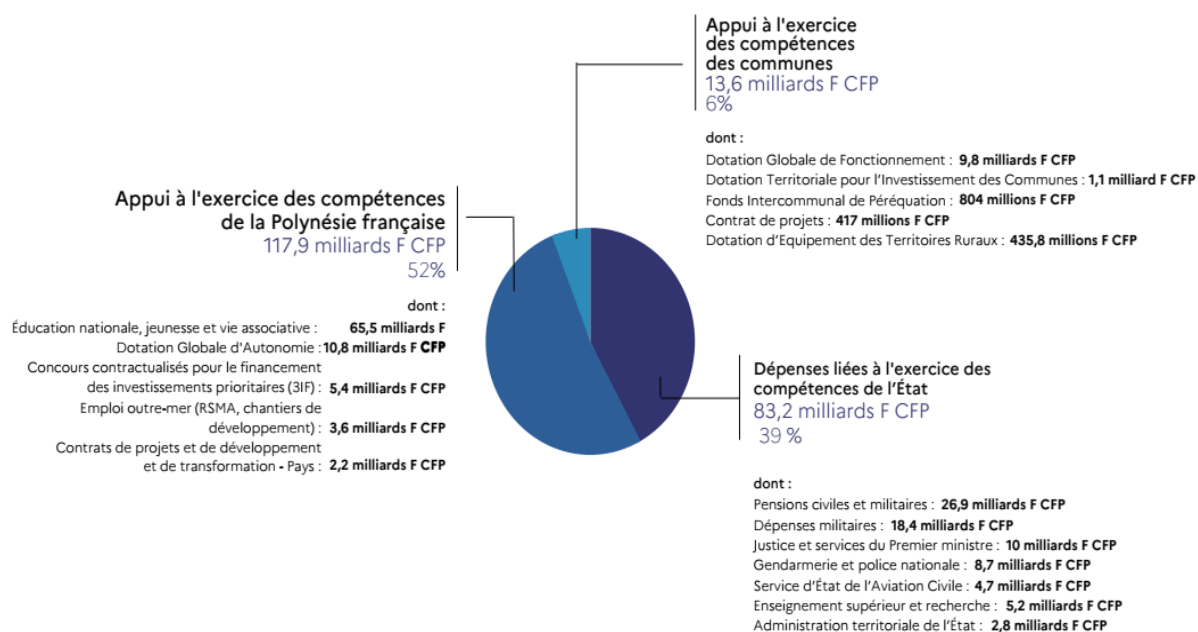
Les dépenses entrant dans le champ des compétences des communes représentent 13,6 milliards de F CFP (soit 6 % des dépenses de l'État).

Les dépenses propres à l'Etat en augmentation

Les dépenses de l'Etat pour l'exercice de ses propres compétences (justice, sécurité, enseignement supérieur et recherche) s'élèvent à 83,2 milliards de F CFP.

L'État accompagne enfin la Polynésie française dans son développement économique en apportant son soutien fiscal (programme de défiscalisation) aux entreprises polynésiennes dans la réalisation de nombreuses opérations structurantes. 8,4 milliards de F CFP d'aide fiscale ont été accordés en faveur de 14 programmes représentant un montant d'investissements de 19 milliards de F CFP. Grâce à l'aide fiscale de l'État, les chefs d'entreprises ont concrétisé la création, le développement ou encore l'extension de leur activité.

L'aide a permis la création de 226 emplois directs et 1 362 emplois directs ont été maintenus auxquels s'ajoutent les emplois indirects liés aux opérations de construction et de rénovation ainsi que les emplois induits.



Graphique 9 : Répartition des dépenses de l'Etat en 2021 par champ de compétences

2.1.3 Principaux dispositifs financiers et complémentarité avec les financements européens

Après la fermeture du Centre d'Expérimentation du Pacifique en 1996, des mécanismes de compensation financière ont permis un accompagnement de l'économie locale, avec l'objectif affiché de développer les conditions d'un développement économique endogène.

Outre ses dépenses dans le cadre de ses compétences « régaliennes » (justice, sécurité, défense, affaires étrangères, recherche, enseignement supérieur et monnaie), l'État apporte son concours au développement de la Polynésie française en prenant en charge certaines dépenses dans les domaines de compétence du Pays.

Les lignes de complémentarité entre les financements issus des programmes européens et les financements de l'Etat sont principalement établis dans les domaines des services publics environnementaux¹⁹, du tourisme et de la préservation des ressources naturelles.

L'Etat contribue ainsi au développement de la Polynésie française au travers de trois instruments financiers issus de la réforme de 2011 de la Dotation Globale de Développement Economique (DGDE), qui fonctionnent en cohérence et complémentarité avec les « contrats de développement et de transformation (CDT) » qui ont succédé aux « Contrats de Projets » pour la période 2021-2023.

¹⁹ Services publics environnementaux précisés par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicables aux communes de Polynésie française : adduction en eau potable, assainissement et gestion des déchets

- La **Dotation Globale d'Autonomie (DGA)** devenue depuis la loi de finances 2020 un prélèvement sur recettes (hors budget de l'Etat) : libre d'emploi pour la Polynésie française, cette enveloppe est versée par mensualités sur la section fonctionnement du budget général de la collectivité.
Conformément aux engagements du Président de la République en février 2016, confirmés dans l'Accord de l'Élysée, le montant du prélèvement sur recettes est stabilisé depuis 2017 à 10,806 milliards de F CFP (soit 90,552 millions €).
- La **dotacion territoriale pour l'investissement des communes** : d'un montant de 1,081 milliard de F CFP (soit 9,05 millions €) en 2018, elle est d'un montant identique depuis 2011. Cette dotacion alimente la section « investissements » du Fonds Intercommunal de Péréquation (FIP). Elle complète ainsi, la quote-part de l'État au FIP (804 millions F CFP, soit 6,74 millions € en 2021).
- La **dotacion pour les projets dits « structurants »** : le troisième instrument financier (3IF) constitue un outil partenarial mobilisé pour financer les équipements structurants en matière d'infrastructures routières, aéroportuaires, maritimes et de défense contre les eaux. Le financement est réparti entre l'Etat (70 %) et le Pays (30 %) par dispositions conventionnelles. Le montant de la programmation pour l'année 2021 s'est élevé, comme pour les années précédentes, à une participation de l'Etat de 6,12 milliards de F CFP (soit 51,3 millions €) pour un investissement global de 8,747 milliards de F CFP, et comprenait notamment les projets suivants :
 - Construction du débarcadère et de la cale de Hane – Ua Huka ;
 - Aménagement de la traversée de Papeari ;
 - Mise aux normes de l'aéroport de Ahe ;
 - Reconstruction du débarcadère de Napuka ;
 - Rectification de virages sur la RT 2 du PK 41,1 au PK 43,2.

2.1.4 Le contrat de développement et de transformation 2021-2023

L'année 2021 a été marquée par le renouvellement des supports de contractualisation entre le Pays et l'État. Le contrat de développement et de transformation (CDT), signé le 14 avril 2021, s'inscrit dans la continuité du contrat de projets 2015-2020.

Trois supports de contractualisation renouvelés

Il comporte trois volets :

1^{er} volet : le volet Pays porte sur un **volume minimum de projets TTC de 135 millions €**, constitue la continuité du CDP Pays 2015-2020 dans une logique « projets » relevant des thématiques suivantes :

- secteur primaire ;
- transition énergétique ;
- logement social ;
- développement touristique ;
- développement culturel ;
- infrastructures et équipements sportifs ;
- santé ;
- solidarité.

Une convention spécifique dédiée au **volet Enseignement Supérieur Recherche Innovation (ESRI – 2 millions €, soit 238 663 400 F CFP, à parité Etat/Pays)** a été signée dans la continuité de ce document.

La **convention d'application ADEME, d'un montant** de 6,8 millions € (811 455 560 F CFP) contractualisés à parité ADEME (3,4 millions €) et Pays (3,4 millions €), est annexée au CDT Pays.

En 2021, 16 opérations ont été programmées, représentant un investissement de 46,7 millions € (5 572 790 390 F CFP) avec une participation Etat de 22,1 millions € (2 637 230 570 F CFP).

2^{ème} volet : le volet communal portant sur un **volume minimum de projets TTC de 50 millions €** (5 966 585 000 F CFP), constitue la continuité du CDP communes 2015-2020 avec trois thématiques :

- alimentation en eau potable ;
- assainissement des eaux usées ;
- gestion des déchets.

En 2021, 10 opérations ont été programmées sur ce volet représentant un investissement de 18,12 millions € (5 966 585 000 F CFP), avec une participation Etat de 7,2 millions € (859 188 240 F CFP).

3^{ème} volet : l'accord territorial de relance. Ce 3^{ème} volet du CDT constitue la déclinaison du plan de relance national en Polynésie française. Il comprend :

- **l'abondement de 1,9 millions €** (226 730 230 F CFP) de contribution au CDT 2021-2023 Pays ;
- la contribution exceptionnelle au financement du **programme abris de survie de 9,5 millions € (1 133 651 150 F CFP) pour les années 2021-2022 ;**
- l'application en Polynésie française de certains dispositifs nationaux – AAP ou de montants mobilisables sur des dispositifs "au titre de la relance" (ADEME, OFB) en sus des contractualisations habituelles.

Il convient également de préciser qu'en 2021, ont également été conclues :

- la convention santé pour la période 2021-2023, dans laquelle l'État s'engage à continuer d'apporter un appui financier concret de 955 millions de F CFP par an pour des investissements et frais de fonctionnement liés à la politique de santé du Pays ;
- la convention abris de survie aux Tuamotu 2021-2025, pour un montant de 6 milliards de F CFP répartis à parité entre l'Etat et le Pays.

2.1.5 Autres dispositifs financiers

2.1.5.1 Contribution financière dédiée à la politique de santé et au régime de solidarité de la Polynésie française

Le régime de solidarité de la Polynésie française (RSPF), anciennement régime de solidarité territorial (RST), a été créé en 1994, en même temps qu'était mise en place la Protection Sociale Généralisée (PSG). Dès l'origine, la participation de l'Etat a pris la forme d'un versement d'une dotation, dont les principes ont été portés par deux conventions quinquennales Etat-Territoire en 1993 et 1999. La seconde convention, arrivée à son terme en 2004, a été prorogée par avenants jusqu'en 2007. Les versements de l'Etat ont cessé avec la loi de finances (LFI) 2008 pour reprendre en 2015 à la demande de la Polynésie française.

Afin de soutenir le Pays dans son action en faveur du rétablissement financier et de la pérennisation du système de santé et de solidarité polynésien, l'État s'est engagé en avril 2015, dans le cadre d'une convention triennale d'objectifs, sur un appui financier de 4,3 milliards de F CFP, soit 36 millions €. Une dotation annuelle de 1,43 milliard de F CFP (12 millions €) a donc été versée au Pays en 2015, 2016 et 2017.

Un avenant a permis en 2018 à l'Etat de poursuivre l'accompagnement du Pays à hauteur de 1,43 milliard de F CFP (12 millions €). Une nouvelle convention a été signée en 2019 pour un montant de 1,43 milliard de F CFP (12 millions €) et un arrêté a permis le versement d'une dotation de 1,21 milliard de F CFP soit 10,1 millions € au titre de l'année 2020.

Le soutien de l'Etat à la politique de santé en Polynésie française est renouvelé pour la période 2021-2023 grâce à une convention signée en octobre 2021. Elle comprend trois volets :

- Un premier volet de 477,3 millions de F CFP (4 millions €) imputés sur le CDT 2021-2023 pour financer des investissements dans les champs hospitaliers sanitaires et médico-social ;
- Un deuxième volet de 477,3 millions de F CFP (4 millions €) destiné à financer des petits équipements et du fonctionnement (à l'exception des Evasanes) pour les mises à niveau entreprises par la Polynésie française en matière d'offre de soins, de formation des acteurs et de développement de la recherche ;
- Un volet d'actions de coopération et de prestations au bénéfice du Centre Hospitalier de la Polynésie Française (CHPF) avec des organismes nationaux parmi lesquels le CHU de Bordeaux.

2.1.5.2 Soutien financier dans le domaine de l'éducation

L'appui de l'État à la politique d'éducation en Polynésie française est prévu dans la convention décennale 2017-2027 signée en octobre 2016. Elle fonde la rémunération des enseignements des premier et second degrés par l'État. Elle prévoit aussi l'attribution de subventions aux politiques sociales et pédagogiques et dispose aussi d'un volet investissement.

Au titre de l'année 2021, en matière d'investissement, 372 millions de F CFP (soit 3,125 millions €) ont été programmés par l'Etat et la Polynésie française, portant sur des opérations de construction d'un bâtiment administratif au collège d'Arue, d'aménagement et de travaux divers dans les collèges et lycées et d'équipement des collèges et lycées.

De plus, via des crédits issus du programme « investissements d'avenir », l'État accompagne la Polynésie française dans la réussite éducative des jeunes polynésiens, en finançant 50 % du coût des opérations suivantes :

- Construction d'un internat au sein de la cité scolaire de Faa'a (684 millions F CFP) ;
- Construction d'un internat au collège d'Atuona (591 millions F CFP) ;
- Extension de l'internat du lycée professionnel de Mahina (226,6 millions F CFP) ;
- Construction d'un nouvel internat à la cité scolaire du diadème de Pirae (264 millions F CFP).

Ces quatre projets sont en cours de réalisation et ont donné lieu à différents versements d'avance et d'acomptes depuis 2019.

2.1.6 Fonds Exceptionnel d'Investissement

Créé en 2009, le Fonds Exceptionnel d'Investissement en outre-mer (FEI) vise à apporter une aide financière de l'Etat aux personnes publiques qui réalisent, dans les territoires d'outre-mer, des investissements portant sur des équipements publics collectifs, lorsque ces investissements participent de façon déterminante au développement économique, social, environnemental et énergétique local.

En Polynésie française, deux axes prioritaires ont été identifiés en concertation avec les élus locaux : les énergies renouvelables et le numérique.

Ainsi, en 2021, une nouvelle opération a été programmée pour une participation totale de l'État de 450 millions de F CFP (soit 3,7 millions €). Il s'agit de la seconde phase du projet « Natitua Sud », ayant pour objectif de relier par câbles sous-marins à fibre optique Tahiti à Tubuai avec une branche sur Rurutu permettant ainsi aux populations des Australes d'accéder au haut-débit et de bénéficier de l'accès aux services innovants dans une perspective de développement économique, sociale et culturelle.

Par ailleurs, une enveloppe de 215 millions de F CFP (soit 1,8 millions €) du FEI a été mobilisée pour financer le projet de déploiement et densification du réseau de fibre optique jusqu'à l'abonné tranche 4.

2.2 INTERVENTIONS DE L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT EN APPUI DES POLITIQUES PUBLIQUES

L'Agence Française de Développement (AFD) contribue à accompagner la Polynésie française sur la voie d'un développement durable, en mettant l'accent – en cohérence avec le Plan d'orientation stratégique (POS) 2019-2022 du Groupe AFD – sur le renforcement de la cohésion sociale (objectif « 100% lien social ») et sur les enjeux de transition écologique, de préservation de la biodiversité et d'adaptation aux effets du changement climatique (objectif « 100% Accord de Paris »). Par ailleurs, en phase avec l'évolution de son mandat, l'AFD développe de nouvelles actions pour favoriser les dynamiques de coopération dans la région Pacifique.

Un montant d'engagement record de 44,8 Mds F CFP

Au service de cette stratégie, l'Agence met à disposition des acteurs locaux, publics et privés, différents outils financiers et d'expertise : prêts à taux réduits (PSP Verts et PSP Bonifiés), prêts à conditions de marché, garanties, subventions d'études, appui-conseil, etc.

Les années 2020 et 2021 ont marqué un niveau d'engagement record de respectivement 33,1 milliards de F CFP (277 millions €) et 44,8 milliards de F CFP (376 millions €), incluant les prêts garantis par l'Etat octroyés dans le contexte Covid. Précédemment, en 2018 et 2019, l'activité de l'Agence avait atteint un volume global d'engagements de 22,6 milliards de F CFP (190 millions €).

2.2.1 Partenariat avec le pays : des financements et de l'expertise au service des politiques publiques

Depuis 2014, l'AFD a noué avec la collectivité de Polynésie française un partenariat fondé sur une double approche : un soutien financier au budget d'investissement de la Polynésie pour contribuer à la mise en œuvre de ses politiques publiques (l'AFD est le premier financeur en prêt du Pays, avec près de 50 % de l'encours de dette du Pays à fin 2020) ; un dialogue technique sur des politiques sectorielles structurantes afin d'accompagner l'émergence de stratégies durables et inclusives de long terme.

Entre 2014 et 2021, près de 28 milliards de F CFP (240 millions €) de prêts, bonifiés ou non, ont été octroyés au Pays : ce sont principalement des prêts pour soutenir les investissements verts de la collectivité (bâtiments bioclimatiques, préservation de la biodiversité, gestion du littoral, etc.), des projets dans le domaine de la cohésion sociale (éducation, santé, etc.) et des investissements structurants au service du développement économique (infrastructures de transports, etc.). En 2021, 23 % des financements de l'AFD au Pays ont porté sur des projets qui ont un impact direct bénéfique pour le climat.

En complément de ce soutien financier, l'AFD accompagne le Pays dans la définition de ses politiques publiques. Depuis 2014, l'AFD a cofinancé et apporté son expertise pour l'élaboration de plusieurs stratégies structurantes pour le territoire (organisation sanitaire, pêche hauturière, agriculture, etc.). Depuis 2020, le fonds Outre-mer (FOM) permet le financement d'expertises techniques ayant vocation à appuyer le Pays dans sa trajectoire de transition durable et inclusive. Ainsi, l'AFD accompagne la transition énergétique de la Polynésie, d'une part via un programme d'études au bénéfice du ministère des Finances en charge de l'énergie et d'autre part via la mise à disposition d'expertises auprès des communes, ces dernières étant compétentes pour la fourniture d'électricité. Sur la thématique sociale, un accompagnement à la réforme de la Protection sociale généralisée (PSG) est également en cours.

En 2020 et 2021, deux prêts exceptionnels garantis par l'Etat (PGE) ont été accordés au Pays par l'AFD, respectivement de 28,6 milliards de F CFP (240 millions €) et de 36 milliards de F CFP (300 millions €), pour lui permettre de faire face à la crise sanitaire et économique liée au Covid-19. Le premier PGE a ainsi permis le financement des mesures d'aide aux entreprises et aux ménages, des surcoûts sanitaires, ainsi que de garantir le versement des prestations sociales (retraites, maladie, famille) à travers un soutien en trésorerie de la Caisse de prévoyance sociale. Le second PGE s'établit dans la continuité du premier, tout en s'inscrivant dans une démarche de plus long terme en contribuant au financement à hauteur de 40 % du plan de relance 2021-2023 élaboré par le Pays. Ce second prêt intègre un nouveau soutien à la Caisse de prévoyance sociale et un appui financier exceptionnel à la compagnie aérienne Air Tahiti Nui. A travers le financement du plan de relance, il s'agit d'une part de soutenir l'économie et l'emploi, et d'autre part d'inscrire le territoire dans une trajectoire de développement durable et solidaire.

2.2.2 Un soutien aux grands projets du territoire

Au cours des dernières années, l'AFD s'est engagée aux côtés des acteurs locaux sur des projets à fort impact développemental.

- La connectivité numérique constitue un enjeu critique pour un territoire comme la Polynésie. L'agence est intervenue pour soutenir l'Office des Postes et Télécommunication (OPT) dans ses projets de câbles numériques (en particulier Natitua pour connecter les archipels -Tuamotu et Marquises- à Tahiti).
- L'AFD s'est positionnée sur l'enjeu de la continuité territoriale, question clé pour l'archipel polynésien. L'agence a ainsi contribué au financement du renouvellement des flottes aériennes des compagnies Air Tahiti Nui et Air Tahiti ainsi que des investissements de l'aéroport de Tahiti.

En 2021, l'AFD a participé au financement de la compagnie Air Archipel, filiale d'Air Tahiti dont la mission principale est d'assurer les évacuations sanitaires, maillon essentiel permettant de garantir l'accès aux soins des populations des îles éloignées, dépourvues de structures de santé.

- Enfin, l'agence accompagne le développement des énergies renouvelables avec le projet de climatisation par circulation d'eau froide des profondeurs (SWAC) pour le CHPF. L'AFD a également contribué à financer le projet de la société de Transport Électrique de la Polynésie française (TEP) de bouclage du réseau de transport électrique de l'île de Tahiti en vue de permettre le raccordement au réseau d'unité de production d'énergies renouvelables.

En complément de cette logique de financement, l'AFD occupe une place dans l'économie locale via son rôle d'actionnaire et d'administratrice de plusieurs sociétés qui participent à une mission d'intérêt général comme Air Tahiti, la TEP ou ADT (Aéroport de Tahiti). Actionnaire de référence de la SOCREDO, l'AFD apporte des refinancements de longs et courts termes ainsi qu'un accompagnement opérationnel régulier à sa filiale bancaire, qui joue un rôle clé dans le financement de l'économie polynésienne. Au cours de l'année 2021, avec l'appui de l'AFD, la banque SOCREDO a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie 2019-2023 visant à asseoir sa mission de banque publique du développement durable, innovante et inclusive.

2.2.3 Un accompagnement de proximité des communes

L'AFD est activement présente aux côtés des communes, acteur essentiel de l'échelon local, pour le financement des infrastructures de proximité et en particulier les services publics environnementaux. Cet accompagnement se traduit par :

- Des financements : entre 7 et 10 communes bénéficient annuellement de prêts de l'AFD pour un total compris entre environ 600 millions de F CFP et 1 milliard de F CFP (5 et 8 millions €). Au total 38 communes sur les 48 que compte le territoire ont bénéficié d'un financement AFD au cours des dernières années. L'AFD représente près de 68 % de l'encours de dette des communes polynésiennes.
- Des formations organisées en collaboration avec les acteurs locaux de la formation professionnelle.
- Un dialogue de gestion régulier, via des présentations aux communes sur leur situation financière, l'objectif étant, en dehors du financement strict de projets, d'accompagner les communes dans leurs réflexions d'investissement.
- Des prestations d'études, en particulier pour favoriser l'émergence de projets d'atténuation ou d'adaptation au changement climatique.
- Une publication : chaque année, l'AFD publie l'Observatoire des communes qui dégage les grandes tendances de leurs comptes, et permet d'alimenter le débat public sur la situation financière des communes.

2.2.4 La Société de Gestion de Fonds de Garantie d'Outre-mer (Sogefom) : un acteur au service des TPE/PME

Filiale de l'AFD, la SOGEFOM est un fonds de garantie qui facilite l'accès des TPE/ PME polynésiennes au crédit bancaire. 70% des prêts accordés par les trois banques locales aux petites entreprises sont garantis par la SOGEFOM.

Après plusieurs années de forte croissance de son activité (de 2 milliards de F CFP soit 17,5 millions € en 2017 à 4 milliards de F CFP soit 34 millions € en 2019), la SOGEFOM a connu une contraction en 2020 liée à l'impact de la crise sanitaire sur l'économie et à la mise en place des mesures de soutien (PGE en particulier).

Au cours de l'exercice 2021, 319 entreprises ont bénéficié de 371 garanties représentant un montant total de 2,6 milliards de F CFP (21,4 millions €).

2.2.5 Favoriser les dynamiques de coopération régionale

Depuis 2018, l'AFD a renforcé sa démarche régionale dans le Pacifique, au travers de la mise en place d'une direction régionale basée à Nouméa. L'agence AFD de Papeete constitue, dans ce dispositif, un relais du mandat régional AFD, pour identifier et financer des projets régionaux impliquant les acteurs polynésiens, permettant ainsi de renforcer l'insertion du territoire dans son bassin régional et de valoriser les savoir-faire français. Illustration emblématique de cette stratégie régionale, l'Initiative Kiwa dotée de 4,9 milliards de F CFP soit 41 millions € (par la France, l'Union européenne, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande), lancée en mars 2020, finance des projets régionaux contribuant à l'adaptation au changement climatique.



Autre projet régional lancé en 2020 (477 millions F CFP soit 4 millions €) : CLIPSSA (Climat du Pacifique, Savoirs Locaux et Stratégies d'Adaptation) au bénéfice du Vanuatu, de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et de Wallis et Futuna permettra de produire des projections climatiques futures sur la zone Pacifique et ainsi de définir des stratégies d'adaptation au changement climatique adaptées pour chaque territoire.



L'Agence travaille également à la mise en place de projets de coopérations décentralisées entre la Polynésie et des acteurs étrangers du Pacifique. Elle a ainsi signé en 2020 une subvention pour soutenir un projet de coopération dans le domaine de la veille épidémiologique entre l'Institut Louis Malardé et le Fiji Centre for Communicable Disease Control.

Enfin, le déploiement du programme Mouv'outremer dans la zone Pacifique (Polynésie et Nouvelle-Calédonie) a débuté en 2021. Dispositif déjà mis en œuvre par l'AFD dans les territoires ultramarins des Océans Indien et Atlantique, il vise à mobiliser les acteurs locaux pour la transition durable de leurs territoires à travers une formation-action destinée aux futurs porteurs de projets et à l'animation d'une communauté d'acteurs engagés pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable.

D'une manière générale, l'activité de l'AFD vient pleinement s'inscrire en complémentarité des outils d'intervention de l'Union européenne en Polynésie et dans le Pacifique, en particulier dans le domaine des services publics environnementaux et de la préservation des ressources naturelles. Cette coopération se traduit par des cofinancements, des réunions régulières d'échanges, et une attention portée à créer des synergies entre les bailleurs afin de soutenir les projets structurants du territoire.

3 COOPERATION « UNION EUROPEENNE & POLYNESIE FRANÇAISE » EN 2021

3.1 DIALOGUE POLITIQUE ET TECHNIQUE

Régime d'association

En tant que Pays et Territoire d'Outre-Mer (PTOM), la Polynésie française bénéficie d'un statut d'association à l'Union européenne. Le cadre de cette association est régi par la Décision 2021/1764 du Conseil du 5 octobre 2021 relative à l'association des Pays et Territoires d'Outre-Mer à l'Union européenne, y compris les relations entre l'Union européenne, d'une part, et le Groenland et le Royaume de Danemark, d'autre part (DAOG).

La nouvelle Décision regroupe les 13 PTOM restants suite au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne et le Groenland, qui bénéficiait jusque-là d'une Décision spécifique.

La DAOG, applicable rétroactivement depuis le 1^{er} janvier 2021, confirme l'évolution des relations UE-PTOM, d'une approche de « coopération au développement » vers le principe d'un « partenariat réciproque ».

Adoption le 5 octobre 2021 de la nouvelle décision d'association UE - PTOM 2021-2027 basée sur le principe d'un partenariat réciproque

Elle introduit, par ailleurs, la création d'un instrument financier spécifique aux PTOM, intégré au budget général de l'Union, se substituant au Fonds européen de développement (FED). L'enveloppe globale pour la période 2021-2027 s'élève à 60 milliards de F CFP, dont 3,7 milliards de F CFP de dotation territoriale accordés à la Polynésie française, pour soutenir la politique sectorielle de l'eau de la collectivité. D'autre part, 4,3 milliards de F CFP devraient être octroyés aux PTOM du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna) au titre de la dotation régionale, afin de contribuer au verdissement et bleuissement des systèmes alimentaires de ces territoires. Les processus de programmation régionale et intrarégionale 2021-2027 sont en cours. Enfin, une nouvelle dotation est prévue pour soutenir les coopérations intrarégionales, entre PTOM et Etats ACP notamment.

S'agissant de la généralisation de l'éligibilité des PTOM aux « programmes horizontaux » de l'UE, si celle-ci est actée dans le principe, elle s'est avérée difficile à concrétiser jusqu'à présent, compte tenu de la nature de ces programmes (orientés en faveur des régions européennes) et des procédures de mise en œuvre peu adaptées aux capacités des PTOM. Ainsi, dans la nouvelle Décision, la Commission s'engage désormais à « favoriser l'accès des PTOM aux programmes de l'Union, ainsi qu'aux programmes et instruments de coopération de l'Union avec d'autres pays ».

3.1.1 Dialogue avec la Commission européenne

Conformément à l'article 14 de la DAOG du 5 octobre 2021, 3 organes de dialogues existent dans le cadre de l'association des PTOM à l'UE :

- Un Forum de dialogue UE-PTOM (Forum UE-PTOM) qui rassemble annuellement les autorités des PTOM, les représentants des Etats membres et la Commission européenne (CE) au plus haut niveau pour discuter des enjeux du régime d'association et de sa mise en œuvre. Les membres du Parlement européen, les représentants de la BEI et les représentants des RUP y sont, lorsque cela se justifie, associés ;
- Des concertations trilatérales entre la CE, les PTOM et les Etats membres dont ils relèvent, sont également organisées au moins quatre fois par an à Bruxelles ;
- Enfin, des groupes de travail de caractère consultatif peuvent être institués pour suivre la mise en œuvre de l'association, sous une forme adaptée aux questions à aborder. Ces groupes de travail mènent des discussions techniques sur des thèmes présentant un intérêt particulier pour les PTOM et les Etats membres dont ils relèvent, et complètent ainsi les travaux réalisés dans le cadre du Forum UE-PTOM et/ou des concertations trilatérales.

Forum PTOM-UE

Le 19^{ème} Forum PTOM-UE prévu en Nouvelle-Calédonie en décembre 2021, a été reporté à 2022, du fait notamment de la pandémie de Covid-19. Le précédent Forum s'était déjà tenu en visioconférence le 10 décembre 2020, compte-tenu de la situation sanitaire mondiale et des difficultés de déplacement en résultant.

Concertations trilatérales

Quatre concertations trilatérales réunissant l'ensemble des PTOM, leurs Etats membres de rattachement et les services de la Commission européenne ont eu lieu les 15 avril (103^{ème}), 6 juillet (104^{ème}), 20 octobre (105^{ème}) et 14 décembre 2021 (106^{ème}).

Lors de ces réunions, l'évolution de la pandémie de Covid-19 et ses conséquences dans les PTOM, la coopération financière en cours entre les PTOM et l'UE, l'exercice de programmation 2021-2027, ou encore, les négociations de la prochaine DAO, du NDICI et de l'accord Post-Cotonou ont été abordés de manière continue.

La 103^{ème} tripartite a, par ailleurs, été l'occasion de faire un bilan du 18^{ème} Forum PTOM-UE tenu en décembre 2020 à distance et d'évoquer l'évaluation du plan de travail 2020 de l'OCTA.

La 104^{ème} édition a permis d'évoquer la nouvelle stratégie Indo-Pacifique de l'UE, la conférence ministérielle extraordinaire de l'OCTA tenue le 24 juin 2021 pour officialiser la sortie de l'association des territoires britanniques, suite au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne et le report du 19^{ème} Forum PTOM-UE à 2022.

Lors de la 105^{ème} trilatérale, les échanges ont aussi porté sur les activités de l'OCTA, telles que la semaine de la jeunesse organisée du 4 au 10 octobre 2021, la participation à la COP 26, ou encore, la stratégie de l'association pour la période 2021-2027.

Enfin, la 106^{ème} tripartite a été l'occasion d'aborder également le nouveau programme InvestEU, le plan de travail 2022 de l'OCTA et les actions intéressant les outremer dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne.

Groupe de travail

Deux groupes de travail ont été tenus les 22 juin et 17 novembre 2021.

Le premier était consacré à l'environnement, au changement climatique et à l'énergie durable. Les échanges ont notamment porté sur les nouvelles stratégies de l'Union européenne en matière d'adaptation au changement climatique et d'économie bleue, l'intégration des priorités du Green Deal dans la programmation 2021-2027 des PTOM, le programme LIFE 2021-2027, l'étude sur l'économie bleue publiée par l'OCTA et la COP 26 à Glasgow. Un point a également été fait sur BEST et les projets financés par le programme dans les PTOM.

Lors du second groupe de travail, dédié au commerce et à l'intégration régionale, les discussions se sont concentrées sur les négociations en cours de l'Union européenne, intéressant les Pays et Territoires d'Outre-mer dans le domaine du commerce et sur la mise en œuvre du nouveau système REX dans les PTOM.

Visioconférence avec la Commissaire européenne aux Partenariats internationaux, Jutta Urpilainen – 22 septembre 2021



tripartite

Le Président de la Polynésie française, Edouard Fritch, et le Haut-commissaire de la République en Polynésie, Dominique Sorain, accompagnés du Vice-président Tearii Te Moana Alpha, ont tenu le 22 septembre 2021, une visio-conférence avec Jutta Urpilainen, Commissaire européenne aux Partenariats internationaux. Ce dialogue avait pour objectif de renforcer le partenariat avec l'Union européenne et de porter les ambitions de développement durable de la Polynésie française.

Illustration 21 : Visioconférence avec la Commissaire européenne aux Partenariats internationaux Jutta Urpilainen le 22 septembre

Polynésie française un exemple océanien et mondial de transition écologique du secteur primaire.

Cette initiative s'inscrit pleinement dans les ambitions stratégiques de développement durable de l'Union européenne ainsi que dans les stratégies française et européenne pour l'Indo-Pacifique.

La Commissaire a souligné la qualité des relations européo-polynésiennes et le rôle important de la Polynésie française en tant que partenaire de l'Union européenne dans le Pacifique. Elle a rappelé l'accent mis par l'Europe sur le Pacte Vert européen et la lutte contre le changement climatique qui nécessite une transformation écologique du secteur primaire.

Le Haut-commissaire a pour sa part réitéré le soutien total du Président de la République, Emmanuel Macron, à ce projet qui figurera au cœur de la présidence française de l'Union européenne à partir de janvier 2022.

En 2021, aucune mission de terrain de la Commission européenne n'a eu lieu en Polynésie française, du fait de la pandémie de Covid-19.

3.1.2 Dialogue inter PTOM sous l'égide de l'OCTA

La Polynésie française est l'un des membres fondateurs de l'Association des Pays et Territoires d'Outre-Mer de l'Union Européenne (OCTA²⁰) qui poursuit les objectifs suivants²¹ :

- 1- Proposer un forum d'échanges d'idées et de débats sur les sujets d'intérêt commun ;
- 2- Travailler dans le sens des intérêts mutuels des membres ;
- 3- Echanger des informations spécifiques sur des sujets d'intérêts commun profitant à tous les PTOM ;
- 4- Faire des recommandations lorsque cela est nécessaire aux gouvernements de tous les PTOM et des Etats membres de l'UE dont ils relèvent concernant les mesures appropriées à mettre en œuvre ;
- 5- Développer les relations de travail efficaces en tant que groupe avec les institutions de l'UE, le groupe des pays ACP et son secrétariat et d'autres organisations internationales, multilatérales, régionales et tierces pertinentes ;
- 6- Echanger entre membres de l'association des expériences réussies dans leurs secteurs d'intérêt commun ;
- 7- Défendre les intérêts collectifs des membres et représenter ces intérêts vis-à-vis des institutions de l'UE et dans tous les domaines mentionnés dans la décision PTOM.



Illustration 22 : Logo de l'OCTA

La **Conférence ministérielle**²² est l'organe directeur de l'OCTA. Composée des représentants de chaque gouvernement membre, elle définit les politiques, approuve les budgets et élit le président de la Conférence ministérielle ainsi que les membres et le président du comité exécutif.

Au niveau administratif et financier, l'association est gérée par un **comité exécutif** (Exco) qui comprend 6 membres et un président élu par une résolution administrative de la Conférence ministérielle. L'Exco, qui comprend les représentants des PTOM basés en Europe (Paris, La Haye, Londres ou Bruxelles), se réunit au moins une fois par mois. Il met en œuvre toutes les actions utiles à la réalisation des décisions prises par la Conférence ministérielle et assure le secrétariat de la Conférence. La Polynésie française a été réélue membre de l'Exco en 2020. Aruba a été élu à la présidence du comité.

Le travail de l'ExCo est également soutenu par des **groupes de travail** dans des domaines particuliers : les services financiers, la programmation régionale et la coopération, la recherche, l'éducation et l'innovation, la communication, l'environnement et le changement climatique, les énergies renouvelables, le commerce des biens et des services, ou encore, le partenariat « Post 2020 ». Le travail effectué par ces groupes permet, par la production de rapports et de recommandations, d'améliorer la qualité des décisions prises aux réunions de l'ExCo.

²⁰ OCTA pour "Overseas Countries and Territories Association" constituée en 2003 sous la forme d'une association sans but lucratif (ASBL) régie par le droit belge, dont le siège social est situé à Bruxelles.

²¹ Cf. extrait des statuts de l'OCTA (article 3)

²² Cf. extrait des statuts de l'OCTA (article 9)

La représentation de la Polynésie française est assurée au sein de l'OCTA à deux niveaux :

- Au niveau politique, par le Président de la Polynésie française ou son représentant qui siège à la Conférence Ministérielle annuelle ;
- Au niveau administratif et technique, par un agent de la Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique (DAIEP) qui représente la Polynésie française à l'Exco.

Dans le cadre des travaux menés par l'OCTA en 2021, la Polynésie française a participé aux réunions de l'Exco, aux consultations trilatérales ainsi qu'aux groupes de travail de partenariat.

Principaux événements en 2021 :

Concertations trilatérales	<p>Organisation de 4 tripartites :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 103^{ème} tripartite le 15 avril 2021 - 104^{ème} tripartite le 6 juillet 2021 - 105^{ème} tripartite le 20 octobre 2021 - 106^{ème} tripartite le 14 décembre 2021
Conférence ministérielle de l'OCTA	<ul style="list-style-type: none"> - Conférence Ministérielle Extraordinaire de l'OCTA Visioconférence, 24 juin 2021 - Conférence Ministérielle Extraordinaire de l'OCTA Visioconférence, 1^{er} décembre 2021
Réunions de l'Exco	<p>11 réunions</p> <ul style="list-style-type: none"> - ExCo du 28 janvier 2021 - ExCo du 11 mars 2021 - ExCo du 12 avril 2021 - ExCo du 11 mai 2021 - ExCo du 3 juin 2021 - ExCo du 5 juillet 2021 - ExCo du 30 août 2021 - Exco du 21 septembre 2021 - ExCo du 6 octobre 2021 - ExCo du 4 novembre 2021 - ExCo du 10 décembre 2021
Groupes de travail de partenariat	<p>2 groupes de travail ont été tenus en visioconférence, les 22 juin et 17 novembre 2021. Le premier était consacré à l'environnement, au changement climatique et à l'énergie durable et le second, au commerce et à l'intégration régionale.</p>
Autres activités	<ul style="list-style-type: none"> - Webinaire de l'OCTA sur la participation des PTOM aux programmes de l'UE, le 24 mars 2021 ; - Lancement de la feuille de route de l'OCTA pour l'économie bleue, le 17 juin 2021 ; - Lancement du groupe d'amis des PTOM au Parlement européen, le 29 juin 2021 ; - Atelier sur le programme LIFE, en collaboration avec ENVIROPEA, le 30 septembre 2021 ; - Semaine européenne de l'OCTA, du 4 au 9 octobre 2021 ; - Conférence « de l'élaboration des politiques à leur mise en œuvre », le 9 novembre 2021 à Glasgow dans le cadre de la COP 26.

Principales activités de la Polynésie française au sein de l'OCTA en 2021 :

1. Conférence Ministérielle Extraordinaire de l'OCTA - 24 juin 2021 par visioconférence

Cette Conférence Ministérielle Extraordinaire faisait suite à la 18^{ème} Conférence Ministérielle du 8 décembre 2020 dont la cinquième résolution administrative avait donné mandat au comité exécutif de l'OCTA de « poursuivre le dialogue avec les PTOM du Royaume-Uni dans le but de signer un protocole d'accord » à fin mars 2021.

La réunion avait par conséquent pour objectifs de :

- Prendre acte du retrait des territoires britanniques de l'OCTA ;
- Mettre en place un nouveau cadre de coopération entre l'OCTA et l'Association des territoires d'outre-mer du Royaume-Uni (UKOTA) à travers l'établissement d'un Mémorandum d'entente/Protocole d'accord (MoU) pour une durée de 3 ans ;
- Approuver l'allocation d'une somme de 40 000 € provenant des ressources propres de l'OCTA pour la mise en œuvre du nouveau partenariat entre l'OCTA et l'UKOTA (MoU) dans le cadre d'activités d'intérêt commun pendant la durée du MoU ;
- Modifier les Statuts de l'OCTA pour prendre en compte l'impact de la réduction du nombre de membres de 22 à 13, en réduisant le nombre de membres de l'ExCo de 9 à 7, et autoriser le vice-président de l'ExCo à remplacer le président en cas de démission ou d'empêchement.

Les 20 délégations présentes, dont la Polynésie française représentée par le Vice-président, Tearii Te Moana Alpha, ont adopté à l'unanimité les résolutions administratives actant la révision des statuts de l'OCTA et le Mémorandum d'entente qui va encadrer le futur partenariat entre l'OCTA et l'UKOTA.

2. Conférence Ministérielle Extraordinaire de l'OCTA par visioconférence – 1er décembre 2021

La Conférence ministérielle extraordinaire était la première depuis la sortie des territoires britanniques de l'OCTA. Sous la présidence du président de l'OCTA et Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Louis Mapou, la réunion a rassemblé les représentants des treize PTOM français, néerlandais et danois.

A l'ordre du jour figuraient :

- La présentation et l'adoption du projet de nouvelle stratégie de l'OCTA pour la période 2021-2027 ;
- L'adoption du rapport du Comité d'Audit pour l'exercice 2019 ;
- La réévaluation des cotisations des membres et l'approbation des résolutions administratives y afférentes.



Illustration 23 : Conférence ministérielle extraordinaire de l'OCTA par visioconférence le 1er décembre 2021

La proposition d'une augmentation de 100% des cotisations a été acceptée par la majorité des membres de l'OCTA, à l'exception de cinq territoires, dont les cotisations seront revues lors du prochain Forum UE-PTOM, qui aura lieu en Nouvelle-Calédonie en 2022.

A l'issue des débats, la stratégie de l'OCTA pour 2021-2027 et les résolutions administratives ont été adoptées à l'unanimité par les délégations présentes.

3.2 DECLINAISON DES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE DANS LES SECTEURS DE COOPERATION UE-PF

3.2.1 Politique de développement touristique



Illustration 24 : Stratégie de développement touristique de la Polynésie française 2015-2020 – Source :
www.presidente.pf

Le tourisme représente la première ressource économique propre de la Polynésie (42%), 17% des emplois salariés, 11% des entreprises, et injecte plus de 54 milliards de F CFP par an dans l'économie locale.

La convention de financement conclue dans le cadre du 11^{ème} FED territorial entre la Polynésie française et l'Union européenne le 19 février 2018 est venue soutenir la mise en œuvre de la stratégie de développement du tourisme 2015-2020 à hauteur de 3,55 milliards de F CFP au titre de l'appui budgétaire et 23,9 millions de F CFP au titre des évaluations.

L'adoption d'une politique sectorielle dans le domaine du tourisme, secteur de concentration du 11^{ème} FED territorial, était l'une des conditions requises à l'éligibilité de la Polynésie française à l'appui budgétaire de l'Union européenne.

Véritable feuille de route du gouvernement, cette stratégie comportait 134 actions et 225 sous-actions à mettre en œuvre d'ici 2020. Ces actions étaient organisées autour de trois axes :

- 1) Affirmer la destination (promotion, commercialisation) ;
- 2) Mettre en place les conditions de développement du tourisme (structuration, infrastructures, formation, réglementations) ;
- 3) Restructurer la gouvernance (organisation de la concertation et des structures publiques).

La Polynésie française s'est ainsi repositionnée sur les valeurs « Nature humaine », « Culture » et « Environnement », en favorisant un tourisme immersif et inclusif et en assurant la transition d'un tourisme essentiellement balnéaire vers une offre d'expériences plus diversifiée, identitaire et personnalisée.

A la fin de l'année 2020, 95% des actions avaient pu être initiées ou réalisées.

L'année 2021 a permis de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique, orientée vers la reprise du secteur.

Quelques exemples sont décrits ci-après, au travers de la déclinaison des trois axes de la stratégie :

- **Exemples d'actions réalisées en 2021 au travers de l'axe 1) « Affirmer la destination » :**
 - Continuité des actions de proximité avec la population et les acteurs du tourisme, telles que :
 - La 26^{ème} édition du Salon du tourisme a été organisée au mois de février en distanciel étant donné le contexte sanitaire lié à la Covid-19. A noter que le deuxième salon du tourisme de l'année, généralement au mois de septembre, a été remplacé (du fait du contexte sanitaire) par une opération de communication pour encourager l'utilisation des coupons voyage *Tīteti Āi'a* combinée avec des offres Air Tahiti promotionnelles à destination des résidents ;
 - Organisation de 8 voyages de familiarisation en 2021 ;
 - Localement, une campagne de communication et de sensibilisation a été déployée de mai à juillet 2021. Ce dispositif a été mis en place via la collaboration de Tahiti Tourisme, le Pays et le Haut-Commissariat, et l'objectif était, dans un contexte de réouverture des frontières, de maintenir la mobilisation de tous sur le respect des gestes barrières et les mesures sanitaires afin d'éviter une nouvelle propagation de l'épidémie, et de réassurer la population ;
 - Organisation de 4 « Tere Tahiti », le Tere Nā Tua, Tere Nā Uta i Vaihiria Tere i te Fenua 'Aihere, Tere Nā Uta i Papenoo : produits de découverte à destination de la population et des touristes ;
 - Afin d'encourager le tourisme d'intérieur, le Pays via le Tahiti Tourisme a maintenu en 2021 le dispositif de coupons voyage *Tīteti Āi'a*, dont l'objectif était d'encourager les résidents à voyager dans les îles en leur proposant un coupon de réduction pour leur voyage. Au total, 80 millions de coupons générés ont été comptabilisés et près de 8 800 voyageurs ont profité du dispositif. Une opération de coopération « Voyagez à deux » en partenariat avec Tahiti Tourisme et Air Tahiti a été également mise en place (- 45% de réduction sur les prix des billets d'avion). Au total, 4 700 billets ont été vendus.
 - Promotion et commercialisation de la destination :
 - Plusieurs actions pour réassurer l'industrie touristique et les visiteurs : labélisation « Safe Travels » du WTTC (World Travel and Tourism Council) obtenue par la destination *Tahiti Et Ses Îles*, programme Safety Ambassador pour fédérer les acteurs polynésiens autour d'un dispositif d'accueil des touristes dans le respect des gestes barrières, reconduction de la politique commune d'annulation et de modification de séjours par l'industrie polynésienne ;
 - A l'international, une présence continue sur les marchés internationaux avec notamment un maintien des communiqués de presse envoyés sur les marchés liés aux restrictions sanitaires (645 communiqués envoyés) ; plusieurs missions sur le terrain de reconquête du marché Européen et Américain pour rencontrer le réseau de distribution ; des séminaires de formation et webinaires essentiellement à distance sur les marchés pour maintenir le lien avec le réseau de distribution ; des campagnes de communication ou de ventes en coopération avec les compagnies aériennes et/ou Tours-opérateurs pour maintenir une visibilité auprès des visiteurs potentiels de *Tahiti Et Ses Îles* malgré le contexte sanitaire ;

- Des relations avec les médias internationaux maintenus au travers l'Organisation de 69 voyages de presse en 2021 ; Une présence de Tahiti Et Ses Îles sur des salons du tourisme professionnels et grand public ;
- Soutien de 8 événements internationaux : FIFO, Heiva I Tuaru Maohi, Tahiti Pearl Regatta, Xterra Tahiti, Salon du livre, Tahiti Fishing Contest, Miss Tahiti, Festival Tahiti ti'a mai
- **Exemples d'actions réalisées en 2021 au travers de l'axe 2) « Mettre en place les conditions de développement du tourisme »**
 - Avec la réalisation et l'entretien des équipements et infrastructures à vocation touristique, notamment :
 - La livraison de l'écomusée Fare Natura à Moorea ;
 - La livraison du point de vue du belvédère de Faaroa à Raiatea ;
 - La construction et livraison de sanitaires-douches sur la pointe de Tehoro à Mataeia ;
 - La livraison du restaurant réhabilité du site du Mahana Park à Paea ;
 - La poursuite des études du projet « construction de l'espace scénographique sur Paul Gauguin » sur Papeari ;
 - Les travaux d'aménagement su site de Vaitupa (parc public) à Faaa ;
 - Le démarrage des études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement terrestre de la pointe Riri à Vairao en vue des JO 2024 ;
 - Avec le développement et la gestion des infrastructures touristiques destinées à l'accueil des croisiéristes :
 - La poursuite des études en vue de la reconstruction du fare potee pour l'accueil des croisiéristes à Fare Huahine ;
 - Le lancement des études de maîtrise d'œuvre en vue de l'aménagement du site de débarquement de Maroe à Huahine ;
 - La poursuite des études de maitrise d'œuvre pour l'aménagement du site de Papaputa à Rangiroa Avatoru ;
 - La poursuite des études de maitrise d'œuvre en vue de l'amélioration du site de débarquement des croisiéristes à Papetoai – Moorea.
- **Exemples d'actions réalisées en 2021 au travers de l'axe 3) « Restructurer la gouvernance »**
 - Avec la mise en place des outils de pilotage et d'évaluation du tourisme :
 - La tenue d'un Comité de pilotage le 09 septembre 2021 qui a eu pour principal objet de faire valider la revue annuelle du tourisme ;
 - La tenue de 6 observatoires du tourisme, élargis à de nombreux prestataires touristiques au vu du contexte sanitaire, respectivement le 04 février, 11 mars, 15 avril, 07 juin, 24 août et 15 décembre 2021.

Par ailleurs, les travaux d'élaboration de la nouvelle stratégie touristique 2021-2025 dénommée « Fari'ira'a Manihini 2020-2025 » se sont poursuivis. Cette dernière est collaborative et tend à une co-construction avec les professionnels du tourisme et la population afin de converger vers « un tourisme inclusif, au service du développement responsable et d'une croissance partagée en Polynésie française ».

3.2.2 Politique en matière d'environnement

Les projets et programmes communautaires réalisés et /ou en cours relatifs à la protection et à la préservation de l'environnement concernent plus particulièrement :

- Dans le cadre du 10^{ème} FED territorial : l'appui à l'élaboration de la politique sectorielle de l'eau et les travaux d'assainissement des eaux usées de la Ville de Papeete (zone 1 FED²³) ;
- Dans le cadre du 11^{ème} FED régional : le programme PROTEGE (projet régional océanien des territoires du Pacifique pour la gestion durable des écosystèmes).

L'urgence de prévenir et de réduire plus efficacement les impacts anthropiques sur l'environnement a conduit la Polynésie française à travailler ces dernières années en priorité à l'élaboration de politiques sectorielles (schéma territorial de gestion des déchets, politique de l'eau incluant la thématique de l'assainissement des eaux usées, stratégie biodiversité) et à la mise en œuvre de dispositions réglementaires visant à encadrer la gestion des ressources naturelles, notamment les espèces et les espaces protégés.

▪ **Axe n°1 : Schéma territorial de prévention et gestion des déchets**

L'élaboration du schéma territorial de prévention et de gestion des déchets devrait être finalisée au premier semestre 2023. En outre, une loi du pays portant sur l'interdiction progressive des sacs plastiques à usage unique a été promulguée le 2 juillet 2020. Dans la continuité de cette loi du pays, une autre loi visant à l'interdiction de la vaisselle en plastique et d'autres produits en plastique à usage unique est en cours d'études avec une finalisation prévue en 2023

▪ **Axe n° 2 : La politique de l'eau**

La Politique de l'eau a été approuvée à l'APF en juin 2021 par la délibération n° 2021-62 APF du 17 juin 2021. Elle définit 3 orientations stratégiques relevant de la mise en œuvre des services publics d'eau potable et d'assainissement des eaux usées, de la gestion intégrée des ressources en eau et d'une gouvernance adaptée de la gestion de l'eau en Polynésie française.

La direction de l'environnement et les autres acteurs des services du Pays et des collectivités communales mettent d'ores et déjà en œuvre une partie des actions identifiées.

▪ **Axe n° 3 : La stratégie biodiversité**

Tainui ātea

Dans le cadre d'une convention avec l'OFB, les mesures du plan de gestion de l'AMG sont en cours de consolidation, reprenant toutes les étapes clés d'élaboration d'un plan de gestion et renforçant le lien culture-nature, indissociable dans la culture polynésienne. Cette consolidation du plan de gestion vise à notamment à :

- Renforcer l'objectif de conservation ;

²³ Le zonage d'assainissement de la ville de Papeete a été réalisé en différents phasages correspondant à plusieurs financements (contrats de projets et UE) pour le programme du 10^{ème} FED, la zone a été appelée « zone 1 FED »

- Élargir la gouvernance par la création d'une instance de consultation de la société civile le 1^{er} octobre 2021 ;
- Clarifier des objectifs du gouvernement polynésien en matière de développement durable de la pêche hauturière ;
- Se positionner sur la question des ressources minières des fonds marins dans le cadre d'un projet de moratoire sur l'exploitation des ressources sous-marines, actuellement en cours de discussion.

3.2.3 Politique en matière d'agriculture et de foresterie

Le 11^{ème} FED régional vise, à travers le programme PROTEGE, à favoriser la transition agroécologique.

Le ministère de l'économie verte et du domaine, en collaboration avec l'AFD, deux cabinets d'experts spécialisés et la chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie, a lancé en 2018 les travaux d'élaboration du schéma directeur de l'agriculture qui ont abouti à son adoption par l'Assemblée de Polynésie française le 18 février 2021 (Délibération n°2021-40 du 18 février 2021 portant approbation du schéma directeur de l'agriculture 2021-2030 de la Polynésie française).

Ce schéma directeur a pour ambition d'accompagner la transformation de l'agriculture polynésienne dans le cadre d'une programmation « volontaire » avec l'ensemble des acteurs concernés par ce secteur. Il constitue une feuille de route à dix ans (2021-2030) pour, d'une part, fédérer les acteurs autour d'une vision commune du devenir de l'agriculture sur l'ensemble de la Polynésie et, d'autre part, orienter le soutien des pouvoirs publics.

Il vise à concilier différents objectifs – souveraineté alimentaire, développement durable, emplois et revenus des populations, notamment dans les archipels – pour coordonner de nombreux acteurs à différentes échelles d'intervention.

3.2.4 Politique en matière de pêche et d'aquaculture

Le 11^{ème} FED régional soutient à travers le projet PROTEGE la pêche et l'aquaculture.

Le développement de la pêche hauturière est identifié comme un enjeu important pour la création durable de richesse et d'emplois et la sécurité alimentaire de la population. C'est ainsi que la **politique sectorielle de la pêche hauturière de la Polynésie française 2018-2022** a été adoptée par délibération n° 2018-6 APF du 13 mars 2018. Celle-ci a pour objectif de fixer la feuille de route pour le développement du secteur sur une perspective décennale, avec un plan d'action sur 5 ans.

L'objectif principal de cette politique sectorielle est d'augmenter de manière durable la contribution de la filière à l'économie du Pays. Il s'agit de permettre l'extension de la flotte pour un doublement de la production à terme et d'optimiser la chaîne de valeur dans le respect des conditions de durabilité avec trois piliers : environnemental (stock de la ressource halieutique), économique et social.

A l'instar de ce qui a été fait pour développer la filière de la pêche hauturière, le gouvernement a mandaté l'AFD en 2017 pour piloter la rédaction **d'un schéma directeur décennal afin de guider les choix stratégiques du secteur de l'aquaculture** (en cours de rédaction).

Deux axes ont été identifiés avec une aquaculture artisanale adaptée au contexte des îles et à vocation en partie sociale, et une aquaculture plus commerciale, avec des investissements potentiellement plus importants et des itinéraires plus complexes.

3.2.5 Politique en matière énergétique

Le 11^{ème} FED thématique, à travers le programme Green Overseas (GO), vient soutenir les efforts des PTOM en matière d'énergie durable, conformément à la feuille de route approuvée en 2015 par les 25 pays et territoires d'Outre-mer de l'Union européenne.

Les actions de la Polynésie française ayant trait à l'énergie font écho à ces engagements inter-PTOM.

L'année 2021 a été marquée par la fin de la mise en œuvre et l'évaluation du Plan Climat Energie (PCE) 2015-2020 et la transition vers l'élaboration d'un nouveau Plan Climat de la Polynésie française (PCPF) 2022-2030.

Le projet d'élaboration du nouveau PCPF s'est traduit par le recrutement, en octobre 2021, d'un chargé de mission Plan Climat au service des énergies et par le lancement en décembre 2021 d'une consultation pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et le suivi de la stratégie climat de la Polynésie française.

Compte-tenu de l'avancement des actions planifiées et de l'évolution du secteur, il est prévu, en 2022, de clôturer le Plan de Transition Energétique (PTE) 2015-2030, et de revoir la stratégie à travers la mise en place d'une Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) 2022-2030.

Les réformes réalisées en 2021 contribuant à l'atteinte des objectifs climatiques et énergétiques de la Polynésie française (PPE, futur PCPF, PTE) sont les suivantes :

En ce qui concerne le dispositif de solidarité dans le domaine de l'électricité (« péréquation ») :

- Délibération n° 2021-71 APF du 24 juin 2021 portant détermination de la méthodologie de calcul de la compensation de péréquation et du prix de référence du dispositif de solidarité dans le domaine de l'électricité ;
- Arrêté n° 1440 CM du 30 juillet 2021 portant détermination des montants de compensation de péréquation des réseaux publics de distribution d'électricité ;
- Arrêté n° 2443 CM du 29 octobre 2021 portant approbation des conventions relatives à l'adhésion des gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité au dispositif de solidarité dans le domaine de l'électricité et octroyant le bénéfice du régime fiscal privilégié au titre du deuxième alinéa de l'article 2 de la délibération n° 90-121 AT du 13 décembre 1990 ;
- Arrêté n° 2482 CM du 4 novembre 2021 portant détermination du prix de référence du dispositif de solidarité dans le domaine de l'électricité au titre de l'année 2022 ;
- Arrêté n° 2686 CM du 9 décembre 2021 portant fixation du montant applicable à la contribution de solidarité sur l'électricité.

En ce qui concerne l'hydroélectricité :

- Loi du pays n° 2021-48 APF du 9 décembre 2021 relative aux procédures d'instruction des demandes de concessions et d'autorisations hydroélectriques.

En ce qui concerne la réglementation énergétique des bâtiments :

- Loi du pays n° 2021-49 APF du 9 décembre 2021 portant création de la réglementation énergétique des bâtiments et modifiant le livre II du code de l'aménagement de la Polynésie française.

En ce qui concerne le développement des installations photovoltaïques avec stockage à Tahiti et la procédure d'appel à projets :

- Arrêté n° 62 CM du 22 janvier 2021 portant définition des règles de placement des énergies en Polynésie française ;
- Arrêté n° 151 CM du 17 février 2021 relatif à la programmation pluriannuelle des investissements pour la filière photovoltaïque avec stockage sur l'île de Tahiti ;
- Arrêté n° 347 CM du 18 mars 2021 définissant la procédure d'appel à projets portant sur des installations de production d'électricité issue d'énergies renouvelables sur l'île de Tahiti ;
- Arrêté n° 465 CM du 31 mars 2021 fixant les prescriptions techniques de conception et de fonctionnement pour le raccordement au réseau électrique de l'île de Tahiti d'une installation de production d'énergie électrique ;
- Arrêté n° 654 CM du 21 avril 2021 relatif au plafonnement du prix de vente de l'électricité produite dans le cadre de l'appel à projets portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations photovoltaïques avec stockage sur l'île de Tahiti ;
- Arrêté n° 655 CM du 22 avril 2021 définissant le modèle de contrat d'achat pour les installations de production d'électricité solaire photovoltaïque avec stockage.

En ce qui concerne l'exploitation du service public de distribution de l'électricité à Makemo :

- Arrêté n° 1162 CM du 24 juin 2021 portant création d'une régie de recettes auprès du service des énergies à Makemo.

3.2.6 Politique en matière de gestion des finances publiques

Les projets et programmes communautaires relatifs à la politique de gestion des finances publiques de la Polynésie française concernent, dans le cadre du 11^{ème} FED Territorial, plus particulièrement :

- L'appui budgétaire sectoriel de l'Union européenne à la politique de développement touristique de la Polynésie française pour la période 2015-2020 ;
- Et le fonds dénommé TCF II (Facilité de Coopération Technique/Technical Cooperation Facility) au bénéfice des Pays et territoires d'Outre-mer, destiné à financer principalement de l'assistance technique.

Des institutions et des systèmes efficaces de gestion des finances publiques (GFP) sont indispensables à une mise en œuvre optimisée des politiques publiques. Une bonne gestion des finances publiques est le rouage essentiel entre les ressources, les prestations de services et la réalisation des objectifs de l'action publique.

Une saine gestion des finances publiques garantit que les recettes sont dûment recouvrées et utilisées de manière appropriée et durable.

Réforme du système de gestion des finances publiques de la Polynésie française (RGFP)

Le plan stratégique de RGFP vise non seulement à répondre aux obligations de la collectivité dans le cadre des financements octroyés par l'Union Européenne (UE) via le 11^{ème} Fonds Européen de Développement (FED), mais également à tendre vers les normes et critères de qualité tels que recommandés à l'échelle internationale (en particulier par le FMI²⁴, l'INTOSAI²⁵ ou l'OCDE) en la matière.

En 2015, afin de mesurer les premiers progrès réalisés dans cette perspective, le système de gestion des finances publiques de la Polynésie française a fait l'objet d'une évaluation selon la méthodologie PEFA (Public Expenditure and Financial Accountability).

Par délibération n° 2017-20/APF du 9 mars 2017, l'APF a ainsi approuvé le plan stratégique de RGFP (2018-2027), lequel s'articule autour de quatre axes :

- Axe n° 1 : Mettre en place les dispositifs permettant de traduire dans le budget annuel les priorités de politiques à moyen terme, réalistes et sincères ;
- Axe n° 2 : Renforcer les capacités de maîtrise de l'exécution du budget ;
- Axe n° 3 : Développer les audits et vérifications internes, ainsi que les contrôles externes ;
- Axe n° 4 : Développer les systèmes d'information et les publications sur les finances publiques.

Par arrêté n° 43/CM du 5 janvier 2018, le conseil des ministres a ainsi approuvé le plan d'actions n° 1 de la RGFP au titre de la période 2018-2019.

Ce premier plan d'actions, piloté par la direction du budget et des finances (DBF) et mis en œuvre par 16 entités différentes (institutions, services, établissements) comptait 45 actions répondant aux axes de travail, programmes et sous-programmes définis par le plan stratégique de la RGFP.

Etat d'avancement de la RGFP à fin 2021

En application du plan stratégique de RGFP, conçu sur dix ans, un premier plan d'actions a été mis en œuvre au titre de la période 2018-2019, prolongée d'une année en raison de la pandémie COVID-19. Le bilan de clôture de ce premier plan d'actions (PA1), validé par le comité de pilotage de la RGFP au début de l'année 2021, a fait apparaître un taux de réalisation de près de 70% des 45 actions programmées.

A l'occasion de ce comité de pilotage, les travaux d'élaboration du 2^{ème} plan d'actions (PA2) de la RGFP pour la période 2021--2024 ont également été lancés : 13 groupes de travail associant 13 entités différentes (institutions, services et établissements) ont été constitués, afin de recueillir des propositions de mesures et de réformes à mettre en œuvre sur la période 2021-2024.

De février à avril, plus de 50 réunions en ateliers ont ainsi été organisées, avec une mobilisation d'environ 80 personnes parmi les effectifs de la DAF, de la DGRH, de la DGAE, de la DICP, de la DRD, de l'ISPF, de la Paierie, du SIPF, des services de l'APF, de la DMRA, du SGG, du CDE et de la DBF. Des personnes ressources d'autres services contributeurs, tels que la DAF et la DEQ, ont également été conviées à des séances de travail afin de partager leur expérience sur des sujets particuliers.

²⁴ « Code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques » FMI 2007

²⁵ International Organisation of Supreme Audit Institutions (INTOSAI)

Les propositions de fiches-actions issues de ce travail collégial ont ensuite fait l'objet d'une consolidation par la DBF, puis d'un échange concerté avec les directeurs et chefs de service des entités identifiées pour leur mise en œuvre, afin d'en harmoniser le contenu, de procéder à certains regroupements et de s'assurer de leur compatibilité en termes de séquençage, de plan de charge et d'effectifs.

Au final, 90 propositions de fiches-actions (FA) ont ainsi été retenues par le comité technique (COTECH) de la RGFP, puis validées le 12 août 2021 par son comité de pilotage (COPIL), pour constituer le plan d'actions n° 2 de la RGFP pour la période 2021-2024.

Alors que le plan d'actions n° 1 visait à concentrer les mesures les plus prioritaires, les plus décisives et les plus à même d'être immédiatement mises en œuvre dès le début du plan stratégique de la RGFP, le plan d'actions n° 2, conçu pour quatre ans, doit permettre quant à lui d'engager des réformes plus en profondeur.

Il fait ainsi apparaître plusieurs chantiers d'envergure :

1. L'implémentation de la programmation budgétaire triennale dans le système de gestion des finances publiques (GFP) du Pays, laquelle consiste à adopter les logiques de la budgétisation à moyen terme et à mettre en œuvre les outils et procédures y afférents (12 FA) ;
2. La création du code des finances publiques, dans un double-objectif de codification et de modernisation de la réglementation budgétaire, comptable et financière du Pays (11 FA) ;
3. La modernisation de la politique d'achat du Pays, intégrant notamment la création d'un service-support dédié à la commande publique (réglementation et accompagnement des services en matière de marchés publics et de délégations de service public), le développement d'un « portail achats » au sein du système d'information financier de la collectivité (publication des appels d'offres, passation des marchés, gestion de l'exécution des marchés, base de données statistiques) et la mise en œuvre d'une « centrale d'achats » (intermédiation contractuelle) (9 FA) ;
4. La fiabilisation du patrimoine, en matière de gestion comptable et d'inventaire physique des biens du Pays (7 FA) ;
5. La modernisation du système d'information financier du Pays, comprenant à la fois la dématérialisation des chaînes de dépenses et de recettes, la poursuite du développement, voire la refonte, des briques métiers (applicatifs centraux budgétaires et comptables et applications périphériques fiscales, douanières et d'enregistrement) et des solutions décisionnelles, ainsi que l'urbanisation de l'ensemble du système (6 FA).
6. Le renforcement de la cohérence et de la synergie des politiques publiques mises en œuvre par les satellites du Pays, tant en termes de suivi, de pilotage et de maîtrise des risques qu'en termes d'exercice de la tutelle (13 FA).

Au titre de la mise en œuvre de ce plan d'actions, un outil de suivi dédié a été conçu et mis en ligne sur le réseau partagé de l'administration (plateforme TEAMS). Chacune des 90 fiches-actions y est décrite, et leur calendrier de réalisation régulièrement mis à jour par les services responsables désignés, ce qui permet de générer périodiquement un tableau de bord présentant l'état d'avancement du plan d'actions.

A titre d'information, l'état d'avancement établi au 31 décembre 2021 est annexé au présent document.

Demande d'évaluation PEFA

En parallèle, la Polynésie française a également fait le choix de procéder à une nouvelle évaluation de son système de gestion des finances publiques selon la méthodologie PEFA, la précédente ayant été réalisée en 2015.

L'année 2021 a ainsi été consacrée à l'obtention du financement de cette évaluation par l'Union Européenne, puis à l'élaboration des termes de référence (TDR) et à la passation du contrat y afférent. A la suite de la phase de collecte documentaire, démarrée dès le mois de novembre, la mission in situ des deux experts internationaux sélectionnés a été programmée pour le mois de février 2022.

Cette évaluation PEFA a pour objectif de mesurer les progrès accomplis depuis 2015, et d'identifier les améliorations à apporter et les ajustements éventuels à opérer au titre du plan d'actions en cours (PA2 2021-2024) ou du suivant.

3.3 MISE EN ŒUVRE DU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT EN 2021

Le Fonds Européen de Développement (FED) dédié au PTOM est constitué des enveloppes suivantes :

- Une enveloppe territoriale, destinée à des projets au bénéfice de la Polynésie française ;
- Une enveloppe régionale, destinée à des programmes de développement commun à l'ensemble des PTOM du Pacifique ;
- Une enveloppe thématique qui concerne les 25 PTOM associés à l'Union européenne²⁶ ;
- D'autres financements pour l'assistance technique des PTOM, pour l'OCTA et pour l'aide d'urgence et de performance.

3.3.1 Repères chronologiques pour l'année 2021

L'année 2021 a été plus particulièrement marquée par :

- La tenue le 14 janvier 2021 du comité de suivi du rapport annuel d'exécution (RAE) 2019 de la coopération UE-PF ;
- La tenue le 19 janvier 2021 du 5^{ème} et dernier comité de pilotage (COFIL) pour la clôture du programme d'assainissement de la ville de Papeete au titre du 10^{ème} FED territorial ;
- La consultation électronique le 5 mai 2021 des membres du COFIL Régional du programme PROTEGE (Projet régional océanien des territoires pour la gestion durable des écosystèmes), au lieu d'un COFIL en présentiel ;
- La réception le 12 mai 2021 du 4^{ème} décaissement de l'appui budgétaire en soutien au tourisme pour un montant total de 101 millions de F CFP (0.85 million €) ;
- La signature en juin 2021 des conventions de subvention des 4 lauréats polynésiens du 1^{er} appel à projet BEST 2.0+ (Biodiversity and Ecosystem Services in European Overseas Territories), lancé le 10 septembre 2020 par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ;

²⁶ Les anciens PTOM participent encore aux programmes FED jusqu'à leur fin de mise en œuvre.

- La tenue le 9 septembre 2021 du dernier COPIL du programme du 11^{ème} FED territorial en soutien au secteur du Tourisme ;
- La tenue le 21 septembre 2021 du 1^{er} COPIL opérationnel du programme du 11^{ème} FED Thématique ;
- L'adoption le 5 octobre 2021 par l'Union européenne de la nouvelle Décision d'association d'Outremer (DAO) qui encadre la collaboration UE-PTOM ;
- La tenue le 28 octobre 2021 de la réunion de lancement de la 2^{ème} évaluation PEFA des finances de la Polynésie française demandée par le Pays dans le cadre de la RGFP ;
- La tenue le 28 octobre 2021 du comité de suivi du RAE 2020 de la coopération UE-PF ;
- L'adoption le 15 décembre 2021 par l'Union européenne des plans indicatifs multi annuels (PIM) territorial de la Polynésie française et régional pour le bassin Pacifique ;
- La réception le 28 décembre 2021 du 5^{ème} et dernier décaissement de l'appui budgétaire en soutien au tourisme pour un montant total de 298 327 500 F CFP (2,5 millions €).

Janvier	<p><u>RAE :</u> 14 janvier 2021 : Comité de suivi du rapport d'exécution annuel (RAE) 2019 de la coopération UE-PF</p> <p><u>10^{ème} FED Territorial :</u> 19 janvier 2021 : 5^e et dernier Comité de pilotage (COPIL) en format hybride (présentiel et visioconférence)</p>
Mars	<p><u>10^{ème} FED Territorial :</u> 16 mars 2021 : Réception complète définitive du lot 1</p>
Avril	<p><u>11^{ème} FED Régional :</u> 28 avril : Tenue du 4^{ème} Comité de coordination territorial (CCT)</p> <p><u>Collaboration territoriale PF-UE :</u> 30 avril : Tenue de la 1^{ère} réunion de coordination de la programmation bilatérale PF-UE</p>
Mai	<p><u>11^{ème} FED Régional :</u> 5 mai 2021: Consultation électronique des membres du COPIL, en lieu et place d'un COPIL en visioconférence</p> <p><u>11^{ème} FED Territorial tourisme :</u> 12 mai 2021: Réception du 4^{ème} décaissement pour un montant de 850 0000 € (101 M. F CFP)</p>
Juin	<p><u>BEST 2.0+ :</u> Juin 2021 : Signature des conventions de subvention des 4 lauréats polynésiens du 1^{er} appel à projet BEST 2.0+ lancé le 10 septembre 2020 par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)</p> <p><u>Coopération territoriale UE-PF 2021-2027 :</u> 17 juin 2021 : Adoption par l'Assemblée de Polynésie française de la politique sectorielle de l'eau (PSE)</p> <p><u>OCTA :</u> 24 juin 2021 : Tenue d'une conférence ministérielle extraordinaire pour acter notamment la sortie des PTOM britanniques de l'OCTA</p>
Août	<p><u>10^{ème} FED territorial :</u> 18 août 2021 : Réception complète définitive du lot 2 y compris le tronçon 2-15</p>
Septembre	<p><u>11^{ème} FED Territorial :</u> 9 septembre 2021 : tenue du dernier COPIL du programme du 11^{ème} FED territorial en soutien au secteur du Tourisme</p> <p><u>11^{ème} FED Thématique :</u> 21 septembre 2021 : Tenue du 1^{er} COPIL opérationnel du programme, en visio-conférence</p>
Octobre	<p><u>Coopération UE-PTOM</u> 5 octobre 2021 : Adoption de la nouvelle DAO entre l'UE et les PTOM y compris le Groenland</p>
Novembre	<p><u>Evaluation PEFA :</u> 28 octobre 2021 : réunion de lancement de la 2^{ème} évaluation PEFA des finances de la Polynésie française demandée par le Pays dans le cadre de la RGFP</p>

<p>Décembre</p>	<p><u>Programmation territoriale et régionale (bassin Pacifique) pour 2021-2027</u> 15 décembre 2021 : adoption du plan indicatif multi annuel (PIM) de la Polynésie française et du PIM régional pour les PTOM du Pacifique</p> <p><u>11^{ème} FED Territorial :</u> 28 décembre 2021 : Réception du 5^{ème} et dernier décaissement pour un montant de 2,5 M. € (298 327 500 F CFP)</p>
-----------------	---

Tableau 5 : Repères chronologiques des programmes du FED en PF pour l'année 2021

3.3.2 Exécution du 10^{ème} FED

Enveloppe	Programme	Millions €	Millions F CFP	Statut
10^{ème} FED territorial - enveloppe A		19,79	2 361,54	
	• Assainissement collectif des eaux usées de la commune de Papeete	18,52	2 214,20	En cours
	• Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française (y compris lignes « évaluations externes et audits » et « imprévus »)	1,27	151,55	Clôturé
	✚ Appui à l'élaboration de la politique sectorielle de l'eau de la Polynésie française	0,45	53,70	23 mars 2017
	✚ Evaluation PEFA prolongée – Appui à la mise en place d'un plan de réforme des finances publiques	0,09	10,74	4 novembre 2016
	✚ Assistance technique au Bureau des Affaires Européennes - Amélioration des performances de la Polynésie française	0,48	57,28	Septembre 2019
	✚ Communication (Engagement individuel)	0,05	5,96	12 septembre 2018
10^{ème} FED territorial - enveloppe B (Aide humanitaire et d'urgence)		2	238,66	
	Réparation de la protection de la route territoriale n°2, du PK14 au PK16, suite aux dommages occasionnés par le cyclone OLI	2	238,66	Clôturé le 5 décembre 2018
10^{ème} FED régional Pacifique		12	1 431,98	
	Initiative des Territoires pour la gestion régionale de l'environnement dans les PTOM du Pacifique (INTEGRE)	12	1 431,98	Clôturé le 18 novembre 2019
10^{ème} FED régional thématique		10	1193,3	
	• Assistance technique à l'OCTA	5	596,66	Clôturé en 2016
	• Stratégies territoriales pour l'innovation (STI)	5	596,66	Clôturé en 2020
	✚ <i>Projet de bio-conversion des tourteaux de coprah (PF)</i>	0,08	9,55	Clôturé en 2021

Tableau 6 : Récapitulatif du montant des contributions du 10^{ème} FED concernant la Polynésie française

3.3.2.1 Exécution du 10^{ème} FED territorial - enveloppe A

L'enveloppe A du 10^{ème} FED Territorial, s'articulait autour de deux axes :

- Un programme d'assainissement collectif des eaux usées dans la commune de Papeete, avec une enveloppe de 2,214 milliards de F CFP (ou 18,52 millions €) destinée à financer les travaux de la zone 1 FED de la commune de Papeete (de Paofai jusqu'à Fare Ute) ainsi que la maîtrise d'œuvre partielle.
- Un programme de « développement des capacités institutionnelles de la Polynésie française », d'un montant de 151,55 millions de F CFP (ou 1,270 million €). Ce programme prévoyait le déploiement de plusieurs assistances techniques pour notamment :

(1) l'élaboration d'une politique sectorielle de l'eau finalement adoptée par l'Assemblée de Polynésie française le 17 juin 2021 ;

(2) une évaluation des finances publiques selon la méthodologie PEFA suivie d'un appui à la préparation d'un plan de réforme de la gestion des finances publiques ;

(3) une amélioration des performances de la PF à travers une plus grande maîtrise des procédures et des logiques d'intervention de l'UE concernant l'élaboration et le pilotage de projets bénéficiant d'appuis communautaires ;

(4) ainsi que la mise en place d'un plan de communication pour améliorer la visibilité de la coopération entre l'Union Européenne et la Polynésie française.

Seul le programme d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Papeete est encore en cours.

.....
**Seul est encore en cours le programme d'assainissement
des eaux usées de la commune de Papeete**
.....

3.3.2.2 Programme d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Papeete

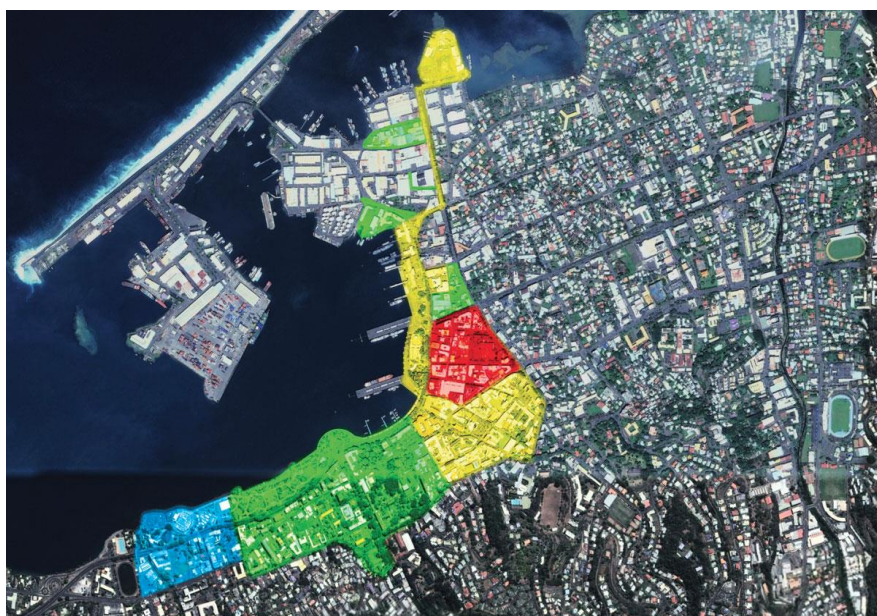


Illustration 25 : zonage du projet d'assainissement de la ville de Papeete-
<http://www.te-ora-no-ananahi.pf/le-projet/>

Phase 1 - 2006- 2009	Pose du réseau de collecte 3km, construction et mise en service de la station d'épuration pour la zone pilote (Zone marché – hôtel de Ville)
Phase 2 - 2012- 2016	Pose du réseau de collecte de Fare Ute au Centre Vaima (7km), construction de l'émissaire et de la station d'épuration « Te Ora No Ananahi »
Phase 3 - 2017- 2019	Extension du réseau de collecte de 7km du Centre Vaima vers le quartier Paofai
Phase 4 - 2020- 2021	Extension du réseau de collecte du quartier Paofai jusqu'à l'entrée de Tipaerui

Pour rappel, le programme d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Papeete, financé par l'Union européenne (2,2 milliards F CFP/ soit 18,55 millions €), consiste en la réalisation de 7 km de réseaux et de 4 postes de refoulement afin d'augmenter le raccordement du nombre d'usagers au niveau du centre de Papeete (front de mer notamment avec la pose de 210 tabourets de branchement) (cf. voir « zonage en vert » au travers de l'illustration ci-dessous). Ce programme fait suite à la construction de la station d'épuration, à l'émissaire de rejet des eaux traitées et au réseau principal de collecte, financé par le Contrat de Projets (45% Pays / 45% Etat / 10 % SEML Te Ora No Ananahi - 4 milliards F CFP HT).

La commune de Papeete a délégué la construction des ouvrages et la gestion du service public à une Société d'économie Mixte Locale (SEML) qui est une SEM communale.

Concernant la mise en œuvre du programme, la maîtrise d'ouvrage a été déléguée à la Polynésie française par une convention de délégation conclue entre la commune de Papeete et la Direction de l'environnement. Cette dernière assure ainsi la conduite d'opération, notamment le suivi technique/administratif de la maîtrise d'œuvre du projet.



Illustration 26 : Partenaires du programme du 10^{ème} FED : « Assainissement des eaux usées de la ville de Papeete »

Après le lancement en 2014 de l'appel d'offres européen pour la maîtrise d'œuvre partielle qui s'est avéré infructueux, une nouvelle consultation a été lancée en mars 2015. Suite à l'approbation du rapport d'évaluation des offres par la Commission européenne le 6 avril 2016, le marché a été signé avec le consortium SPEED/INFRA+/SAFEGE le 10 juin 2016 (Contrat n° FED/2016/374-440 du 10 juin 2016).

Parallèlement, la date limite de contractualisation a été prorogée pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 21 novembre 2017, afin de sécuriser les fonds de ce programme. Cette prolongation exceptionnelle a été traduite au travers de l'avenant n° 2 à la convention de financement, le 8 novembre 2016.

L'exécution des travaux a été confiée :



Illustration 2117 : Inauguration pour le lancement des travaux avec le Président de la PF, le ministre de l'Environnement, le Haut-commissaire, le Maire de la Commune, le Président de la SEM et le représentant de la Commission européenne

- Au consortium JL Polynésie, Interoute et ECI par marché de travaux lot 1 FED/2017/784-727 pour un montant de 983,8 millions de F CFP (HT) (soit 8,244 millions €) pour les réseaux compris entre le parc Bougainville et Paofai ;
- Au consortium Interoute, JL Polynésie et ECI par marché de travaux lot 2 FED/2017/784-728 pour un montant de 647,5 millions de F CFP (HT) (soit 5,426 millions €) pour les réseaux compris entre le parc Bougainville et Fare Ute.

Pour rappel, les **marchés ont été signés le 15 juin 2017** en présence notamment du Président de la Polynésie française, du Maire de la commune de Papeete et du Président directeur général de la

SEML Te Ora No Ananahi

Le premier comité de pilotage du programme s'est réuni le **28 novembre 2017** en présence du chef du bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique.

Les travaux ont été lancés en janvier 2018, après une campagne de communication relayée auprès de la télévision, presse et radio, menée en étroite collaboration avec la SEM et la commune de Papeete.

Le 5^{ème} et dernier comité de pilotage pour la clôture du programme s'est réuni **le 19 janvier 2021** en présence distancielle du chef du bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique.

Ce rendez-vous a permis de dresser le bilan de l'avancement du programme pour sa phase finale et de mettre l'accent sur les procédures administratives de clôture.

Ont été réalisés en 2021 :

- Pour le marché du lot 1 (référéncé n° FED /2017/384-727) :
 - o La finalisation de certains travaux de reprise avant les opérations de réception définitive complète ;
 - o La facturation de l'état d'acompte n°16 d'un montant de 1 692 714 F CFP ;
 - o La finalisation du projet de décompte général ;
 - o La transmission à l'Union européenne de la demande de libération et de restitution de la retenue de garantie et de la garantie de bonne exécution.
- Pour le marché du lot 2 (référéncé n° FED /2017/384-728) :
 - o La demande de réception définitive complète du tronçon 2-15 ;
 - o L'approbation par le maître d'ouvrage du projet de décompte général ;
 - o La transmission à l'Union européenne de la demande de libération et de restitution de la retenue de garantie et de la garantie de bonne exécution ;
- Pour le marché de maîtrise d'œuvre déléguée (référéncé n° FED/2016/374-440) :
 - o Les visites intermédiaires et finales préalables à la réception définitive complète des lot 1 & 2 (respectivement le 16 mars 2021 et 18 août 2021)
 - o La réception définitive complète des lot 1 & 2 (respectivement le 16 mars 2021 et 18 août 2021)
 - o La facturation et la transmission à l'Union européenne de l'état d'acompte final de la maîtrise d'œuvre déléguée pour un montant de 918 761 F CFP

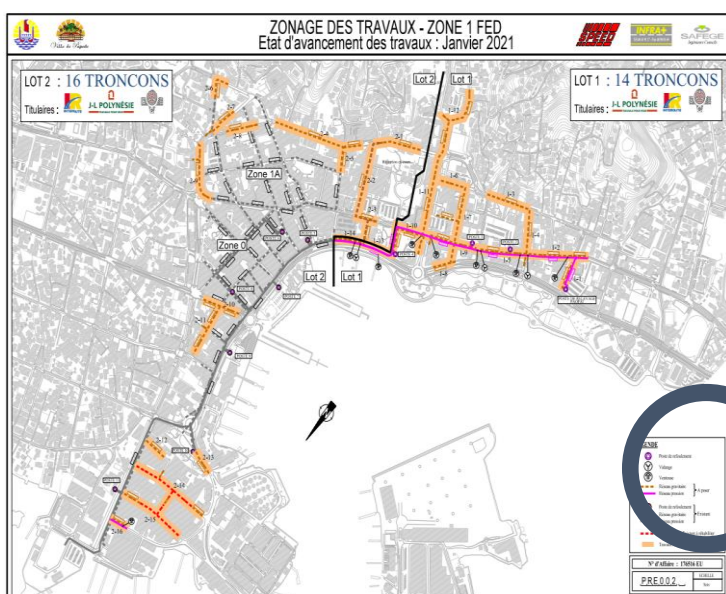


Illustration 28 : Zonage des travaux -zone 1FED- fin décembre 2021

Réclamation et demande d'indemnisation :

Pour rappel, le consortium JL Polynésie, Interoute et ECI, titulaire du marché de travaux lot 1 FED/2017/784-727 s'est vu appliquer une pénalité de retard d'un montant de 54 110 535 F CFP sur son état d'acompte (EA) 15.

La Polynésie française, en qualité d'ordonnateur territorial, a transmis à l'Union européenne une demande de renonciation aux indemnités de retards. Cette dernière n'a pas donné de suite favorable au motif de garantir l'égalité de traitement des soumissionnaires de l'appel d'offre et de toutes les clauses du contrat.

Par courrier en date du 18 décembre 2020, la société JL Polynésie a adressé à la Polynésie française un mémoire en réclamation demandant une indemnisation d'un montant provisoire de 77 684 536 F CFP (HT).

Par courrier en date du 14 avril 2021, la société JL Polynésie a transmis son projet de décompte final accompagné d'un mémoire en réclamation révisé à la hausse pour un montant de 94 374 064 F CFP (HT).

Programme en phase de clôture

Perspectives 2022

Depuis le 21 avril 2021, et ce pour 2 ans, le programme est entré dans sa phase de clôture. Il est prévu à ce titre de réaliser au 2nd semestre 2022 une évaluation finale et éventuellement un audit.

3.3.3 Exécution du 11^{ème} FED territorial et régional

Programme	Millions €	Millions F CFP	Mise en œuvre
11 ^{ème} FED territorial	29,95	3 567,97	En cours
11 ^{ème} FED régional (Ensemble des PTOM du Pacifique)	36	4300	En cours
11 ^{ème} FED thématique (Ensemble des PTOM via l'OCTA)	17,8	2 134,82	Lancement en août 2020
11 ^{ème} FED TCF II (Ensemble des PTOM)	2	238,66	Clôturé en 2020
11 ^{ème} FED TCF III (Ensemble des PTOM)	2	238,66	En cours

Tableau 7 : Récapitulatif du montant des contributions du 11^{ème} FED

3.3.3.1 11^{ème} FED territorial - Appui à la stratégie de développement touristique

Pour le 11^{ème} FED territorial, l'appui budgétaire sectoriel (ABS) a été retenu comme modalité d'intervention, sous réserve que les conditions générales suivantes soient remplies :



- Un cadre macroéconomique stable,
- Un cadre performant pour la gestion des finances publiques,
- Une transparence et un contrôle du budget,
- L'existence d'une stratégie sectorielle pertinente et crédible.

La Polynésie française a indiqué en octobre 2014 qu'elle souhaitait concentrer son enveloppe territoriale sur le secteur du tourisme, choix considéré comme pertinent car il est le secteur moteur de l'économie polynésienne.

Dans le cadre de la programmation du 11^{ème} FED territorial, la première mission d'assistance technique financée par l'UE a procédé, en septembre 2015, à la phase d'identification des besoins avec la production d'un premier document de programmation.

En 2016, la « stratégie de développement du tourisme en PF 2015-2020 » a été présentée au CESC, qui a rendu un avis favorable le 25 février puis à l'APF, qui a également rendu un avis favorable le 9 juin.

Le document de programmation, qui présente les axes stratégiques de la nouvelle coopération du 11^{ème} FED territorial consacrée au développement touristique, élaboré en 2016 grâce à l'appui d'une seconde mission d'assistance technique, a été révisé puis finalisé au cours du 2nd semestre 2017, en collaboration avec les ministères et services en charge du tourisme et des finances.

Sa signature est intervenue le 24 novembre 2017 à Bruxelles entre le Commissaire européen pour la Coopération internationale et le développement, M. Neven MIMICA, et le Vice-Président de la Polynésie française, M. Teva ROHFRIJSCH.

La signature de la convention de financement, quant à elle, est intervenue le 23 février 2018 à Bruxelles à l'occasion du 16^{ème} Forum PTOM-UE, entre le commissaire européen pour la Coopération internationale et le développement, M. Neven MIMICA et M. Teva ROHFRIJSCH Vice-président de la Polynésie française, en présence de la ministre du Tourisme, Nicole BOUTEAU.



**Adoption de la
stratégie de
développement
touristique**

9 Juin 2016



**Signature du
document de
programmation**

24 Nov. 2017

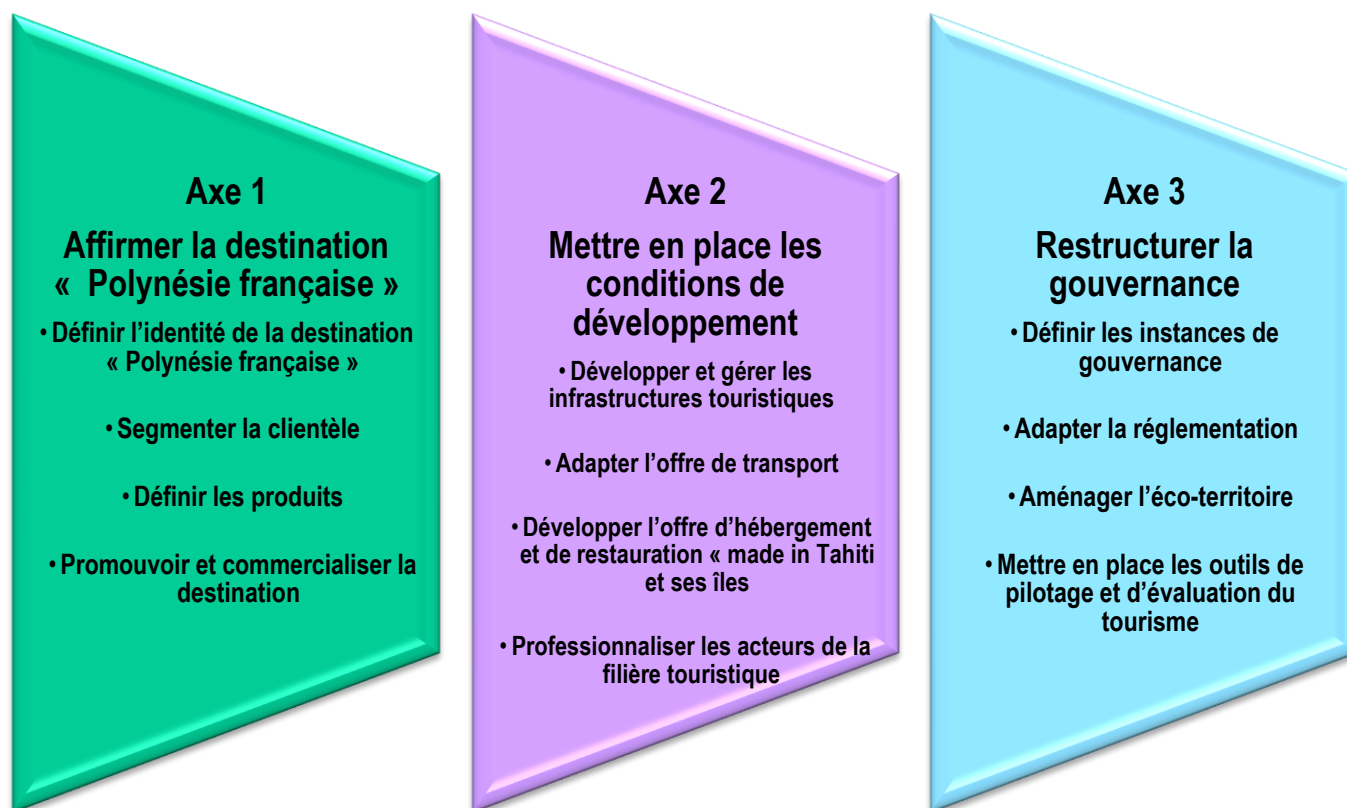


**Signature de la
convention de
financement**

23 Févr. 2018

L'enveloppe financière du 11^{ème} FED Territorial s'élève à 3,6 milliards de F CFP (30,18 millions €), soit l'enveloppe la plus importante accordée à un PTOM.

Cet engagement participe à la déclinaison et à la mise en œuvre des 134 actions de la stratégie du tourisme 2015-2020, décliné sous 3 axes :



La convention de financement prévoit le décaissement des financements européens selon 4 tranches : deux tranches fixes, la 1^{ère} année (de 7,45 millions € puis de 7,4 millions €), une tranche fixe et une tranche variable en 2019 et en 2020 respectivement de 7,4 millions € et de 7,5 millions €, les tranches variables étant soumises à l'atteinte de cibles de 4 indicateurs du suivi de la stratégie du tourisme.

La 1^{ère} note de décaissement pour un montant de 889 millions de F CFP (soit 7,45 millions €) a été soumise à la Commission européenne le 25 juin 2018 et le paiement est intervenu le 28 novembre 2018.

1^{er} décaissement de 889 M. F CFP (7,45 M. €) le 28 novembre 2018

La 2^{ème} note de décaissement a été présentée aux services de la Commission européenne le 2 octobre 2019, après adoption de la revue annuelle 2018 du secteur du tourisme lors du 6^{ème} COPIL du suivi de la stratégie du tourisme le 28 août 2019. Le 2^{ème} décaissement, pour un montant de 883 millions de F CFP (soit 7,4 millions €), est intervenu le 27 décembre 2019.

2^{ème} décaissement de 883 M. F CFP (7,4 M. €) le 27 décembre 2019

La 3^{ème} demande de décaissement concernant le versement de la troisième tranche, pour un montant de 1 479 713 604 F CFP (soit 12,4 millions €) a été transmise aux services de la Commission européenne par courrier n° 3146/PR du 28 mai 2020. Le paiement de cette tranche a été réceptionné le 14 août 2020.

3^{ème} décaissement de 1,47 M. F CFP (12,4 M. €) le 14 août 2020

Réalisations en 2021

4^{ème} décaissement



La 4^{ème} demande de décaissement concernant le versement de la quatrième tranche, pour un montant de 101 430 500 F CFP (soit 850 000 €) a été transmise aux services de la Commission européenne par courrier n° 8423/PR du 8 décembre 2020. Le paiement de cette tranche a été réceptionné le 12 mai 2021.

4^{ème} décaissement de 101 M. F CFP (850 000 €) le 12 mai 2021

5^{ème} et dernier décaissement

La 5^{ème} demande de décaissement concernant le versement de la cinquième tranche, pour un montant de 298 325 000 F CFP (soit 2,5 millions €) a été transmise aux services de la Commission européenne par courrier n° 7116/PR du 16 septembre 2021. Le paiement de cette tranche a été réceptionné le 28 décembre 2021.

5^{ème} et dernier décaissement de 298 M. F CFP (2,5 M. €) le 28 décembre 2021

Programme en phase de clôture

3.3.3.2 11^{ème} FED régional Pacifique – Programme régional océanien des territoires pour la gestion durable des écosystèmes (PROTEGE)

La programmation de l'enveloppe régionale du 11^{ème} FED a débuté en 2014. L'enveloppe allouée à ce programme est de 4,3 milliards de F CFP (36 millions €) pour la période 2014-2020.

Les discussions relatives au secteur de concentration des fonds ont eu lieu en deux temps :

- ❖ Lors de la conférence régionale pour les PTOM du Pacifique organisée à Tahiti les 25 et 26 novembre 2014, en présence des pays ACP du Pacifique, des organisations de coopération régionale et de la Commission européenne ;

- ❖ Et lors du 13^{ème} Forum UE-PTOM qui s'est tenu à Tortola aux Iles Vierges britanniques du 23 au 24 février 2015.



Les échanges et travaux lors de la conférence régionale ont permis aux parties présentes d'arrêter les conclusions suivantes, confirmées lors du 13^{ème} Forum UE-PTOM :

- ✓ La Nouvelle-Calédonie est désignée comme Ordonnateur régional des PTOM pour le 11^{ème} FED ;
- ✓ Le secteur de concentration retenu pour la programmation du 11^{ème} FED régional PTOM est « l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles ».

Le secteur choisi est décliné au travers de 4 thématiques prioritaires.



Le processus de programmation s'est achevé en 2018 avec la signature :

- ❖ Le 23 février 2018 du document de programmation entre l'Ordonnateur régional des PTOM du Pacifique, M. Philippe GERMAIN, Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, et l'Union européenne, représentée par M. Neven MIMICA, Commissaire pour la Coopération internationale et le développement ;



- ❖ Le 10 avril 2018 de la convention de financement entre l'Union européenne et les PTOM du Pacifique, représentés par l'Ordonnateur régional ;

- ❖ Le 26 octobre 2018 de la convention de délégation entre l'Union européenne et les deux organisations régionales chargées de la coordination et de la mise en œuvre du projet, la Communauté du Pacifique (CPS) et le Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE).



Illustration 29 : Partenaires du programme PROTEGE

Le lancement officiel du projet, dénommé « Projet Régional Océanien des Territoires pour la Gestion durable des Ecosystèmes » (PROTEGE), est intervenu lors du 17^{ème} Forum UE – PTOM qui a eu lieu du 25 février au 1^{er} mars 2019 à Tahiti.



Réalisations en 2021

1. Gouvernance

4^{ème} Comité de coordination technique territorial – 28 avril 2021

Le quatrième comité de coordination technique territorial a eu lieu le 28 avril 2021 avec à l'ordre du jour la présentation du bilan des actions 2020 et des discussions sur deux points particuliers, l'outil génétique crevettes et le recrutement des animateurs à Wallis et Futuna.



Illustration 30 : Tenue du 4^{ème} Comité de coordination technique territorial le 28 avril 2021

3^{ème} COPIL régional en format consultation électronique – 5 mai 2021

Le troisième Comité de pilotage (COPIL) du programme PROTEGE s'est tenu par voie de consultation par courrier électronique basée sur le consensus, conformément à la charte de gouvernance. Les membres du COPIL ont été sollicités sur deux points :

1. La validation du plan de mise en œuvre et de la demande de prolongation du projet
2. La prise en charge de l'outil génétique crevette pour la Polynésie française par le projet

Le 5 mai 2021, tenue par voie de consultation électronique, du 3^{ème} Comité de pilotage

Le point n° 1 a recueilli le consensus à l'unanimité. L'avenant n° 3 à la convention de financement a été signée le 9 août 2021. La convention de délégation est prévue d'être signée courant 2022.

Le point n° 2 n'a, en revanche, pas obtenu de consensus. Conformément au point E de la charte de gouvernance, une 2^{ème} consultation puis un vote ont été organisés par l'Ordonnateur régional. Au final, ont été obtenus 3 votes favorables de la Nouvelle-Calédonie, de Wallis et Futuna et de la Polynésie française contre 1 abstention de Pitcairn et un vote défavorable de l'Union européenne. Malgré un vote majoritaire favorable et compte tenu de la question de l'éventuelle inéligibilité de la prise en charge financière soulevée par l'Union européenne, la décision n'a pas été formalisée.

2. Mise en œuvre opérationnelle

Actions par thèmes en Polynésie française

Thème 1 : Agriculture et foresterie

Budget total : 7 475 000 € (892 M. F CFP)

Engagements totaux : 5 091 315 € (68%) (607 M. F CFP)

Dépenses totales : 3 008 737 € (40%) (359 M. F CFP)

Durant l'année 2021, le réseau des 7 fermes de démonstration en agroécologie de Polynésie française s'est renforcé autour de deux rencontres (Mars et Novembre). Les actions complémentaires pour renforcer les fondamentaux de l'agroécologie et lever les freins au développement de l'agriculture biologique sont mises en place : expérimentation des plantes de service pour protéger les sols et favoriser la lutte naturelle contre les bioagresseurs, essais d'alternatives biologiques aux herbicides en ananas, gestion de l'eau sur les atolls.

Par ailleurs, la création d'un kit de production de larves de mouche BSF pour la production d'alimentation locale pour les poules a été lancée, ainsi que le soutien du SPG BioFetia sur la promotion du label BioPasifika.

Au 31 décembre 2021, le taux d'engagement est de 92% pour un taux de paiement de 55%

Thème 2 : Pêche côtière et aquaculture

Budget total : 6 644 475 € (794 M. F CFP)

Engagements totaux : 5 213 404 € (78%) (622 M. F CFP)

Dépenses totales : 3 520 933 € (53%) (420 M. F CFP)

En 2021, les actions relatives au réseau d'observation du milieu marin, à l'aquaculture et aux zones de pêche réglementées, encadrées par trois contrats de service, se poursuivent. Un nouveau contrat de service sur la valorisation des produits de la mer a également été lancé. Par ailleurs, quatre contrats directs ont été passés avec des prestataires pour conduire des actions telles que l'élaboration d'un guide pour le suivi du milieu marin ou l'évaluation de la pression de pêche récifo-lagonaire.

Au 31 décembre 2021, le taux d'engagement est de 96% pour un taux de paiement de 60%

Thème 3 : Eau

Budget total : 7 355 000 € (879 M. F CFP)

Engagements totaux : 3 597 729 € (49%) (429 M. F CFP)

Dépenses totales : 2 054 447 € (28%) (245 M. F CFP)

En 2021, trois actions ont pu débuter sur le thème « Eau » en Polynésie française. Il s'agit de la faisabilité d'un système d'alerte de crues sur trois cours d'eau de Tahiti, de l'élaboration de Plans de sécurité sanitaires des eaux (PSSE) pour 5 communes et de la mise en place d'un réseau de suivi qualitatif de la rivière Fautaua.

Au 31 décembre 2021, le taux d'engagement est de 31% pour un taux de paiement de 23 %

Thème 4 : Espèces exotiques envahissantes

Budget total : 4 440 000 € (530 M. F CFP)

Engagements totaux : 3 000 566 € (68%) (358 M. F CFP)

Dépenses totales : 1 592 452 € (36%) (206 M. F CFP)

Durant l'année 2021, plusieurs actions (sensibilisation et prospection) ont pu être lancées sur le site UNESCO du Paysage Culturel Taputapuatea, suite au recrutement d'un animateur dédié. En parallèle, de nombreux échanges ont eu lieu afin de préparer le lancement de l'action de mise en place d'une équipe cynophile à l'aéroport international de Faa'a.

Au 31 décembre 2021, le taux d'engagement est de 73% pour un taux de paiement de 18%

Etat d'avancement régional

Au 31 décembre 2021, sur un budget total de 35 878 000 € (4,2 milliards F CFP), 41% des dépenses du budget total (14 838 008 €/1,77 milliard F CFP) sont payées et 62% engagées (22 125 673 €/2,64 milliards F CFP).

Au total, 108 contrats (+ 3 lettres d'agrément) ont été conclus sur les 4 thèmes d'activité au 31/12/2021 et 7 contrats pour la coordination générale du projet.

3.3.4 Programmation du 11^{ème} FED Thématique Green Overseas (GO)

Le programme du 11^{ème} FED thématique, avec un budget de 17,8 millions €, est un accord de coopération entre les 25 PTOM de l'UE et la Commission Européenne, qui couvre la période 2021-2027. Le document de programmation a été adopté en mars 2019. Mis en œuvre par l'agence Expertise France, le programme a été officiellement lancé le 6 août 2020.

Signature de la convention de financement le 3 août 2020 et lancement officiel de la mise en œuvre par l'agence Expertise France le 6 août 2020

Le processus de programmation a été mené par l'OCTA (Overseas Countries and Territoires Association) et a démarré lors de la Conférence Ministérielle de février 2015 aux Îles Vierges Britanniques, au cours de laquelle les membres de l'OCTA ont décidé que les thèmes de la coopération devraient être le changement climatique, y compris la réduction des risques de catastrophes et les énergies renouvelables, au sein du secteur plus général de "l'utilisation durable des ressources naturelles".

L'objectif global de l'action est de contribuer au développement durable, économique, social et environnemental des PTOM, en créant une capacité de résistance aux effets du changement climatique et une tendance vers une économie axée sur l'efficacité énergétique, ce qui contribuera à la viabilité à long terme du développement économique durable des PTOM. En raison de la crise sanitaire, le volet résilience a été mis à jour pour inclure des activités spécifiques pour lutter contre la Covid-19, en fonction des besoins exprimés par les bénéficiaires.

Le 1^{er} semestre 2021 a permis de continuer à construire l'équipe projet avec le recrutement d'experts en énergie et en résilience et de mettre en place les infrastructures du programme, d'identifier et d'établir des contacts avec les points focaux à travers les PTOM et définir la structure de gouvernance du programme.

En juin 2021 ont eu lieu des échanges bilatéraux entre les PTOM et l'équipe projet de l'agence Expertise France afin d'identifier les enjeux et les priorités de résilience et d'énergie les plus pertinents, et ainsi de concevoir des activités prescriptives spécifiques pour répondre à ces besoins.

Le 21 septembre 2021 s'est tenu le 1^{er} COPIL opérationnel pour acter notamment :

- le nom du programme baptisé « Green Overseas » (GO) ;
- le choix des deux thématiques de résilience aux changements climatiques et de transition énergétique
- la mise en place d'ateliers thématiques au 4^e trimestre
- et le calendrier pour 2022 avec le lancement de la phase de formulation des projets pilotes.

Tenue du 1^{er} Comité de pilotage opérationnel le 21 septembre 2021

3.3.5 Facilité de coopération technique (TCF III)

Le 5 juillet 2019, la Commission européenne a informé l'OCTA de l'adoption d'un nouvel instrument financier : la TCF III. Ce fonds doté d'une enveloppe globale de 2 millions €, dont 1,2 millions € encore disponibles pour le bénéfice des PTOM est destiné à financer principalement de l'assistance technique voire des séminaires et conférences.

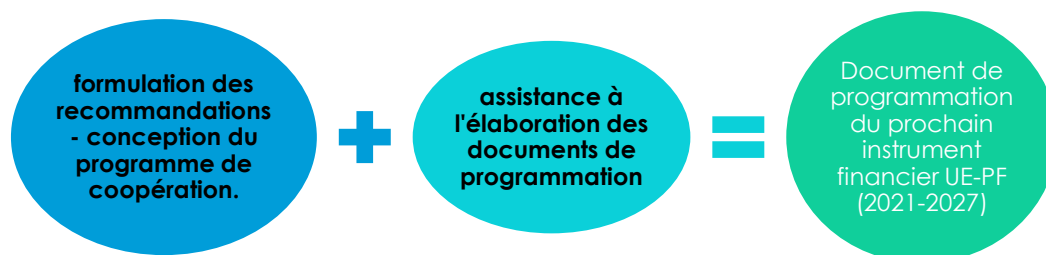


Faisant suite, la Polynésie française a resollicité par courrier n° 1328/PR du 24 février 2021 une enveloppe de 45 000 € pour une assistance technique en vue de la formulation et de la conception du programme de coopération Union européenne-Polynésie française pour la période 2021-2027, à démarrer au 1^{er} semestre 2021. Il s'agissait de disposer des documents de programmation de l'outil de coopération 2021-2027 entre l'UE et la PF courant du 4^{ème} semestre 2021 voire au 1^{er} trimestre 2022.

L'adoption tardive de la nouvelle DAO le 5 octobre 2021 et la validation du plan indicatif multi-annuel (PIM) de la Polynésie le 15 décembre 2021, n'a pas permis de tenir le calendrier prévisionnel initial attaché à la demande d'assistance technique.

Par courrier n° 2682/PR du 16 avril 2021, le Président de la Polynésie française a indiqué à l'Union européenne avoir retenu le secteur de l'assainissement des eaux usées comme secteur de concentration pour la période 2021-2027.

La demande d'assistance technique sollicitée par la Polynésie française auprès de la Commission par courriers n^{os} 7187/PR du 9 octobre 2019 et 1328/PR du 24 février 2021 a finalement été contractualisée le 18 novembre 2021.



3.3.6 Programmation territoriale du futur instrument financier de coopération de l'Union européenne pour la période 2021-2027

La nouvelle décision d'association outre-mer (DAO) du 5 octobre 2021 prend acte de la disparition du Fonds européen de développement (FED) et de la création d'un nouvel instrument intégré au sein du budget de l'Union européenne, tout en conservant les acquis du texte précédent sur l'éligibilité des PTOM aux aides au développement de l'Union européenne (UE).

Pour la période de programmation qui s'étend de 2021 à 2027, la Polynésie française va bénéficier de 31,1 millions €, soit 3,7 milliards de F CFP, au titre de son enveloppe territoriale, avec pour secteur de concentration la politique de l'eau.

En termes de modalité, une reconduction de l'approche par appui budgétaire est privilégiée par l'Union européenne. Cette approche nécessite toutefois pour le Pays de réunir les critères indispensables de l'appui budgétaire.

Dans le cadre du processus de programmation, l'ordonnateur territorial (OT) assume la responsabilité de l'élaboration, avec la Commission européenne, des documents préparatoires en se référant aux instructions et guides de programmation établis par la Commission. Cette dernière conclura ensuite une convention de financement avec l'ordonnateur territorial qui sera responsable de la mise en œuvre de l'assistance financière du contrat de réforme sectorielle, sur la base d'un plan d'action à moyen et long terme annualisé.

Adoption le 15 décembre 2021 du plan indicatif pluriannuel (PIM) qui acte le soutien à la politique de l'eau de la Polynésie française

La demande d'assistance technique sollicitée par la Polynésie française auprès de la Commission par courriers n^{os} 7187/PR du 9 octobre 2019 et 1328/PR du 24 février 2021, contractualisée le 18 novembre 2021 et la validation du PIM le 15 décembre 2021 ouvre la voie pour l'année 2022 à la phase de formulation et de conception des documents de programmation en vue de la signature de la convention de financement.

4 PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES HORIZONTAUX

Avec le soutien de l'OCTA et en étroite collaboration avec l'Union européenne, les Etats membres et les entités locales susceptibles de bénéficier de ces instruments, la Polynésie française cherche à renforcer ses capacités afin d'être le plus à même de cibler les programmes horizontaux susceptibles d'intéresser les acteurs locaux et ainsi d'accéder aux financements correspondants. Les programmes de l'Union européenne pour la période 2021 – 2027 sont entrés en vigueur courant 2021. Cette année a ainsi constitué une période de transition, marquée par la fin de mise en œuvre des programmes précédents. La Polynésie française a poursuivi son travail d'identification des opportunités de financements présentées par les nouveaux programmes.

4.1 VUE D'ENSEMBLE DES PROGRAMMES HORIZONTAUX DE L'UE AYANT BENEFICIE A LA POLYNESIE FRANÇAISE DURANT LA PERIODE 2014-2020²⁷

4.1.1 Horizon 2020 (recherche, innovation)

	Nb de projets financés	Nb de coord.	Fonds UE aux projets (€)	Fonds UE aux PTOM (€)	% des fonds UE
France	7	0	53 407 176	906 955	1,7%
Polynésie française	3	0	20 138 801	16 712	0,1%
Institut Louis Malardé (ILM)	1			16172	0,1%
Total PTOM – Horizon 2020	27	1	158 414 944	4 133 331	2,6%

4.1.2 COSME (compétitivité des PME et entreprises)

	Nb de projets	Nb de coord.	Fonds UE aux projets (€)	Fonds UE aux PTOM (€)	% des fonds UE
Polynésie française					
Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers (CCISM)	1	1	351 962 Soit 50 280/an		60%
Total PTOM – COSME	1	1	351 962		60%

²⁷ Rapport sur la participation des Pays et Territoires d'outre-mer aux programmes de l'Union européenne durant la période 2014-juillet 2020, publié en décembre 2020 par l'Association des Pays et Territoires d'outre-mer (OCTA).

4.1.3 Erasmus+ (formation, éducation et sport)

	Nb de projets	Nb de coord.	Fonds UE aux projets (€)	Fonds UE aux PTOM (€)	% des fonds UE
France	55	8	3 762 821	2 208 194	58,7%
Polynésie française	22	15	2 569 701	1 303 459	50,7%
Collège d'Areaitu	1	1	258 903	100 365	38,8%
Partenariats stratégiques pour l'enseignement scolaire	1	✓	258 903	100 365	38,8%
Collège de Faaroa	1	1	3 050	3 050	100,0%
Mobilité des personnels de l'enseignement scolaire	1	✓	3 050	3 050	100,0%
Lycée agricole d'Opunohu	1	1	5 700	5 700	100,0%
Mobilité pour les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur au sein des pays participant au programme	1	✓	5 700	5 700	100,0%
Lycée Aorai	1		161 690	26 270	16,2%
Partenariats stratégiques pour l'enseignement scolaire	1		161 690	26 270	16,2%
Lycée polyvalent de Taone	2	1	256 505	89 867	35%
Partenariats stratégiques pour les établissements scolaires uniquement	2	✓	256 505	89 867	35%
Lycée professionnel Saint-Joseph	3	1	560 455	220 386	39,3%
Partenariats stratégiques pour l'enseignement scolaire	1		387 955	108 866	28%
Partenariats stratégiques pour les établissements scolaires uniquement	2	✓	172 500	111 520	64,6%
Polynésie française collectivité d'outre-mer	5	5	548 567	548 567	100,0%
Mobilité pour les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur au sein des pays participant au programme	5	✓	548 567	548 567	100,0%
Société d'ornithologie de Polynésie Manu	2			0	0%
Tahiti International School	1			0	0%
Université de la Polynésie française	5	5	309 254	309 254	100,0%
Mobilité pour les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur au sein des pays participant au programme	5	✓	309 254	309 254	100,0%
Total PTOM – Erasmus+	177	95	13 693 776	5 535 560	40,4%

4.1.4 BEST 2.0

	Nb de projets	Coordinateur dans PTOM	Fonds UE aux PTOM (€)
France	34	24	3 476 770
Polynésie française	12	12	966 851
Association Pu Tahī Haga no Ganaa	1	✓	49 916
Association Raumatāriki Rapa	1	✓	49 968
Association Rima 'Ura	1	✓	49 659
Association Société d'Ornithologie de Polynésie, MANU	2	✓	440 000
Association Te Mana O Te Moana	1	✓	49 972
Association Te rau āfati a tau a hifi noa tu	1	✓	49 955
Association Tuihana	1	✓	49 662
Association Vaiku'a i te manu o Ua HRUa	1	✓	49 962
Commune des Gambier	1	✓	77 789
Fédération des Associations de Protection de l'Environnement	1	✓	49 968
Vaihuti Fresh	1	✓	50 000
Projets de coopération - bénéficiaires en dehors des PTOM			
Nouvelle Calédonie, Pitcairn, Polynésie française, Wallis et Futuna⁸⁰	1	0	399 897
Agence des Aires Marines protégées (AAMP)	1		26 854
Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (SPROE)	1		373 043
Total PTOM – BEST 2.0	43	43	7 785 370

4.2 EDUCATION ET FORMATION : LE PROGRAMME EUROPEEN ERASMUS +



Illustration 31 : Logo Erasmus+ - Source : lidem.eu

Le nouveau programme Erasmus+ 2021-2027 vise à soutenir financièrement une large gamme d'actions et d'activités dans les domaines de l'enseignement, de la formation, de la jeunesse et du sport.

Le programme donne la possibilité aux étudiants, aux stagiaires, au personnel et d'une manière générale aux moins de 30 ans avec ou sans diplôme, de séjourner à l'étranger pour renforcer leurs compétences, leur niveau de qualification et ainsi accroître leur employabilité.

Il aide les organisations à travailler dans le cadre de partenariats internationaux et à partager les pratiques innovantes dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse. Erasmus+ comporte également une importante dimension internationale notamment dans le domaine de l'enseignement supérieur. Cette dimension permet d'ouvrir le programme à des activités de coopération institutionnelle, de mobilité des jeunes et du personnel et ce, au niveau mondial.

Erasmus + est un programme consacré à plusieurs secteurs d'activité :

- L'enseignement scolaire
- L'enseignement supérieur
- La formation professionnelle
- L'éducation des adultes
- La jeunesse
- Le sport

Et se décline en plusieurs actions dites "actions clés" :

- Action clé 1 : Mobilité des individus à des fins d'apprentissage
- Action clé 2 : Coopération entre organisations et institutions
- Action clé 3 : Soutien à l'élaboration des politiques et à la coopération
- Actions Jean Monnet
- Ainsi qu'un volet Sport

En Polynésie française, on distingue 2 types de subventions octroyées :

- D'une part, au titre des projets de coopération réalisés par les établissements du secondaire (action clé 2) et,
- D'autre part, les subventions déployées dans le cadre de la mobilité des individus à des fins d'apprentissage (action clé 1).

Les projets de coopération sont gérés directement par les établissements scolaires tandis que, la mobilité des individus à des fins d'apprentissage est gérée par le Pôle des Relations Européennes Internationales et à la Coopération (PREIC) de la direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE) qui mobilise, coordonne et anime un réseau d'acteurs impliqués dans l'ouverture internationale. Le PREIC participe activement à la réflexion sur l'évolution du programme Erasmus + et sur les enjeux sectoriels, nationaux et internationaux dans le domaine de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle. Le pilotage des dispositifs est assuré par le directeur de cabinet du ministère en charge de l'éducation.

Le PREIC est chargé de la conception, de la mise en œuvre et du pilotage de la stratégie éducative internationale dans les établissements scolaires et de l'enseignement supérieur (hors universitaire) en fonction des objectifs prioritaires du ministre de l'Éducation en Polynésie française.

4.2.1 ERASMUS + scolaire : les partenariats stratégiques

Les partenariats de coopération visent à permettre aux organismes d'accroître la qualité et la pertinence de leurs activités, en développant et renforçant leur réseau de partenaires afin d'opérer ensemble à un niveau transnational. Il s'agit d'accroître l'insertion internationale des acteurs concernés et d'échanger, développer, de nouvelles méthodes et pratiques en confrontant les idées. Les résultats du projet doivent être transférables et évolutifs. Bien qu'ayant une entrée sectorielle (enseignement scolaire, enseignement supérieur, formation professionnelle ou éducation des adultes), les résultats attendus peuvent avoir des impacts sur plusieurs secteurs éducatifs. Les projets doivent prendre en compte les questions d'environnement, d'inclusion et d'accès et d'utilisation du numérique. Ils s'inscrivent dans les priorités du programme Erasmus+ qui reprennent ces questions mais également dans la volonté de renforcer la participation à la vie démocratique.

Tout organisme, privé ou public, situé dans un Pays du Programme ou associé au programme, peut participer (mais seul un organisme membre du programme peut être coordonnateur au nom des autres). Une complémentarité des partenaires et une répartition des tâches sont attendues afin d'obtenir des résultats de haute qualité. Une mutualisation des moyens matériels et humains permet d'optimiser la mise en œuvre du programme.

S'ils apportent une plus-value essentielle au projet, il est possible d'intégrer des organismes venant de pays tiers non participants au programme Erasmus+.

Des organismes *partenaires associés* peuvent être intégrés au projet pour mettre en place une activité spécifique. Ils ne seront pas considérés comme des partenaires à part entière et ne recevront donc pas de financements.

Les partenariats de coopération ont une durée comprise entre 1 et 3 ans.

4 partenariats sont en cours :

- 1) Période de 2018 à 2021 : le **lycée St Joseph de Pirae** développe le thème « *No Man is an Island* » avec 5 partenaires (l'Italie, La Réunion, l'Espagne, le Portugal et la Finlande) ;
- 2) Période de 2019 à 2021 : Le **lycée du Diadème** s'engage dans le projet « *Multimedia, Multidisciplinary, Multiculturalism* » avec la Belgique, le Portugal, l'Italie, la Turquie et la Roumanie ;
- 3) Période de 2020 à 2022, le **lycée Polyvalent de Taravao** met en œuvre le projet « *Global Alternatives for Young Actors – GAYA* » ;
- 4) Période de 2021 à 2023, le **lycée du Diadème** développe le thème « *Next Generation Digital Learning (NGDL)* » ;

4.2.2 ERASMUS + enseignement supérieur

ERASMUS + enseignement supérieur permet le financement des projets de mobilité pour les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur dans le cadre de périodes d'études, de formation, d'observations en situation de travail ou de stages.

Si les activités du « Consortium Erasmus Polynésie française » ont débuté en 2014 avec seulement 2 membres (le lycée Aorai et le lycée Hôtelier), le nouveau programme 2021-2027 démarre quant à lui avec un total de 9 membres.

Programme 2014-2021

Numéro de convention	Période	Montant de la subvention	Nombre de mobilités stage étudiants (SMP)		Nombre de mobilités de personnels (STT)		Etat de la convention
			Dotation	Réalisation	Dotation	Réalisation	
2014-1-FR01- KA103-001499	2014-2016	81 220 €	16	20	4	1	Terminée (79 % de réalisation)
2015-1-FR01- KA103-014479	2015-2017	197 552 €	54	31	5	3	Terminée (54 % de réalisation)
2016-1-FR01- KA103-022783	2016-2018	292 494 €	71	53	12	12	Terminée (71 % de réalisation)
2017-1-FR01- KA103-036231	2017-2019	61 422 €	18	18	1	1	Terminée (100 % de réalisation)
2018-1-FR01- KA103-047139	2018-2020	108 368 €	28	25	3	2	Terminée (88.6% de réalisation)
2019-1FR01- KA103-060851	2019/2021	214 162 €	48	0	11	2	Terminée (3.01% de réalisation)
2020-1-FR01- KA103-	2020/2022	126 842 €	33	33	2	2	En cours (91.19% de réalisation)

Tableau 8 : Evolution du budget des mobilités dans l'enseignement supérieur

L'année 2021 initie le nouveau programme ERASMUS+.

Le budget global a considérablement augmenté par rapport au programme précédent avec pour but clairement affiché de favoriser les échanges entre pays du programme mais également une ouverture à l'international.

Le Consortium voit sa dotation augmentée de 11 mobilités de stage des étudiants et 6 mobilités du personnel.

Programme 2021-2027

Numéro de convention	Période	Montant de la subvention	Nombre de mobilités stage étudiants (SMP)		Nombre de mobilités de personnels (STT)		Etat de la convention
			Dotation	Réalisation	Dotation	Réalisation	
2021-1FR01- KA131-HED- 000009773	2021/2023	200 104 €	44	10	8	0	En cours (41.19 % de réalisation)

4.3 PROGRAMMES THEMATIQUES

4.3.1 BEST 2.0+

Le programme BEST 2.0+ s'inscrit dans la continuité de BEST 2.0 initié par le Parlement européen et mis en œuvre par la Commission européenne.

L'objectif de BEST 2.0+ est de promouvoir la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des ressources naturelles et des services écosystémiques, y compris pour

l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, dans les Pays et Territoires d'Outre-mer (PTOM) de l'Union européenne.

Le programme BEST 2.0 + a fait l'objet d'un appel à projets lancé le 10 septembre 2020 par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Financé par la Commission européenne, cet appel à projets était ouvert aux pays et territoires d'Outre-mer de l'Union européenne, dont la Polynésie française. En lien avec les objectifs du programme BEST 2.0+, les propositions devaient permettre de contribuer localement à la conservation de la biodiversité et à l'utilisation durable des ressources naturelles et des services écosystémiques, y compris pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.

Les projets relatifs à la mise en œuvre de solutions d'économie circulaire et participatives permettant de réduire les pressions sur la biodiversité et les écosystèmes étaient également éligibles. En Polynésie française, cet appel était destiné aux associations, aux communes et aux microentreprises (sous conditions).

Quatre projets de Polynésie française ont été lauréats de l'appel à projets pour un montant total de 233 852 €, soit 28 millions de F CFP. Ces projets sont les suivants :

- **FAPE – Te Ora Naho** : Préserver, restaurer et valoriser la végétation indigène littorale (60 000 € / 7,1 millions F CFP)
- **SOP-Manu** : Restauration de l'îlot Kamaka, refuge de la biodiversité des Gambier (58 550 € / 6,9 millions F CFP)
- **Moorea Biodiversité** : Restauration de la biodiversité d'une forêt fortement secondarisée avec installation d'un sentier botanique de sensibilisation dédié à sa protection (56 202 € / 6,7 millions F CFP)
- **Tahiti Marine Products** : Vairao Rori Titi Project (59 100 € / 7 millions F CFP)

Pour l'ensemble des territoires ultramarins de la région Pacifique, un total de 14 projets a été financé pour un montant global de 792 890 €, soit 95 millions de F CFP.

L'ensemble des conventions de subvention ont été signées au cours de l'année 2021 avec la majorité des projets qui ont officiellement débuté en juillet et août. En octobre et novembre 2021, des sessions de renforcement des capacités ont été organisées avec chaque porteur de projet de manière personnalisée afin de garantir un niveau de rapportage technique et financier à la hauteur des exigences de l'Union Européenne.



Illustration 32 : Logo Best 2.0+

4.3.2 COSME

COSME est le programme de l'Union européenne pour la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME). Il aide notamment les PME à accéder aux marchés de l'UE et au-delà. Dans ce cadre, il cofinance le réseau Enterprise Europe Network (EEN).

EEN est un réseau d'environ 600 organismes du monde entier (chambres de commerce et d'industrie, agences régionales, centres de recherches), rassemblant plus de 4000 professionnels et experts dans des domaines relatifs au financement, à l'innovation et à l'internationalisation des entreprises.

Ces organismes sont répartis en consortia, dont les membres partenaires fournissent des informations sur les marchés, les politiques, les programmes et les possibilités de financement au niveau européen. Concrètement, le réseau permet aux entreprises de maîtriser le cadre réglementaire, de trouver des partenaires à l'international, d'accéder à des financements européens et de mieux innover.

En 2015, la CCISM a intégré pour 7 ans, le consortium EEN TOPIC réunissant la BPI France, la Dev Up, la CCI Centre Val de Loire, la CCI Paris Ile-de-France, la CCI Normandie, l'AD Normandie, et l'ADECAL Nouvelle Calédonie. La CCI Paris Ile-de-France en assure la coordination.

En tant que représentant EEN en Polynésie française, la CCISM a pour rôle et missions :

- D'aider les PME à identifier des partenaires commerciaux potentiels en Europe et à l'international ;
- De les épauler dans la conception de nouveaux produits et leur conquête de nouveaux marchés, de les informer sur les activités et les possibilités qui s'offrent à elles au sein de l'Union européenne ;
- De les aider à innover et se tourner vers une économie plus durable ;
- De les informer sur la législation communautaire : normes, droit de propriété intellectuelle et fiscalité ;
- De les informer sur les différents financements européens disponibles et de les accompagner dans le montage de leurs dossiers.

Chaque année, la CCISM organise les journées de l'Europe pour communiquer sur les outils EEN et les services du réseau, et pour valoriser le partenariat. Les thématiques sont déterminées en fonction de l'actualité et des besoins des entreprises.

Durant la période 2015-2021 :

- 1160 participants ont assisté aux événements de la CCISM de Polynésie française et d'EEN (journées de l'Europe, ateliers thématiques, Club Export)
- 221 personnes ont reçu des conseils individualisés des conseillers CCISM de Polynésie française ou des membres du réseau EEN
- 33 opérations de rendez-vous d'affaires et de missions de prospection ont bénéficié de la participation d'entreprises polynésiennes
- 42 expressions d'intérêts d'entreprises européennes envers des entreprises polynésiennes ont été recensées
- 456 entreprises ont bénéficié des services et du réseau EEN
- 56 événements ont été organisés en partenariat avec d'autres institutions locales

Parmi les opérations phares, sont à noter :

- Les Journées de l'Europe
 - o 2015 : Rencontre avec un groupement de filière export, conférences/ ateliers thématiques
 - o 2016 : Modalités et formalités du commerce extérieur avec la CCI Paris Ile-de-France
 - o 2017 : Vulgarisation du droit international, l'Europe à la portée des entreprises polynésiennes
 - o 2018 : Promotion des partenariats avec les entreprises européennes au travers de « company missions » et du dispositif Erasmus+
 - o 2019 : Les dispositifs européens pour aider les entrepreneurs à se développer à l'international
 - o 2021 : La réglementation fiscale et produit, le e-commerce (contrat de vente et protection des données)
- Les rencontres d'affaires en 2020 pour le secteur agroalimentaire « Business Meetings Food Paris » en distanciel
- La mise en place par la CCISM de Polynésie française, d'un site de stockage en France grâce à l'expertise fiscale du réseau
- 3 success stories publiées sur le site du consortium : Bora Bora Sea Salt, Coqui Coqui et Tamure Rhum

5 BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT (BEI)

Il n'y a pas eu de financements de la BEI en Polynésie française depuis 2016.

Néanmoins, les actions antérieures ont continué à produire leurs effets. En particulier, des progrès ont été accomplis sur le projet SWAC du CHPF, avec un 1^{er} décaissement effectué en 2021. La BEI travaille en étroite collaboration avec le gouvernement de la Polynésie française pour développer un pipeline d'activités qui soutiendra le développement économique durable du territoire.

Globalement, l'appui financier de la BEI se récapitule comme suit, depuis 2012 :

Nom du bénéficiaire	Date de signature	Montant signé (€)	Compléments
CHPF : SWAC	28/12/2012	7,5 M. € 895 M. F CFP	Fonds à déboursier pour la construction d'un système de climatisation de l'eau de mer (SWAC) fournissant de l'énergie de refroidissement au CHPF
BANQUE DE TAHITI : prêt global	22/03/2013	8 M. € 954,65 M. F CFP	Décaissement de 100% (ou 8,0 millions €) pour des prêts à des PME
BANQUE SOCREDO : prêt global	18/11/2013	22,5 M. € (8,4 M. € annulés après signature) 2,68 Mds F CFP	Décaissement de 100% (ou 14.1 millions €) pour des prêts à des PME sur fonds de la Facilité d'Investissement (FED) ainsi que sur fonds propres de la Banque
BANQUE SOCREDO : prêt global	18/11/2013	10 M. € (4,5 M. € annulés après signature) 1,19 Md F CFP	Décaissement de 100% (ou 5.5 millions €) pour le financement de projets environnementaux et de lutte contre le changement climatique sur fonds de la Facilité d'Investissement (FED)
BANQUE DE TAHITI : prêt global	Nov. 2014	8 M. € (4,5 M. € annulés après signature) 954,65 M. F CFP	Décaissement de 100% (ou 3.5 millions €) de la ligne de crédit pour financer des projets environnementaux et d'énergies renouvelables
BANQUE DE TAHITI	Nov. 2014	6 M. € 715,99 M. F CFP	Décaissement de 100% (ou 6,0 millions €) de la ligne de crédit pour des lignes de microfinance
Banque Microfinance SOCREDO	4/11/2016	8.4 M. € (3,9 M. € annulés après signature) 1 Md F CFP	Décaissement de 100% (ou 4.5 millions €) de la ligne de crédit pour des lignes de microfinance
Montant total		70.4 M. € 8,390 Mds F CFP	

Tableau 9 : Participations de la BEI en PF depuis 2012

En 2021, la banque SOCREDO a refusé d'être partenaire dans le cadre de la mise en place de la facilité d'investissement « Pacific OCTS Covid-19 Financial Sector Facility » (2020-2028), d'un montant de 35,77 millions € (4, 268 milliards F CFP).

6 BILAN

S'agissant de la mise en œuvre du FED, l'année 2021 a été marquée par :

- Au titre du 10^{ème} FED territorial :
 - La tenue du 5^{ème} et dernier Comité de pilotage pour la clôture du programme d'assainissement des eaux usées de la ville de Papeete, le 19 janvier 2021 ;
 - La réception complète et définitive des ouvrages des deux marchés de travaux référencés nos FED/2017/384-727 (lot 1) et FED/2017/384-728 (lot 2), respectivement le 16 mars 2021 et le 18 août 2021.
- Au titre du 11^{ème} FED territorial :
 - La tenue du dernier COPIL du programme du 11^{ème} FED territorial en soutien au secteur du Tourisme, le 9 septembre 2022
 - La réception du 5^{ème} et dernier décaissement pour un montant de 2,5 millions € (298 327 500 F CFP), le 28 décembre 2021.
- Au titre du 11^{ème} FED régional :
 - La tenue d'un COPIL régional en format consultation électronique conformément à la charte de gouvernance, le 5 mai 2021 ;
 - La signature de l'avenant n° 3 à la convention de financement portant prolongation du programme jusqu'au 30 septembre 2023 et approbation du plan d'action révisé, le 9 août 2021.
- Au titre du 11^{ème} FED thématique :
 - La tenue du 1^{er} COPIL opérationnel le 21 septembre 2021 ;
 - La tenue d'ateliers thématiques de consultation sur la résilience au changement climatique et la transition énergétique, en novembre 2021.

Il convient par ailleurs de noter que le 19^{ème} Forum PTOM-UE prévu à Nouméa le 10 décembre 2021 a été repoussé en 2022 en raison de la tenue du 3^{ème} référendum d'autodétermination organisé en Nouvelle Calédonie le 12 décembre 2021.

Annexe 1 :

Récapitulatif des contributions de l'Union européenne en Polynésie française dans le cadre du FED territorial

Annexe 2 :

Récapitulatif des contributions de l'Union européenne en Polynésie française dans le cadre du FED régional

Annexe 3 :

Répartition des allocations du FED (territorial et régional)

ANNEXE 1 - RECAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE EN POLYNESIE FRANÇAISE DANS LE CADRE DU FED TERRITORIAL ET DU VOLET TERRITORIAL DE L'INSTRUMENT DE COOPERATION AVEC LES PTOM

Période de programmation	Principales réalisations	Budget (Millions F CFP)
1^{er} FED (1959-1964)	Construction de l'hôpital de Mamao et du quai à goélettes de Papeete	409
2^{ème} FED (1964-1970)	Construction de 91 classes primaires et 32 logements d'instituteurs	78
3^{ème} FED (1970-1975)	Construction du premier tronçon de la route des collines (jusqu'à Pamatai)	290
4^{ème} FED (1975-1980)	Programme de reforestation aux Marquises (175 M. F CFP) Construction de l'abattoir de Papara (158,7 M. F CFP) Construction de la ligne de transport électrique de Hanavave (33,75 M. F CFP) Etudes hydrauliques sur Taravao (7,5 M. F CFP)	375
5^{ème} FED (1980-1985)	TEP-1 (225 M. FCFP) Programme forestier aux Marquises et aux ISLV (125 M. F CFP) Relance de la culture de la vanille (75 M. F CFP) Programme sur les énergies solaires (56,250 M. F CFP) Centre des Métiers de la Nacre et de la Perliculture (56,250 M. F CFP) Etudes de mise en valeur des plateaux de Tahiti et Moorea (41,250 M. F CFP) Sauvetage archéologique de la vallée de Papenoo (29,375 M. F CFP)	801
6^{ème} FED (1985-1990)	Aménagements hydrauliques à Tahiti (206,5 M. F CFP) Développement de la flottille de pêche (156,2 M. F CFP) Aménagement agricole et installation de jeunes agriculteurs (143,1 M. F CFP) Assainissement de Bora Bora (121,4 M. F CFP) Assainissement de Punaauia (93,7 M. F CFP) Campagne d'éradication du nono aux Marquises (92,6 M. F CFP) Etudes de faisabilité et de commercialisation de produits de pêche et agricoles (62,7 M. F CFP) Recherches sur l'huître perlière (48 M. F CFP)	1 006
7^{ème} FED (1990-1995)	Développement des ressources marines (perliculture - 136 M. F CFP, flottille de pêche - 360 M. F CFP) Préservation de l'environnement (assainissement collectif de Punaauia - 1 Md F CFP)	1 556
8^{ème} FED (1995-2000)	Assainissement collectif des eaux usées de la zone nord de Bora Bora, dernière phase du programme (1,133 Md F CFP) Etude sur les stratégies de développement des archipels : définition des filières de développement propres à chaque archipel (90 M. F CFP)	1 683
9^{ème} FED (2000-2007)	Programme d'assainissement de Punaauia - Phase 2 (999 M. F CFP) Professionnalisation et pérennisation de la perliculture (434 M. F CFP) Programme d'assainissement de Punaauia - Phase III (699 M. F CFP) Programme d'assainissement de Moorea - Phase II (340 M. F CFP)	2 473
10^{ème} FED (2008-2014)	Assainissement de Papeete (2,200 Mds F CFP) Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française (121,72 M. F CFP) : - Appui à l'élaboration de la politique sectorielle de l'eau - Bonne gestion des finances publiques - Assistance technique au BAE- amélioration des performances - Communication Aide d'urgence : suite au cyclone OLI Réparation de la RT2 (240 M. F CFP)	2 599
11^{ème} FED (2014-2020)	Mise en œuvre de la politique sectorielle du tourisme (appui budgétaire)	3 567

Programme territorial (2021-2027)	Mise en œuvre de la politique de l'eau (appui budgétaire)	3 699
TOTAL		18 536

ANNEXE 2 - RECAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE EN POLYNESIE FRANÇAISE DANS LE CADRE DU FED REGIONAL ET DU VOLET REGIONAL DE L'INSTRUMENT DE COOPERATION AVEC LES PTOM

Période de programmation	Programme	Description	Budget (millions F CFP)
6^{ème} FED	CCISM	Création de "Relais Euro-Info-Centre" au sein des chambres de commerce et d'industrie de la Nouvelle Calédonie et de la Polynésie française	24
8^{ème} FED	PPPS - Phase II	Programme "Protection des Végétaux dans le Pacifique" (Pacific Plant Protection Services-PPPS). 8 pays ACP océaniques et les 3 PTOM français du Pacifique (NC, Wallis et Futuna, PF) Coordination des actions pour développer une protection phytosanitaire appropriée et efficace dans la zone	131
	DADP	Développement Agricole Durable dans le Pacifique Améliorer la sécurité alimentaire et les conditions de vie dans les îles - accroissement de la production agricole durable dans les exploitations familiales	229
	PROCFISH	Approfondissement des connaissances et données scientifiques nécessaires pour assurer une gestion durable des ressources dans l'océan Pacifique	286
9^{ème} FED	TEP vertes	Tonne Equivalent Pétrole, Valorisation des Energies Renouvelables et Transfert d'Expérience et de Savoir-faire - Développement des activités lucratives des populations rurales ou isolées de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et de Wallis et Futuna en accélérant le recours aux énergies renouvelables respectueuses de l'environnement.	623
	SOPAC	Soutien à la prévention des risques de catastrophes dans les Pays et Territoires d'Outre-Mer du Pacifique	604 (dont 129 pour la PF)
	SCIFISH	Programme d'appui scientifique à la gestion des pêches océaniques dans l'océan Pacifique central et occidental	311
10^{ème} FED	INTEGRE	Initiative des territoires pour la gestion régionale de l'environnement dans les PTOM du Pacifique	1 432
11^{ème} FED	PROTEGE	Appui au secteur de l'environnement et de la gestion durable des ressources naturelles	4 296
Programme régional (2021-2027)		Verdissement et verdissement des systèmes alimentaires	4 296
TOTAL			12 232

ANNEXE 3 – REPARTITION DES ALLOCATIONS DU FED

	Allocations indicatives					
	10 ^{ème} FED-PTOM (2008 – 2014)			11 ^{ème} FED-PTOM (2014-2020)		
	M €	M F CFP	%	M €	M F CFP	%
Territoriale	195,0	23 269,35	68,18	229,5	27 386,24	62,96
Aruba	8,8	1 050,10	4,51	13,0	1 551,29	5,66
Bonaire	3,0	357,99	1,54	3,9	465,39	1,7
Curaçao	11,2	1 336,50	5,74	16,9	2 016,68	7,36
Saba	3,0	357,99	1,54	3,5	417,66	1,53
St-Eustatius	2,0	238,66	1,03	2,4	286,39	1,05
St-Maarten	4,7	560,85	2,41	7,0	835,31	3,05
Nouvelle Calédonie	19,8	2 362,73	10,15	29,8	3 556,03	12,98
Polynésie française	19,7	2 350,80	10,10	29,95	3 567,97	13,03
Wallis et Futuna	16,4	1 957,01	8,41	19,6	2 338,87	8,54
Saint-Pierre et Miquelon	20,7	2 470,13	10,62	26,3	3 138,38	11,46
Mayotte ²⁸	22,9	2 732,66	11,74	--	--	--
Anguilla	11,7	1 396,16	6,00	14,0	1 670,62	6,10
Montserrat	15,6	1 861,55	8,00	18,4	2 195,67	8,02
Turks et Caicos	11,8	1 408,09	6,05	14,6	1 742,22	6,36
Pitcairn	2,4	286,39	1,23	2,4	286,39	1,05
Iles Falkland	4,1	489,25	2,10	5,9	704,05	2,57
Saint Helena	16,6	1 980,88	8,51	21,5	2 565,60	9,37
Régionale	40,0	4 773,20	13,99	100,0	11 933,00	27,43
Caraïbes	15,0	1 789,95	37,50	40,0	4 773,20	40
Pacifique	12,0	1 431,96	30,00	36,0	4 295,88	36
Indien	3,0	357,99	7,50	4,0	477,32	4
Thématique	10,0	1 193,30	25,00	17,8	2 124,09	16-18
Mesure de soutien	--	--		2 - 4	238,66 – 477,32	2-4
Réserve B	15,0	1 789,95	5,24	21,5	2 565,60	5,9
Facilite d'investissement BEI	30,0	3 579,9	10,49	5,0	596,65	1,37
Facilité de Coopération technique	6,0	715,98	2,10	8,5	1 014,31	2,33
Total	286,0	34128,38		364,5	43 495,79	

²⁸ Mayotte n'est plus éligible au FED depuis le 1er janvier 2014, suite à son changement de statut en région ultrapériphérique de l'EU

8 « FICHES PROJET ANALYTIQUES » DES PROJETS FINANCES PAR L'UNION EUROPEENNE EN POLYNESIE FRANCAISE

Titre du projet	Page
8.1 10 ^{ème} FED – Contribution à l’assainissement des eaux usées de la Commune de Papeete	102
8.2 11 ^{ème} FED – Appui budgétaire au secteur du tourisme	107
8.3 11 ^{ème} FED régional Pacifique – Projet régional océanien des territoires pour la gestion durable des écosystèmes (PROTEGE)	111
8.4 11 ^{ème} FED thématique - Programme pour l’ensemble des Pays et Territoires d’Outre-Mer (changement climatique ; transition énergétique ; réponse à la Covid-19)	114
8.5 11 ^{ème} FED – TCF III (Facilité de coopération technique)	115
8.6 Programmes horizontaux –ERASMUS + - Mobilités des étudiants et des personnels de l’enseignement supérieur /Consortium PF	116
8.7 Programmes horizontaux – ERASMUS + - « No man is an island »	120
8.8 Programmes horizontaux – ERASMUS + - “Multimedia, Multidisciplinary, Multiculturalism” / “Utiliser les media dans l’éducation pour une bonne citoyenneté active »	122
8.9 Programmes horizontaux – Programme BEST 2.0+	127

8.1 10^{ÈME} FED - CONTRIBUTION A L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE LA COMMUNE DE PAPEETE (TAHITI)

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 10 ^{ÈME} FED Territorial	Réf. UE : n° FED/2011/023-434
---	-------------------------------

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : Direction de l'Environnement (DIREN)
--	--

Budget du projet		
Coût global	2 214 200 477 F CFP	18 555 000 €
<p>Convention de financement n° FED/2011/1023-434 en date de 22 novembre 2013, modifié par :</p> <p>Avenant n° 1 avec la période de mise en œuvre de 78 mois et la phase de clôture de 24 mois (soit un total de 102 mois)</p> <p>Avenant n°2 avec la période de mise en œuvre de 86 mois et la phase de clôture de 24 mois (soit un total de 110 mois)</p> <p>Avenant n°3 avec la période de mise en œuvre de 89 mois et la phase de clôture de 24 mois (soit un total de 113 mois)</p> <p>Marché de travaux référencé FED 2017/7384-728 en date du 20 juin 2017, modifié par :</p> <p>Avenant n° 1 pour un montant total du marché de 764 907 960 F CFP (HT) au lieu de 647 500 000 F CFP (HT)</p> <p>Marché de service référencé FED 2016/374-440 en date du 13 juin 2016, modifié par :</p> <p>Avenant n° 1 pour un montant total du marché de 135 311 875 F CFP (HT) au lieu de 129 896 151 F CFP (HT) et une prolongation de la période de mise en œuvre des tâches de 58 mois au lieu de 47 mois.</p>		

Durée et phasage du projet : 113 mois à compter de la signature de la convention de financement, dont 89 mois de mise en œuvre opérationnelle et 24 mois de clôture. (Avenant n°3 à la CF)
Signature du marché de maîtrise d'œuvre déléguée en juin 2016 et signature des 2 marchés de travaux en juin 2017 pour une durée de 24 mois.

PROJET EN COURS

Partenaires du projet

Polynésie française	Communication et imprévus
Commune de Papeete (SEML « TE ORA NO ANANAHI »)	Financement des études préalables

• LE PROJET

Objectif principal : le projet vise à favoriser le développement économique, social et environnemental durable par l'amélioration du cadre de vie de la population de Papeete dont les composantes visées sont la salubrité publique, la qualité des eaux, la préservation de la rade et préservation de l'environnement en général

Objectifs spécifiques : par l'instauration d'un service d'assainissement collectif public des eaux usées.

Stratégie et philosophie du projet : Le projet participe à la réalisation du programme d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Papeete (Tahiti) qui répond à un besoin prioritaire d'amélioration du cadre de vie et de l'environnement en milieu urbain dans une perspective de développement durable. La ville de Papeete est la capitale économique. Elle concentre, intra-muros, la plupart des activités économiques de l'île dont, notamment le port de commerce international et le port de pêche hauturière ; ceci porte à environ 100 000 le nombre d'usagers en journée. Son assainissement est devenu un problème prioritaire et le principal facteur limitant le développement durable de l'urbanisation et des activités nouvelles.

Bénéficiaires du projet : les usagers de la commune (habitants et entreprises) et l'ensemble de la population de Papeete et Tahiti (réduction des pollutions et nuisances).

Résumé du projet : concrètement, il s'agit de participer à l'instauration d'un service public performant usuel et indispensable pour toute ville d'importance : l'assainissement collectif public des eaux usées.

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

La ville de Papeete concentre, aujourd'hui, plus de 26 000 habitants, soit 15% de la population de Tahiti. Capitale économique, elle concentre également, intra-muros, la plupart des activités économiques de l'île dont, notamment, le port de commerce international et le port de pêche hauturière ; ceci porte à environ 100 000 le nombre d'usagers en journée. Son assainissement est devenu un problème prioritaire et le principal facteur limitant le développement durable de l'urbanisation et des activités nouvelles.

Ainsi, en 2007, une convention conclue entre l'Etat et la commune de Papeete marquait le début du vaste programme d'assainissement de la commune, qui devrait s'achever en 2030 pour un coût global évalué, en 2010 à 125 M. € (16 Mds F CFP), actualisé à ce jour à 18 Mds F CFP.

Historique et descriptif du projet :

Dans un premier temps, de 2007 à 2009, une zone pilote (**zone 0** – entre l'Hôtel de Ville et le Marché municipal) a été réalisée en centre-ville de Papeete pour un montant de 330 M F CFP (réseaux et petite station d'épuration). Cette opération a permis d'évaluer les difficultés de réalisation, de valider les options techniques et de valider la méthode d'accompagnement des usagers garantissant le consentement au raccordement. Ainsi, à fin 2014, 280 raccordements étaient effectifs sur les 330 potentiels (soit 92%) dans la zone pilote.

Dans un second temps, de 2011 à 2016, les études et travaux correspondant à une partie de la **zone 1** ont été réalisés dans le cadre du Contrat de Projets à hauteur de 4 Mds F CFP (dont 3,57 Mds F CFP financés par l'Etat et le Pays (89%) et 430 M. F CFP financés par la SEML). Cette phase appelée "**phase 1A**" correspond à la réalisation d'une station d'épuration (au niveau du remblai de la Papeava) dimensionnée pour un volume de 3 500 m³/jour (soit 12 000 équivalents habitants) d'un émissaire de rejet en océan et d'un réseau de 5 km permettant le raccordement d'environ 300 abonnés (de Fare Ute au Parc Bougainville), pour un volume collecté estimé à 1 500 m³/jour.

Actuellement, la phase 1FED (2016-2019) est en cours de réalisation (études et travaux) à hauteur de 1,8 Md F CFP, elle est financée par le 10^{ème} FED territorial (objet de cette fiche), elle consiste en la pose de 7 km de réseaux, de 3 postes de refoulement, d'un poste de relevage et de 210 tabourets de branchement (permettant à l'usager de se connecter sur le réseau).

La zone de travaux comprend les tronçons restants du centre-ville ainsi que Fare Ute et l'extension du réseau de collecte principal vers l'Est de la commune, jusqu'à Paofai.

Pour achever les travaux de la zone 1, une dernière phase appelée **phase 1 TIPEARUI** sera nécessaire pour un montant de 1,5 Md F CFP (financé par la Contrat de Projets), elle correspond à l'extension du réseau au niveau de la vallée de Tipaerui. Cette phase est prévue pour l'instant d'être réalisée en 2019 ou 2020.

Pour conclure, l'ensemble de phase 1 (zone1) de travaux représente un montant de plus de 7 Mds F CFP, pour un programme global se déclinant en 3 phases principales d'un montant de 18 Mds F CFP. Ce programme porte sur environ 6 000 abonnés, pour un volume collecté évalué à 14 000 m³/jour (soit 50,000 équivalents habitants) à l'horizon 2030.

Les activités identifiées du projet sont les suivantes :

- La rédaction de deux dossiers d'appels d'offres aux normes établies et publiées par la Commission européenne pour le suivi et la réalisation des travaux de la phase 1FED, y compris contrôle de qualité. Les études préalables et la rédaction des dossiers nécessaires au lancement des trois appels d'offres de la phase 1A sont financées par le contrat de projets Etat-Polynésie française et la SEML ;
- la validation et le lancement, par la DIREN, d'un appel d'offres aux normes établies et publiées par la Commission européenne, pour la mise à jour du dossier d'études, le suivi des travaux (maîtrise d'œuvre) et la coordination,
- la validation et le lancement, par la DIREN, d'un appel d'offres aux normes établies et publiées par la Commission européenne, pour les travaux ;
- le dépouillement des offres, attribution des marchés, contractualisation par la DIREN pour le compte du Président de la Polynésie française, ordonnateur territorial ;
- et le suivi de l'exécution du programme de travaux réalisé par la DIREN, avec l'assistance d'un maître d'œuvre privé et en concertation avec la commune et la SEML.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile : Un comité de pilotage sera mis en place. Il rassemblera les parties prenantes locales, dont notamment la commune, la SEML, des représentants des usagers, le Haut-commissariat, la DIREN et le BAE, qui a en charge la coordination globale du projet et le secrétariat dudit comité. Il s'assure de la bonne exécution du projet, du respect du calendrier et de la synchronisation avec les programmes financés par le contrat de projets. L'UE sera invitée, en qualité d'observateur, au comité.

Par ailleurs, dans la continuité des actions déjà menées par la commune, des actions de communications à destination des usagers seront menées conjointement par la commune et la Polynésie française afin de sensibiliser la population à la nécessité et à l'intérêt d'un système collectif d'assainissement.

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

En 2010

- En septembre 2010, deux conventions de financement pour un montant de 1,71 Md F CFP HT (soit environ 15 M. €) ont été signées pour réaliser les études préliminaires ainsi que les travaux de pose des réseaux d'assainissement collectif des eaux usées de la ville de Papeete.

Les travaux de réseaux ont démarré en 2012 et ont été réceptionnés fin 2013.

En 2011

- En novembre 2011, une troisième convention de financement d'un montant de 202 M. F CFP (soit 1,69 M. €) a été signée pour la réalisation d'études préliminaires concernant l'extension des réseaux de collecte, d'études connexes pour la construction de la station d'épuration et de l'émissaire ainsi que d'une campagne de communication.

En 2013

- En mai 2013, la convention de financement d'un montant de 1,62 Md F CFP a été signée pour les études de conception démarrées en septembre 2013 suivi des travaux de la station d'épuration à compter de septembre 2014 pour une durée de 21 mois.

Le montage administratif du projet de la contribution du FED pour l'assainissement collectif des eaux usées de Papeete a été élaboré avec les différents intervenants entre 2010 et 2011 et l'année 2012 a été consacrée à la finalisation des documents préparatoires (DAO études de maîtrise d'œuvre et DAO de travaux) à la décision de financement de la Commission européenne. Cette finalisation a été conduite par le BAE, en concertation avec les services de la SEML « TE ORA NO ANANAHI » et avec le soutien du bureau UE/PTOM de la CE à Nouméa.

En 2014

- Mars 2014, signature de la dernière convention de financement d'un montant de 464 M. F CFP (soit 3,9 M. €) pour la réalisation des travaux de l'émissaire.

- Juin 2014 : démarrage des travaux

- Transfert de la conduite du projet à la DIREN.

- Finalisation et validation du dossier d'appel d'offres européen pour la maîtrise d'œuvre du projet (marché FED de services).

- Rencontre protocolaire avec les membres de la commission européenne et visite des chantiers de l'assainissement de Papeete

- Lancement de l'appel d'offre de maîtrise d'œuvre du projet

En 2015

Le 20 février : Déclaration d'infructuosité de l'Appel d'Offre de maîtrise d'œuvre.

Validation de la Décision d'annulation et publication officielle par l'UE, d'un nouvel avis d'Appel d'Offres restreint international

Le 09 mars : Approbation par le comité du nouvel Appel d'Offres et des termes de référence.

Le 24 mars : Publication du nouvel Avis d'Appel d'Offres.

Le 11 mai : Date limite de remise des offres avec réception de 4 offres.

Le 11 septembre : Envoi du rapport de sélection avec une liste restreinte des candidats amendée : 3 offres retenues sur 4.

Le 18 novembre : Validation du Dossier d'Appel d'Offres.

Le 14 décembre : Envoi des invitations à soumissionner aux 3 candidats retenus pour une remise des offres en février 2016.

En 2016

1^{er} trimestre 2016 : finalisation du rapport d'évaluation des offres du marché de maîtrise d'œuvre partielle (Moed)

14 juin : signature du marché (Moed) n° FED/016/374-440 (pour un montant de 129,9 M. F CFP HT) et lancement du démarrage des prestations (16 juin)

18 juillet : approbation du dossier d'appel d'offres des marchés de travaux

02 août : lancement de la consultation des entreprises

31 octobre : date limite de remise des offres

4, 17 et 18 novembre : réunions du comité d'évaluation des offres et rédaction du rapport d'ouverture des offres et du rapport d'évaluation (décembre)

En parallèle aux procédures d'appels d'offres, la PF a sollicité un report du délai des 3 ans pour la contractualisation (dénommé « D+3 =21 novembre 2016), avec :

23 juin : demande de report du délai « D+3 »

19 septembre : accord pour la dérogation officialisée par courrier de la Commission européenne du 26 sept.

18 octobre : demande de l'avenant n° 2 à la convention de financement pour traduire la dérogation (D+4)

En 2017

Pour la convention de financement (CF) :

04 janvier : réception de l'avenant n° 2 à la CF

Pour les marchés de travaux :

1^{er} semestre : finalisation de la préparation des marchés de travaux

15 juin : cérémonie de signature pour les marchés de travaux en présence du Président de la Polynésie française et des consortiums choisis avec la contractualisation du marchés contractualisés via :
- marché de travaux lot 1 FED/ 2017/784-727 du 15-06-2017 pour une durée de 24 mois avec le consortium JL Polynésie, Interoute et ECI pour un montant de 983,8 M. F CFP (HT) pour les réseaux compris entre le parc Bougainville et Paofai.
- et marché de travaux lot 2 FED/2017/784-728 du 15-06-17 pour une durée de 24 mois avec le consortium Interoute, JL Polynésie et ECI pour un montant de 647,5 M. F CFP (HT) pour les réseaux compris entre le parc Bougainville et Fare Ute.

Juillet : démarrage des deux prestations par les phases de préparation et d'approvisionnement des chantiers qui se sont poursuivies durant toute la fin de l'année 2017.

28 nov. : 1er COPIL du programme du 10^{ème} FED « assainissement de la ville de Papeete » en présence du chef du bureau de la CE pour les PTOM du Pacifique

Nov. à Déc. 2017 : préparation de la phase de communication avec la Ville de Papeete avant le lancement des travaux de pose de réseaux (spot TV, flyers, presse)

En 2018 :

Lancement effectif des travaux d'assainissement des eaux usées de la ville de Papeete le 15 janvier 2018 après l'élaboration et la diffusion d'une campagne de communication réalisée au travers des médias (TV, presse écrite, radio) et menée en concertation avec la Ville de Papeete, la SEM Te ora No Ananahi et les acteurs du programme FED (maitrise d'ouvrage, maitrise d'œuvre et maitrise d'œuvre déléguée) ;

En termes de suivi des travaux :

Pour le lot 1 : Environ 69 % de linéaire posé (plus de 2 726 mètres linéaires).
4 postes en cours de réalisation / 3 tronçons réceptionnés (1-6, 1-7 et 1-14)
Adoption de la variante proposée pour les matériaux en PRV pour les canalisations
Mise en place d'une solution de forage pour la pose des canalisations sur l'avenue Pouvanaa - fin novembre 2018.
Plus de 460 M. F FCP facturés en 2018 (soit ≈ 57 % du montant du marché)

Pour le lot 2 : Environ 54 % de linéaire posé (plus de 1 654 mètres linéaires).
7 tronçons réceptionnés (2-4, 2-5, 2-7, 2-8, 2-10, 2-11 et 2-13)
Préparation de l'avenant pour remplacement des réseaux existants en fibro-ciment (500 mètres linéaires) car non viables à moyen termes. (cf. courrier n° 699 DAIE du 22.11.18)
Environ 270 M. F CFP facturés en 2018 (soit ≈ 41,7 % du montant du marché)

Pour la maitrise d'œuvre déléguée :

Suivi des travaux / instruction et traitement des décomptes avec la DIREN et le BAE
Environ 48 M. F CFP facturés en 2018 (≈ 37 % du marché de maitrise d'œuvre déléguée).

En termes de gouvernance :

29 Mai 2018 : 2^{ème} COPIL du programme du 10^{ème} FED « assainissement de la ville de Papeete » en présence de la Commission européenne (bureau des PTOM pour le Pacifique représenté par M. Mateo-Goyet, chef de bureau et M. Horala, gestionnaire de programmes ainsi que la délégation de l'Union européenne en Thaïlande, représenté par M. Barraut)

27 novembre 2018 : 3^{ème} COPIL du programme du 10^{ème} FED « assainissement de la ville de Papeete »

En 2019 :

En termes de suivi des travaux :

Suivi des travaux par la maitrise d'œuvre déléguée dont le groupement est représenté par le bureau d'études SPEED, en collaboration avec la DIREN, représentant la maitrise d'œuvre et le BAE (DAIEP) représentant la maitrise d'ouvrage et en relation avec les services de la Commission européenne.
Instruction et traitement des décomptes pour le marché de maîtrise d'œuvre et les marchés de travaux.

Pour le lot 1 : 100% de linéaire posé (4147 mètres linéaires).
Les 4 postes sont réalisés.
Au total 13 tronçons sur 14 ont été réceptionnés. Il ne manque que le tronçon 1-10.
Plus de 433 M. F CFP facturés en 2019 ► soit un taux de facturation totale d'environ 90 % du montant du marché (en comptant les montants facturés en 2018 et en 2019).

Pour le lot 2 : Environ 90% de linéaire posé (3775 mètres linéaires).
7 tronçons supplémentaires réceptionnés (2-1, 2-2, 2-3, 2-6, 2-12, 2-14 et 2-16)
Plus de 388 M. F CFP facturés en 2019 ► soit un taux de facturation totale d'environ 83 % du montant du marché (en comptant les montants facturés en 2018 et en 2019).

Pour la maîtrise d'œuvre déléguée :

Suivi des travaux – instruction et traitement des décomptes

Environ 57 M. F CFP facturés en 2019 ► (soit un taux de facturation total d'environ 77 % du marché de maîtrise d'œuvre déléguée (en comptant les montants facturés en 2018 et en 2019).

En termes de gouvernance :

27 août 2019 : 4^{ème} COFIL du programme du 10^{ème} FED « assainissement de la ville de Papeete » en présence de la Commission européenne (bureau des PTOM pour le Pacifique représenté par M. Mateo-Goyet, chef de bureau).

Réalisations 2020 :

En termes de suivi des travaux :

Suivi des travaux par la maîtrise d'œuvre déléguée dont le groupement est représenté par le bureau d'études SPEED, en collaboration avec la DIREN, représentant la maîtrise d'œuvre et le BAE (DAIEP) représentant la maîtrise d'ouvrage et en relation avec les services de la Commission européenne.

Instruction et traitement des décomptes pour le marché de maîtrise d'œuvre et les marchés de travaux.

Signature de l'avenant n° 3 à la convention de financement référencé n° FED/2011/023-434

Pour le lot 1 :

100% de linéaire posé (4 139.5 mètres linéaires)

Les 4 postes sont réalisés.

Au total 14 tronçons sur 14 ont été réceptionnés dont le dernier, le tronçon 1-10, le 17.02.21.

Environ 58 M. F FCP facturés en 2020 ► soit un taux de facturation totale de 99.6 % du montant du marché (en comptant les montants facturés en 2018 et en 2019).

Pour le lot 2 :

100% de linéaire posé (3 731.6 mètres linéaires).

Au total 16 tronçons sur 16 ont été réceptionnés dont les 2 derniers (2-9 et 2-15) en 2020

Environ 117 M. F CFP facturés en 2020 ► soit un taux de facturation totale de 100 %

Du montant du marché (en comptant les montants facturés en 2018 et en 2019).

Signature de l'avenant n° 1 au marché de travaux référencé n° 2017/FED/784-328 (lot 2)

Pour la maîtrise d'œuvre déléguée :

Suivi des travaux – instruction et traitement des décomptes

Environ 11 M. F CFP facturés en 2020 ► (soit un taux de facturation total d'environ 99.3 % du marché de maîtrise d'œuvre déléguée (en comptant les montants facturés en 2018 et en 2019).

Signature de l'avenant n° 1 au marché de service référencé n° FED/2016/374-440

Finalisation et réception des travaux ainsi que l'instruction et le traitement des décomptes associés

Organisation de la réception définitive des travaux en présence si possible de l'UE

Mise en service des tronçons et des postes installés & raccordement des usagers

Réalisations en 2021 :

- Tenue du COFIL n° 5 de clôture le 19 janvier 2021 ;
- Réception définitive des travaux du lot 1 et du lot 2 en l'absence de l'UE, respectivement le 16 mars et le 18 août 2021 ;
- Transmission par la société JLPO (chef de file pour le lot 1) d'un mémoire en réclamation demandant une indemnisation d'un montant de 94 374 064 F CFP, le 14 avril 2021 ;
- Insertion dans la presse de deux communiqués financés par les deux contractants des marchés de travaux informant le grand public de la réception complète définitive des travaux ;
- Mise en service des tronçons et des postes installés & raccordement des usagers

Perspectives pour 2022 :

- Lancement de la phase d'évaluation finale et d'audit

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 11 ^{eme} FED territorial	Réf. UE : FED/2010/022-839 du 19 août 2013
--	---

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : Service du tourisme (SDT) / Direction du budget et des finances (DBF)
--	---

Budget du projet		
Coût global initial	3 567 967 000 F CFP	29 950 000 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE		29 950 000 €
	11 ^{eme} FED	
<i>Convention de financement n° FED/2017/038-996 en date de 23 février 2018, modifié par :</i>		
<i>Avenant n° 1 portant révision du calendrier prévisionnel de décaissement et modification de l'indicateur de performance n° 2 et des valeurs cibles des indicateurs n° 1, 3 et 4.</i>		
<i>Avenant n° 2 autorisant la transformation des tranches variables en tranches fixes pour les 2 derniers exercices 2020 et 2021 et le décaissement anticipé au 3^{eme} trimestre des sommes dues au titre de 2020 ainsi que le transfert à 2020 d'un montant de 5 M. € initialement prévu pour 2021, soit un montant total de 7.4 M. €, soit environ 1,479 Md F CFP.</i>		
<i>Avenant n° 3 autorisant le versement à titre exceptionnel du reliquat de l'enveloppe B du 11^{eme} FED Territorial pour un montant de 850 000 €, soit environ 101 M. F CFP</i>		
Budget du projet après avenant n° 3		
Coût global final	3 669 228 000 F CFP	30 800 000 €

Durée et phasage du projet : 72 mois à compter de la signature de la convention Pays – Union européenne
PROJET EN COURS

• LE PROJET

Objectif principal : le programme de coopération entre la PF et l'UE doit appuyer la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique en PF pour la période 2015-2020. L'objectif global de cette politique est de favoriser le développement d'un tourisme durable, dans une perspective d'accroissement des recettes touristiques facilitant la création d'activités et donc d'emplois directs, indirects et induits dans le secteur lui-même (hébergement, restauration, prestataires touristiques que dans les secteurs connexes (pêche, perliculture, agriculture, commerce et services) tout en valorisant le patrimoine culturel et naturel.

Objectifs spécifiques du programme d'appui

Il est prévu que les objectifs spécifiques du programme d'appui se déclinent selon 3 axes thématiques :

- L'affirmation de la destination à travers la dynamisation de la promotion, afin de conquérir des nouveaux marchés géographiques, d'exploiter de nouvelles niches et d'optimiser les moyens de commercialisation ;
- La mise en place des conditions du développement du tourisme à travers l'adaptation du niveau des infrastructures publiques aux besoins du secteur, le développement des infrastructures privées par une réforme des aides directes et fiscales, la valorisation du patrimoine naturel et culturel, la structuration des filières et la professionnalisation des acteurs ;
- La restructuration de la gouvernance du secteur afin d'améliorer le pilotage de la politique publique et l'appropriation des professionnels et de la population en créant des instances de concertation à tous les niveaux entre les acteurs locaux, la société civile et les pouvoirs publics.

Bénéficiaires du projet : La Polynésie française (PF)

Modalités d'appui :

La mise en œuvre de ce programme de coopération se fera au travers de l'appui budgétaire. Le montant de 29,95 M. € repose sur l'estimation du coût de la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique en Polynésie française pour la période 2015-2020.

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte de l'activité : Le tourisme est le principal secteur économique de la PF, représentant 51,1 Mds F CFP de recettes, 9 943 emplois directs soit 16,30% de la population active (chiffres de 2015). Le gouvernement a adopté une politique stratégique de développement du tourisme en PF 2015-2020. L'objectif général est de favoriser le développement d'un tourisme durable et inclusif devant mener à une hausse de fréquentation et de recette touristique et donc de la structuration des secteurs économique, environnemental, et social menant à la création d'emplois directs et indirects.

Il a été élaboré sur la base de l'ensemble des travaux relatifs au tourisme réalisés en Polynésie française ces dix dernières années. Une large consultation des acteurs locaux (entretiens avec les acteurs du tourisme de la Polynésie française, groupe de travail, séminaires et réunions plénières avec les membres du gouvernement) a permis d'alimenter la réflexion pour la construction d'une stratégie cohérente, complète et opérationnelle de développement du tourisme.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

L'une des actions de la stratégie consistant en la création de Pôles locaux de développement touristique (PLDT) sera la traduction de l'implication de tous les partenaires au développement touristique sur le plan local (hébergements, prestataires d'activités, restaurateurs, associations...)

Descriptif de l'activité :

3 axes stratégiques ont été identifiés pour dynamiser le secteur du tourisme en Polynésie française

- Affirmer la destination PF ;
- Mettre en place les conditions de développement touristique ;
- Restructurer la gouvernance.

A cet effet, un poste de suivi de la stratégie touristique (suivi et évaluation) a été créé au sein du service du tourisme pour accompagner la mise en place de cette stratégie, assurer son suivi et son évaluation. Ce travail devra être mené de façon transversale et avec l'implication étroite de l'ensemble des acteurs.

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

En 2015 :

Elaboration de la stratégie

Validation de la stratégie en Conseil des ministres

Mobilisation des parties prenantes (Ministère du tourisme, Service du tourisme, Tahiti Tourisme) pour la programmation du 11^{ème} FED

Première mission en PF du 2 au 24 septembre 2015 de l'Assistance technique de programmation du 11^{ème} FED Territorial du consortium DAI : phase d'identification et production d'un document

En 2016 :

Poursuite de la programmation avec l'appui de l'assistance technique

28 juillet : passage du document d'action au QSG I (Quality Support Group) : validation de la 1^{ère} étape de programmation

Seconde mission en PF du 13 septembre au 4 octobre 2016 de l'Assistance technique de programmation du 11^{ème} FED Territorial du consortium DAI

8 décembre : présentation au QSG II ⇒ conclusion : nécessité de revoir le document d'actions

En 2017 :

1^{er} trimestre : Suite décision du QSG (Quality Support Group) II : révision de certains documents (DTA et annexes)

Mai 2017 : Transmission du document d'action révisé

2nd sem. : Finalisation du document de programmation avec l'ensemble des acteurs du programme du 11^{ème} FED Territorial (ministère et service du tourisme, direction du budget et des finances avec la coordination du BAE/DAIEP)

13 sept. : Tenue de la réunion du comité FED

02 oct. : Lancement de la procédure de validation de la décision de la Commission

13 oct. : Adoption de la décision de la Commission

16 oct. : Lancement de la préparation de la convention de financement

24 nov. : Signature du document de programmation à Bruxelles en présence du commissaire européen Neven Mimica et du Vice-président de la Polynésie française

Fin 2017 : Finalisation de la convention de financement

En 2018 :

23 février : signature de la convention de financement du 11^{ème} FED portant sur le programme d'appui budgétaire en soutien à la stratégie de développement touristique 2015-2020 de Polynésie française

Suivi du programme d'appui budgétaire :

Suivi en démarche « équipe projet » avec la collaboration de la DBF, du SDT et de l'ISPF et coordonné par le BAE/DAIEP pour travailler sur les différents sujets : note de décaissement, indicateurs, calendrier de décaissement, évaluation à mi-parcours, revue annuelle du secteur, etc.

2-4 mai : mission d'appui au programme du 11^{ème} FED : prospection/échanges avec le gouvernement de Nouvelle-Calédonie en modalité d'appui budgétaire depuis le 9^{ème} FED (DBF/SDT/BAE-DAIEP)

29-31 mai : mission de la CE (bureau de Nouméa et expert d'appui budgétaire auprès de la délégation de l'UE pour la région Asie-Pacifique) : réunions de travail avec l'ensemble des acteurs du programme d'appui budgétaire (VP-DBF / MTT –SDT et ISPF)

Sept. : Élaboration de la revue annuelle du secteur de l'année 2017 (BAE en soutien au SDT)

Demande de décaissement :

- 2^{ème} trim. Elaboration de la 1^{ère} demande de décaissement (sur la base de la revue annuelle 2016)
- 25 juin : Présentation de la 1^{ère} demande de décaissement de la PF → CE pour un montant de 889 M. F CFP (7,45 M. €)
- 28 nov. : 1^{er} paiement en appui budgétaire accordé à la PF (7,45 M. € - 2 115,93 € du fait d'intérêts de retards du programme du 9^{ème} FED de professionnalisation et pérennisation de la perliculture).

Suivi de la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique, au travers notamment :

Observatoire du tourisme : 3 avril et 2 octobre 2018

COPIL du suivi de la stratégie touristique :

- 6 fév. : dont la présentation et adoption de la revue annuelle (année 2016)
- 18 oct. : dont la présentation et adoption de la revue annuelle (année 2017), la validation de révision des indicateurs & la validation du principe d'évaluation à mi-parcours

Suivi de la mise en œuvre de la RGFP :

- 5 janv. Arrêté n°43 CM approuvant le plan d'actions n° 1 2018-2019 du plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publiques (RGFP) et comprenant 45 fiches-actions
- 18 oct. COPIL de suivi de la RGFP : présentation de l'avancement du plan d'actions 2018-2019
- Fin 2018 : Sur les 45 actions du plan d'actions n° 1 de la RGFP, 9 actions menées à bien (voir partie 3.3)

En 2019 :

Suivi du programme d'appui budgétaire

Poursuite de la démarche en « équipe projet » avec la collaboration du MTT/SDT/ DBF et de l'ISPF et coordonné par le BAE (DAIEP) au travers de nombreux échanges sur les dossiers en cours, avec notamment :

Réunions de « points d'avancements »

- 29 janv. / 12 févr. / 23 avril / 16 mai / 24 juin / 28 août / 24 déc.

Demande de modification de la convention de financement (CF) :

- 27 juillet : demande de modification de la CF (courrier 4960/PR) portant révision des indicateurs et du calendrier de décaissement
- 23 octobre : réponse favorable de la CE, formalisée par l'avenant n° 1 à la CF (réf. Ares(2019)65554833)

Demande du 2^{ème} décaissement

- 02 octobre : demande du Président de la PF pour le 2^{ème} décaissement d'un montant de 7,4 M. € soit environ 883 M. F CFP avec la rédaction de la 2^{ème} note de décaissement, comprenant les revues de secteur 2017 et 2018
- 19 déc. : réponse favorable de la CE au travers du courrier réf. Ares (2019)7809924 et paiement le 19 déc.

Evaluation à mi-parcours :

- Mai- juin : Elaboration du cahier des charges de l'étude d'évaluation à mi-parcours
- Août : lancement de la consultation
- 09 sept. : analyse des offres (bureau de la CE à Nouméa – BAE/DAIEP en lien avec l'équipe projet)
- 02 oct. : signature du contrat entre les services de la CE et le consortium AARC
- 11 déc. : réunion de démarrage entre le bureau de la CE à Nouméa, les 2 experts Messieurs Burke et Seguin et le BAE/DAIEP par visioconférence ; le programme de travail de cette étude prévoit ainsi 3 phases : 1) documentation, 2) terrain (mission prévue de mi-janvier à début février 2020) et 3) synthèse.

Suivi de la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique, au travers notamment :

L'année 2019 a permis d'atteindre un taux de mise en œuvre de 89% : ainsi, en fin d'année 2019, 119 actions sur 134 et 180 sous-actions sur 225, ont été initiées et/ou réalisées.

A titre d'exemple :

- 3 avril : 6^{ème} Observatoire du tourisme
- 30 avril : 5^{ème} COPIL du tourisme
- 28 août : 6^{ème} COPIL du tourisme avec la présentation et l'adoption de la revue annuelle du secteur pour l'année 2018
- 19 novembre : 7^{ème} Observatoire du tourisme

Suivi de la mise en œuvre de la RGFP :

Au terme du délai de mise en œuvre du 1^{er} plan d'actions de la RGFP (PA1), établi pour la période 2018-2019 et comprenant 45 fiches-actions, au total :

- 25 actions ont été menées à bien, soit un taux de réalisation effective de 56 % ;
- 3 actions sont en voie d'achèvement ;
- 9 actions sont en cours et se poursuivront en 2020, en vue d'une finalisation dans le cadre du plan d'actions n° 2 (PA2) ;
- 4 actions nécessitent d'être revues préalablement à leur (ré)intégration au titre du PA2 ;
- 4 actions sont bloquées, suspendues à une décision de mise en œuvre dans le cadre du PA2.

Avec notamment :

- 6 mars : Comité de pilotage (COFIL) du plan stratégique de la RGFP avec en ordre du jour le point d'avancement du plan d'actions n° 1 au 31 décembre 2018
- 14 août : Comité technique (COTECH) du plan stratégique de la RGFP ayant pour objet le point d'avancement du plan d'actions n° 1 au 30 juin 2019

Réalisations en 2020 :

L'année 2020 a été marquée par la pandémie de la Covid-2019. Les mesures prises tant au niveau international, national et local pour en contrer la prolifération ont durement frappé l'économie polynésienne et en particulier le secteur du tourisme.

Suivi du programme d'appui budgétaire

Poursuite de la démarche en « équipe projet » avec la collaboration du MTT/SDT/ DBF/ISPF et de Tahiti Tourisme et coordonné par le BAE (DAIEP) au travers de nombreux échanges sur les dossiers en cours, avec notamment :

Evaluation à mi-parcours de la stratégie de développement du tourisme 2020-2025

Du 13 janv. au 7 fév : déterminer dans quelle mesure la stratégie a atteint ses objectifs à mi-parcours et en tirer des recommandations d'une part pour le restant de la mise en œuvre et d'autre part pour l'élaboration de la stratégie 2021-2025.

Réunions de « points d'avancements »

27 fév. / 23 avril / 17 juin / 1^{er} juillet.

Demande de modification de la convention de financement (CF) :

- 28 mai : demande de modification de la CF (courrier n° 3146/PR) portant transformation des tranches variables restantes (2020 et 2021) en tranches fixes, transfert à 2020 d'un montant de 5 M. € soit environ 597 M. F CFP et avancement du calendrier de décaissement au 3^{ème} trimestre au lieu du 4^{ème} trimestre
- 30 juin : réponse favorable de la CE, formalisée par l'avenant n° 2 à la CF (réf. Ares(2020)3424256)

Demande du 3^{ème} décaissement

- 28 mai : demande du Président de la PF pour le 3^{ème} décaissement d'un montant de 12,4 M. € soit environ 1, 479 Md F CFP avec la rédaction de la 3^{ème} note de décaissement, comprenant les revues de secteur 2017 et 2018 et des informations provisoires du 1^{er} trimestre 2019
- 11 août. : réponse favorable de la CE, formalisée au travers du courrier réf. Ares (2020) 4197305 et paiement le 11 août.

Demande de modification de la Convention de financement (CF) :

- 21 août : demande de modification de la CF (courrier 5273/PR) portant financement additionnel exceptionnel d'un montant de 850 000 € soit environ 101 M. F CFP en provenance des reliquats de l'enveloppe B, sous forme d'une tranche fixe.
- 12 nov. : réponse favorable de la CE, formalisée par l'avenant n° 3 à la CF (réf. Ares(2020)6651604)

Demande du 4^{ème} décaissement

- 8 décembre : demande du Président de la PF pour le 4^{ème} décaissement d'un montant de 850 000 € soit environ 101 M. F CFP avec la rédaction de la 4^{ème} note de décaissement, comprenant la revue 2019 du secteur

Suivi de la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique

- Poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions 2015-2020
- Lancement de la stratégie touristique FM25 (2020-2025)

L'année 2020 a permis d'atteindre un taux de mise en œuvre de 95% : ainsi, en fin d'année 2020, 127 actions sur 134 et 193 sous-actions sur 225, ont été initiées et/ou réalisées.

En termes de gouvernance :

13 janv au 7 fév :	Evaluation à mi-parcours de la stratégie de développement du tourisme 2015-2020
20 mai :	8 ^{ème} Observatoire du tourisme
08 juin :	9 ^{ème} Observatoire du tourisme
12 juin :	10 ^{ème} Observatoire du tourisme
27 août :	11 ^{ème} Observatoire du tourisme
27 oct. :	12 ^{ème} Observatoire du tourisme
12 nov. :	7 ^{ème} COPIL du tourisme (présentation et adoption de la revue annuelle 2019 du secteur)

Suivi de la mise en œuvre de la réforme de la gestion des finances publiques (RGFP) :

- 3^{ème} mission de terrain dans le cadre de l'assistance technique financée sur le fonds TCF II (Facilité de Coopération Technique) du 9 mars au 20 mars en présentiel et du 30 mars au 10 avril en distanciel
- Poursuite des actions non finalisées du plan d'actions n°1 (PA1 : 2018-2019)
- COTECH RGFP (14 sept 2020) : bilan de clôture du PA1

Réalisations en en 2021 :

Suivi du programme d'appui budgétaire :

- 12 mai 2021: Réception du 4^{ème} décaissement pour un montant de 850 000 € (101 403 350 F CFP)
- 9 septembre 2021 : tenue du dernier COPIL du programme du 11^{ème} FED territorial
- 28 décembre 2021 : Réception du 5^{ème} et dernier décaissement pour un montant de 2,5 M. € (298 327 500 F CFP)

Suivi de la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique :

- Poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions 2015-2020
- Poursuite de la stratégie touristique FM25 (2020-2025)

Suivi de la mise en œuvre de la RGFP :

- 12 août 2021 : Tenue du COPIL RGFP et adoption du Plan d'action n° 2 du plan stratégique de la RGFP (2018-2027)

Perspectives en 2022 :

- Lancement de la phase d'évaluation finale

8.3 11^{EME} FED REGIONAL PACIFIQUE - PROJET REGIONAL OCEANIEN DES TERRITOIRES POUR LA GESTION DURABLE DES ECOSYSTEMES (PROTEGE)

• **PRESENTATION GENERALE**

Instrument UE : 11 ^{ème} FED régional	Réf. UE : FED/2018/038-910 du 10 avril 2018
---	--

Porteur du projet : Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en sa qualité d'ordonnateur régional	Responsable du suivi du projet en PF : Direction de l'agriculture (DAG), Direction de l'Environnement (DIREN), en partenariat avec la Délégation aux Affaires Internationales, Européennes et du Pacifique (DAIEP) et l'équipe projet CPS
Bénéficiaires du projet : PTOM du Pacifique : La Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna, Pitcairn	

Budget du projet		
Coût global	4 311 154 240 F CFP	36 128 000 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne (UE)		36 000 000 €
PTOM	11 ^{ème} FED	128 000 €

Durée et phasage du projet : 72 mois à compter de la signature de la convention de financement

• LE PROJET

Objectif principal :

L'objectif principal du programme est de construire, dans le cadre d'une coopération régionale, un développement durable et résilient des économies des PTOM face au changement climatique, en s'appuyant sur la biodiversité et les ressources naturelles renouvelables.

Le programme vise **deux objectifs spécifiques** que sont :

1. Renforcer la durabilité, l'adaptation au changement climatique et l'autonomie des principales filières du secteur primaire.
2. Renforcer la sécurité des services éco systémiques en préservant la ressource en eau et la biodiversité

• CADRE D'INTERVENTION

Descriptif de l'activité : Ces objectifs spécifiques se déclinent en quatre thématiques élaborées collectivement :

- Au niveau local et régional, la transition agroécologique est opérée pour une agriculture, notamment biologique, adaptée au changement climatique et respectueuse de la biodiversité, et les ressources forestières sont gérées de manière intégrée et durable (Thème 1) ;
- Au niveau local et régional, les ressources récifo-lagonaires et l'aquaculture sont gérées de manière plus durable, intégrée et adaptée aux économies insulaires et au changement climatique (Thème 2) ;
- Au niveau local et régional, l'eau est gérée de manière plus intégrée et mieux adaptée au changement climatique (Thème 3) ;
- Au niveau local et régional, les espèces exotiques envahissantes sont mieux gérées pour renforcer la protection, la résilience et la restauration des services écosystémiques et de la biodiversité terrestre (Thème 4).

Pour atteindre ces résultats, chaque ordonnateur territorial identifie et propose un choix d'actions en fonction des priorités internes propres à son territoire ainsi que des critères et objectifs du programme.

Chaque territoire a également identifié les services techniques « référent » ou chefs de file chargés d'assurer la coordination des acteurs du territoire et le suivi de la mise en œuvre pour chaque thématique.

Implication des partenaires et des acteurs locaux :

En Polynésie française, les chefs de file sont :

- Pour la thématique 1 : La DAG ;
- Pour la thématique 2 : La direction des ressources marines (DRM) ;
- Pour la thématique 3 : La DIREN ;
- Pour la thématique 4 : La DIREN.

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

La programmation de l'enveloppe régionale du 11^{ème} FED a débuté en 2014.

Dans le cadre de la préparation des documents de programmation du 11^{ème} FED régional, il est prévu 2 missions de terrain d'une assistance technique financée par le FED.

L'enveloppe allouée à ce programme pour les 4 PTOM est de 4,3 Mds F CFP pour la période 2014-2020.

Les discussions relatives au secteur de concentration des fonds ont eu lieu en deux temps :

- lors de la conférence régionale pour les PTOM du Pacifique organisée à Tahiti les 25 et 26 novembre 2014, en présence des pays ACP du Pacifique, des organisations de coopération régionale et de la Commission-européenne ;
- et lors du 13^{ème} Forum PTOM-UE qui s'est tenu à Tortola aux Iles-Vierges Britanniques du 23 au 24 février 2015.

La mobilisation de l'ensemble des partenaires présents dans le Pacifique résulte de la volonté de toutes les parties prenantes de faire coïncider le secteur de concentration du FED régional PTOM avec les priorités retenues par le FED régional ACP. Les écarts des niveaux de développement économique n'occulent en rien le fait que l'ensemble des acteurs océaniques sont soumis aux mêmes problématiques environnementales.

Les échanges et travaux lors de la conférence régionale ont permis aux parties présentes d'arrêter les conclusions suivantes, confirmées lors du 13^{ème} Forum UE-PTOM :

- la Nouvelle-Calédonie a été désignée comme Ordonnateur régional des PTOM pour le 11^{ème} FED ;
- le secteur de concentration retenu pour la programmation du 11^{ème} FED régional PTOM sera « l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles ». Celui-ci se déclinera au travers de 4 thématiques prioritaires :
 1. la transition agro-écologique, l'agriculture et les ressources forestières ;
 2. les ressources récifo-lagonaires et l'aquaculture ;
 3. l'eau ;
 4. les espèces envahissantes.

Sur la base de la méthodologie participative modulée à l'échelle régionale et territoriale, utilisée dans le cadre du programme INTEGRÉ, le programme de coopération financé par le 11^{ème} FED régional pourrait s'articuler autour d'un axe combinant un volet à forte valeur ajoutée régionale à une déclinaison de différentes actions adaptées au contexte local pour permettre la mise en place de projets jumeaux avec les pays ACP dans les sous-thématiques communes.

En 2016 :

Du 25 au 29 juillet 2016, l'assistance technique à la programmation du 11^{ème} FED régional a mené une mission en PF pour rencontrer les ministères et services potentiellement intéressés par la mise en œuvre du programme en PF.

En 2017 :

En 2017, la programmation du 11^{ème} FED régional s'est poursuivie par:

- La tenue d'un atelier de programmation à Nouméa du 29 au 31 mars 2017 en présence des représentants des PTOM du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Pitcairn) ;
- La restitution à Nouméa des conclusions de l'atelier de programmation le 3 avril 2017 en présence de M. Stefano Manservigi, directeur général de la Direction générale de la coopération internationale et du développement (DG DEVCO) et de Mme Tea Frogier, ministre du travail et de la formation professionnelle ;
- La tenue d'un atelier de finalisation du document d'actions à Nouméa du 24 au 27 octobre 2017 en présence des représentants des PTOM du Pacifique ;
- La validation du document d'actions par le groupe de travail « Quality Support Group II » de la DG DEVCO le 5 décembre 2017.

En 2018 :

L'année 2018 a permis de finaliser la phase de programmation du 11^{ème} FED régional, avec la signature :

- le 23 février 2018 du document de programmation en présence de M. Philippe GERMAIN, Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et Ordonnateur régional et M. Neven MIMICA, Commissaire pour la Coopération internationale et le développement ;
- le 10 avril 2018 de la convention de financement référencée FED/2018/038-910 entre l'Union européenne et les Pays et Territoires d'Outre-mer du Pacifique, représentés par l'Ordonnateur régional ;
- le 26 octobre 2018 de la convention de délégation référencée FED/2018/399-686 entre l'Union européenne et les deux organisations régionales chargées de la coordination et de la mise en œuvre du projet, la Communauté du Pacifique (CPS) et le Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE).

En 2019 :

- Lancement officiel du projet lors du 17^{ème} Forum UE-PTOM le 1^{er} mars 2019 à Tahiti ;
- Recrutement de l'équipe projet CPS – PROE et prise de fonctions de Mme Aurélie THOMASSIN, coordonnatrice territoriale de PROTEGE en PF, le 6 mai 2019 (basée au sein des locaux de la DAIEP) ;
- Création du Comité de coordination technique territorial du projet PROTEGE en PF le 30 septembre 2019 ;
- Prise de fonctions des animateurs de la DAG et de la DIREN ;
- Tenue du 1^{er} COPIL Régional du programme PROTEGE à Nouméa les 17 et 18 juillet 2019 ;
- Contractualisation avec les chefs de file et lancement des activités ;
- Organisation de deux ateliers régionaux en PF et à WF – Atelier cocotier du 4 au 8 novembre à Tahiti et Atelier Pêche côtière et aquaculture du 18 au 22 novembre à WF.

En 2020 :

- Poursuite de la programmation des actions, de la contractualisation et de la mise en œuvre des activités entre la CPS/PROE et les chefs de file.
- Organisation d'ateliers dans chaque territoire pour l'élaboration du plan de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) de PROTEGE. En Polynésie française ces ateliers se sont tenus du 21 au 24 janvier 2020
- Organisation d'un atelier régional sur la forêt et l'agroforesterie du 9 au 13 mars 2020 à Nouméa
- Tenue de deux CCT les 25 février et 10 juillet
- Tenue du 2^{ème} COPIL Régional en distanciel en raison de la pandémie du Covid-19 le 23 avril 2020
- Tenue d'une réunion de gouvernance (UE-CPS-PF) en distanciel le 29 juillet 2020
- Tenue le 7 décembre d'une réunion de préparation du COPIL régional en présence de l'OR, des OT, de la CPS, du PROE et de l'UE pour une éventuelle demande de prolongation de la durée du projet à présenter lors du 3^{ème} COPIL

Réalisations en 2021 :

- Tenue d'un comité de coordination territorial le 28 avril 2021 en vue du 3^{ème} COPIL régional
- Tenue du 3^{ème} COPIL régional, sous forme d'une consultation électronique en application de la charte de gouvernance sur 2 points :
 - la prolongation du programme jusqu'au 30 septembre 2023 pour une durée supplémentaire de 1 an
 - la prise en charge de l'outil génétique crevette
- Signature de l'avenant n°3 à la convention de financement N° FED/2018/038/910 actant la prolongation du programme au 30 septembre 2023 et la validation du plan de mise en œuvre révisé, le 9 août 2021
- Signature de l'avenant n° 3 à la convention de co-délégation N° FED/2018/399-686, le 1^{er} août 2021

Perspectives pour 2022 :

Poursuite de la programmation des actions, de la contractualisation et de la mise en œuvre des activités entre la CPS/PROE et les chefs de file.

Tenue du 4^{ème} COPIL Régional attendu à Mata Utu – Wallis et Futuna.

8.4 11^{EME} FED THEMATIQUE GREEN OVERSEAS (GO) - PROGRAMME POUR L'ENSEMBLE DES PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER (CHANGEMENT CLIMATIQUE ; TRANSITION ENERGETIQUE ; REPONSE A LA COVID-19)

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 11 ^{ème} FED thématique	Réf. UE : FED/2018/038-950
---	-----------------------------------

Porteur du projet : Commission européenne Gestionnaire du projet : Expertise France	Responsable du suivi du projet en PF : Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique (DAIEP)
--	--

Budget de l'enveloppe		
Coût global	2 143 061 082 F CFP	17 800 000 € (pour l'ensemble des PTOM)
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE		17 800 000 €
Expertise France (agende de mise en œuvre)	11 ^{ème} FED thématique	

Durée et phasage du projet : 68 mois à compter de la signature de la convention de financement

• LE PROJET

Objectif principal :

L'objectif global est de contribuer au développement durable, économique, social et environnemental des PTOM, en créant une capacité de résistance aux effets du changement climatique et une tendance vers une économie axée sur l'efficacité énergétique, ce qui contribuera à la viabilité à long terme du développement économique durable des PTOM.

En raison de la crise sanitaire, le volet résilience a été mis à jour pour inclure des activités spécifiques pour lutter contre la Covid-19, en fonction des besoins exprimés par les bénéficiaires.

Bénéficiaires du projet : L'ensemble des PTOM

• CADRE D'INTERVENTION

3 thématiques :

- Résilience aux effets du changement climatique ;
- Résilience aux effets de la pandémie de Covid-19 ;
- Transition vers une économie sobre en carbone et économe en énergie.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS :**Historique du projet :****En 2020 :**

- 3 août : Signature de la convention de financement
- 6 août : Lancement officiel du programme
- Etude documentaire élaborée par le siège d'Expertise France et activation du réseau d'expertise et de partenaires (AFD, agences) (automne 2020) ;
- Identification et recrutement de l'équipe Programme (automne 2020)

Réalisations en 2021 :

- Entretiens bilatéraux en juin 2021 avec les PTOM pour identifier les enjeux et les priorités de résilience au changement climatique et de transition énergétique les plus pertinents, et ainsi concevoir des activités spécifiques pour répondre à ces besoins
- Tenue du 1^{er} COPIL opérationnel le 21 septembre 2021 ;
- Tenue en novembre 2021 d'ateliers thématiques de consultation.

Perspectives en 2022 :

- Les prochaines étapes pour 2022 seront d'organiser un 2^{ème} COPIL opérationnel et le 1^{er} COPIL stratégique.

8.5 11^{EME} FED – TCF III (FACILITE DE COOPERATION TECHNIQUE)

Assistance technique pour la formulation/conception du programme de coopération UE-PF (2021-2027)

- PRESENTATION GENERALE**

Instrument UE : 11 ^{ème} FED TCF III	Réf. UE :
--	------------------

Porteur du projet : Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique (DAIEP)/ Direction du budget et des finances (DBF)
--	---

Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE		
Polynésie française	11 ^{ème} FED TCF III	110 660 €

Durée et phasage du projet : La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la TCF III est de 48 mois à compter de la date d'adoption (5 juillet 2019) par la Commission du document d'action

- LE PROJET**

Objectif principal :

La nouvelle TCF III 11 FED d'un montant de 2 M. € (pour l'ensemble des PTOM)

L'objectif global de la TCF est de soutenir le renforcement des capacités des PTOM pour formuler et mettre en œuvre les stratégies et cadres de développement notamment dans la gestion des programmes de l'UE.

Bénéficiaires du projet : L'ensemble des PTOM

- CADRE D'INTERVENTION**

Type d'activités pouvant être financées par la TCF III :

- i. Soutenir les organes et institutions des PTOM, ainsi que les agences nationales ou régionales, afin de maintenir ou d'améliorer leurs niveaux de mise en œuvre et de suivi des projets nouveaux et en cours, lorsque ce soutien ne peut être fourni dans le cadre des projets ou programmes eux-mêmes ;
- ii. Audits et évaluations de projets lorsqu'ils ne peuvent être financés par d'autres sources ;
- iii. La fourniture d'une expertise qui faciliterait et améliorerait la compréhension des questions relatives au développement, au commerce, à l'environnement, etc. par les acteurs clés des PTOM (décideurs politiques et/ou autres parties prenantes) ;
- iv. La réalisation d'études ou d'une assistance technique ;
- v. Organiser les conférences, séminaires et formations jugés pertinents par la Commission. Cela peut également inclure le financement des forums annuels PTOM-UE.
- vi. Soutenir la participation des représentants des PTOM aux événements liés aux initiatives de coopération internationale et aux processus d'intégration régionale et la participation des représentants des non-PTOM aux événements des PTOM.

- PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS**

Réalisations en 2021 :

- Contractualisation de l'assistance technique pour la formulation/conception du programme de coopération Union européenne – Polynésie française pour la période 2021-2027, le 18 novembre 2021, pour un montant de 110 660 €, soit 13 205 168 F CFP.

Perspectives pour 2022 :

- Réunion de démarrage en janvier 2022
- Mission de terrain en mars 2022
- Production du document d'action (DA) en juin 2022

8.6 PROGRAMMES HORIZONTAUX -ERASMUS + - MOBILITES DES ETUDIANTS ET DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR /CONSORTIUM PF

- **PRESENTATION GENERALE**

Instrument UE : ERASMUS +	Réf. UE : 2014-1-FR01-KA103-001499 2015-1-FR01-KA103-014479 2016-1-FR01-KA103-022783 2017-1-FR01-KA103-036231 2018-1-FR01-KA103-047139 2019-1-FR01-KA103-060851 2020-10-FR01-KA103-078782
----------------------------------	--

Porteur du projet : Consortium Polynésie (Signataire de la convention de financement)	Responsable du suivi du projet en PF : DAREIC de la DGEE (Thierry DELMAS, Directeur Général de l'Education et des Enseignements)
---	--

Budget du projet : Sans objet, voir les fiches individuelles des établissements engagés		
Coût global	306 644 990 F CFP	2 569 701 €

Partenaires du projet	
Les établissements signataires du consortium	
Etablissements du second degré accueillant des étudiants BTS : lycées Diadème, Hôtelier, Uturoa, Taravao, Agricole de Moorea, Papara.	
GREPFOC	BTS Formation Continue
CCISM	BTS

- **LE PROJET**

Objectifs principaux et spécifiques : Erasmus+ s'adresse aux établissements du second degré et à l'enseignement Supérieur adhérent au consortium pour développer les mobilités des étudiants et des personnels de l'enseignement supérieur.

Stratégie et philosophie du projet :

Le consortium a pour objectif de développer la culture et la mobilité européennes chez les étudiants afin de les familiariser à l'environnement professionnel européen.

Bénéficiaires du projet :

Etudiants de BTS de formation initiale ou continue ainsi que des personnels de l'enseignement supérieur

Résumé du projet :

Les établissements proposent et repèrent les étudiants susceptibles d'avoir le profil pour assumer une mobilité européenne. L'Espagne est la destination la plus prisée par les établissements scolaires, suivie par l'Angleterre et Malte.

Ces mobilités s'inscrivent dans une logique de stage professionnel et peuvent être précédés par des cours de langues.

L'éloignement de la Polynésie Française conduit les établissements scolaires à solliciter des agences de placement (tel que « Tellus ») agréés par l'agence pour la recherche, l'accompagnement et le suivi des stages des étudiants dont les services sont payants.

Il est à noter que pour certains BTS, cette mobilité est obligatoire pour la certification finale, soit dans le cadre européen soit dans le cadre international (pays non-membres). Dans ce dernier cas, il n'y a pas de financement européen.

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Ces mobilités sont dans le cadre géographique européen et dans le cadre du programme ERASMUS +. La cohérence au niveau local s'inscrit dans le travail en collaboration avec le bureau des affaires européennes de la Polynésie française. Le BAE a un relais à la délégation parisienne de la Polynésie française.

Descriptif du projet :

Les étudiants partent au moins 60 jours en stage dans un pays européen (hors la France) dans une entreprise en rapport avec leur formation.

Par exemple,

- dans des hôtels pour les étudiants de BTS Hôtellerie restauration
- dans des agences de tourisme pour les étudiants de BTS Tourisme

Ces mobilités qui peuvent être complétées par des formations en langue vivante correspondant à la langue du stage font l'objet d'une évaluation voire d'une certification pour certains BTS.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Coordination du consortium : DAREIC

Accompagnement des établissements membres du consortium : DAREIC

Lien avec l'agence européenne de Bordeaux : DAREIC

Les établissements constitutifs du consortium sont réunis en bureau 2 à 3 fois par an afin notamment de travailler sur la répartition des mobilités, les bilans intermédiaires et finaux ainsi que sur les perspectives (les nouvelles demandes) Ces acteurs doivent encore travailler en groupes de travail sur les différents thèmes retenus dans la convention sous l'impulsion du DAREIC.

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

Le consortium a été créé en 2014 avec deux établissements : Le lycée Aorai et le lycée hôtelier. Il a été ensuite élargi à 7 autres établissements incluant des organismes de formation continue. Il compte désormais 9 établissements.

En 2016:

Pour la période 2014/2016, 20 mobilités ont été réparties : 16 mobilités étudiantes et 4 mobilités de personnels. Pour la période 2015/2017, 54 mobilités étudiantes accordées (SMP) et 31 ont été utilisées. 5 mobilités des personnels (STT) ont été accordées et 3 ont été utilisées.

Pour la période 2016/2018, sur les 71 SMP accordées 53 ont été utilisées et les 12 STT accordées ont été utilisées.

En 2017 :

En 2017, 52 mobilités de stage étudiants ont été réalisées, dont :

- 3 étudiants de l'École de Commerce de Tahiti (CCISM) vers l'Espagne ;
- 6 étudiants du lycée agricole d'Opunohu vers la Belgique ;
- 15 étudiants du Lycée Aorai, dont 14 l'Espagne et 1 vers Malte ;
- 3 étudiants du lycée de Taravao vers l'Angleterre ;
- 1 étudiant du lycée d'Uturoa vers la Belgique ;
- 15 étudiants du Lycée hôtelier, dont 8 vers l'Espagne et 7 en Angleterre ;
- 9 étudiants du Lycée Tuianu Le Gayic de Papara vers Malte.

Par ailleurs, 5 enseignants ont effectué des voyages d'étude, à savoir

3 en Angleterre (dont 2 du lycée de Taravao et 1 du lycée Aorai), 1 en Italie pour le lycée de Taravao et 1 en Espagne pour le Lycée Aorai

En 2018 :

En 2018, il y a eu 18 mobilités des étudiants :

- 1 étudiant de la CCISM vers l'Angleterre
- 7 étudiants du lycée agricole d'Opunohu vers la Belgique ;
- 7 étudiants du lycée hôtelier dont 3 vers l'Espagne et 4 vers l'Irlande
- 3 étudiants du lycée de Tuianu Le Gayic de Papara vers les Pays-Bas

Par ailleurs, 2 enseignants du Lycée agricole d'Opunohu se sont rendus en Belgique dans le cadre d'une mobilité du personnel.

En 2019 :

En 2019, 23 mobilités des étudiants ont été réalisées :

- 2 étudiants de l'École de Commerce de Tahiti (CCISM) vers l'Espagne et le Royaume-Uni ;
- 7 étudiants du lycée agricole d'Opunohu vers la Belgique ;

- 11 étudiants du lycée hôtelier dont 1 vers la Belgique, 6 vers l'Espagne, 1 vers l'Irlande, 1 vers Malte et 2 vers le Royaume-Uni ;
- 3 étudiants du lycée de Tuianu Le Gayic de Papara vers le Royaume-Uni.

Réalisations en 2020 :

En 2020, seulement 2 mobilités des personnels vers l'Espagne ont pu être mises en œuvre du fait de la crise mondiale du COVID et de la fermeture des frontières.

Réalisations en 2021 :

16 mobilités des étudiants ont pu être mises en œuvre. Le lycée Hôtelier de Tahiti a envoyé 8 étudiants en Espagne, 3 en Finlande, 1 en Irlande, 1 en Italie, 1 à Malte et 1 étudiant en Belgique. Le Lycée des Iles sous-le-vent a quant à lui envoyé un étudiant à Malte.

2 professeurs du lycée agricole d'Opunohu se sont rendus en Belgique à des fins de formation

Perspectives pour 2022 :

Le programme ERASMUS+ 2014-2020 sera clôturé au 31 mai 2022 et laissera place au nouveau programme ERASMUS+ 2021-2027.

Evaluation des activités :

Les membres du consortium se sont stabilisés et s'inscrivent dans une démarche européenne active malgré la réticence des familles à envoyer si loin des jeunes, même adultes, dans un contexte sanitaire si peu sécurisé.

Pistes d'amélioration émises par le responsable du suivi du projet :

- Continuer la mutualisation des pratiques et des réseaux de manière plus structurée.
- Concrétiser la proposition d'enquête comparative sur le devenir des étudiants ayant bénéficié d'une mobilité : Insertion professionnelle, nouvelle mobilité, poursuite d'étude.
- Explorer de nouveaux espaces de mobilité hors ERASMUS + : Océanie notamment dans le domaine de l'hôtellerie et de l'agriculture en s'appuyant sur les liens offerts par le réseau de la francophonie.

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : ERASMUS +	Réf. UE: 2021-1-FR01-KA131-HED-000009773
---------------------------	--

Porteur du projet : Consortium Polynésie (Signataire de la convention de financement)	Responsable du suivi du projet en PF : DAREIC de la DGEE (Thierry DELMAS, Directeur Général de l'Education et des Enseignements)
--	--

Budget du projet : Sans objet, voir les fiches individuelles des établissements engagés

Coût global	23 878 759 F CFP	200 104 €
-------------	------------------	-----------

Partenaires du projet

Les établissements signataires du consortium	
Établissements du second degré accueillant des étudiants BTS : lycées Diadème, Hôtelier, Papara Taravao, Uturoa, La Mennais et Agricole de Moorea.	
GREPFOC	BTS Formation Continue
CCISM	BTS

• LE PROJET

Objectifs principaux spécifiques : Erasmus+ s'adresse aux établissements du second degré et à l'enseignement Supérieur adhérent au consortium pour développer les mobilités des étudiants et des personnels de l'enseignement supérieur.

Stratégie et philosophie du projet :

Le consortium a pour objectif de développer la culture et la mobilité européennes chez les étudiants afin de les familiariser à l'environnement professionnel européen.

Bénéficiaires du projet :

Étudiants de BTS de formation initiale ou continue ainsi que des personnels de l'enseignement supérieur

Résumé du projet :

Les établissements proposent et repèrent les étudiants susceptibles d'avoir le profil pour assumer une mobilité européenne. L'Espagne et la Belgique sont les destinations les plus prisées par les établissements scolaires, suivies par Malte et l'Italie.

Ces mobilités s'inscrivent dans une logique de stage professionnel et peuvent être précédés par des cours de langues.

L'éloignement de la Polynésie Française conduit les établissements scolaires à solliciter des agences de placement (tel que « Tellus ») agréés par l'agence pour la recherche, l'accompagnement et le suivi des stages des étudiants dont les services sont payants.

Il est à noter que pour certains BTS, cette mobilité est obligatoire pour la certification finale, soit dans le cadre européen soit dans le cadre international (pays non-membres). Dans ce dernier cas, il n'y a pas de financement européen.

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Ces mobilités sont dans le cadre géographique européen et dans le cadre du programme ERASMUS +. La cohérence au niveau local s'inscrit dans le travail en collaboration avec le bureau des affaires européennes de la Polynésie française. Le BAE a un relais à la délégation parisienne de la Polynésie française.

Descriptif du projet :

Les étudiants partent au moins 60 jours en stage dans un pays européen (hors la France) dans une entreprise en rapport avec leur formation.

Par exemple,

- dans des hôtels pour les étudiants de BTS Hôtellerie restauration
- dans des agences de tourisme pour les étudiants de BTS Tourisme

Ces mobilités qui peuvent être complétées par des formations en langue vivante correspondant à la langue du stage font l'objet d'une évaluation voire d'une certification pour certains BTS.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Coordination du consortium : DAREIC

Accompagnement des établissements membres du consortium : DAREIC

Lien avec l'agence européenne de Bordeaux : DAREIC

Les établissements constitutifs du consortium sont réunis en bureau 2 à 3 fois par an afin notamment de travailler sur la répartition des mobilités, les bilans intermédiaires et finaux ainsi que sur les perspectives (les nouvelles demandes) Ces acteurs doivent encore travailler en groupes de travail sur les différents thèmes retenus dans la convention sous l'impulsion du DAREIC.

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

Le consortium a été créé en 2014 avec deux établissements : Le lycée Aorai et le lycée hôtelier. Il a été ensuite élargi à 7 autres établissements incluant des organismes de formation continue. Il compte désormais 9 établissements.

Réalisations en 2021 :

Le Consortium accueille un nouveau membre qui est le Collège-Lycée La Mennais.

La mise en œuvre des mobilités relevant de la convention 2021 démarrera à partir du mois de mai 2022.

Perspectives pour 2022 :

Une vingtaine de mobilités des étudiants devraient être mise en place courant 2022 avec pour destinations principales l'Espagne et l'Italie.

Evaluation des activités :

Au retour de mobilité chaque bénéficiaire doit compléter « le rapport du participant » qui leur est envoyé par la plateforme de gestion des mobilités ainsi qu'un deuxième test de langue afin d'évaluer leur progression.

Pistes d'amélioration émises par le responsable du suivi du projet :

- Continuer la mutualisation des pratiques et des réseaux de manière plus structurée.
- Concrétiser la proposition d'enquête comparative sur le devenir des étudiants ayant bénéficié d'une mobilité : Insertion professionnelle, nouvelle mobilité, poursuite d'étude.
- Explorer de nouveaux espaces de mobilité hors ERASMUS+ : Océanie notamment dans le domaine de l'hôtellerie et de l'agriculture en s'appuyant sur les liens offerts par le réseau de la francophonie.

8.7 PROGRAMMES HORIZONTAUX - ERASMUS+ - « NO MAN IS AN ISLAND »

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE: ERASMUS+	Réf. UE : 2018-1-IT02-KA229-047979_6
-------------------------	--------------------------------------

Porteur du projet : Lycée Don Bosco Tahiti – Pirae	Responsable du suivi du projet en PF : Lycée Don Bosco Tahiti – Pirae
--	---

Partenaires européens du projet

Liceo Laura Bassi	Italie
Lycée Saint Charles	La Réunion
Escola Basica e Secundaria Gonçalves Zarco	Portugal
Leppävaaran lukio	Finlande

Partenaires locaux du projet

Institutions politiques : Assemblée de Polynésie Française, Présidence de la Polynésie française
 Organismes publics : GIE Tahiti tourisme, Organismes culturels : tahitian paddle
 Entreprises privées : Aremiti, Promenade en mer, Taputu Gloria, A aka,
 Institutionnels : Association des Parents d'élèves.
 Institutions et administratifs : le Vice-Rectorat de la Polynésie Française,

• BUDGET

Coût global	11 159 666 F CFP	€
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	10 577 088 F CFP	€
Fonds privés (élèves + professeurs)	582 578 F CFP	

Durée et phasage du projet : 36 mois – Septembre 2018 à juin 2021

Durée des phases de mise en œuvre : **36 mois – Septembre 2018 à juin 2021**

Date de signature de la convention de financement : septembre 2018 Partenaires du projet

• LE PROJET

Objectifs du programme :

Il s'agit d'un projet multidimensionnel visant à refléter, planifier et réaliser les activités Erasmus+ KA229 entre 6 partenaires européens. Il vise à développer les compétences transversales des étudiants, en mettant l'accent sur la pensée critique, les études sociales, les langues étrangères et le numérique, en promouvant des pratiques innovantes en matière d'éducation et de coopération transnationale tout en partageant les bonnes pratiques pédagogiques. Certains thèmes sont essentiels comme le patrimoine culturel, la mondialisation, la migration, les questions sociales, la richesse culturelle apportée par chaque pays, l'innovation dans l'éducation et la conscience que nous appartenons tous à la « maison commune ».

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Face à une actualité parsemée d'actes de violence et de manifestations d'intolérance, qui mettent à mal l'intégration culturelle, il devient primordial de rappeler à nos futures générations la devise de l'Europe « Unis dans la diversité ».

Les 6 partenaires sont très éloignés les uns des autres mais partagent les mêmes problématiques de métissage de flux migratoires : D'où venons-nous ? Qui sommes-nous ?

Descriptif du projet :

Pour tous les participants, le projet est l'occasion de formation et d'échanges de pratiques pédagogiques :

-**la pédagogie par projets**. La coordinatrice principale italienne est formatrice à un niveau national et international sur ce type de méthodologie.

-**Twinspace et eTwinning**. 3 des 6 partenaires sont des ambassadeurs eTwinning. Un vrai partage de leur expérience est vécu tout au long du projet. Tous les partenaires ont ainsi obtenu le label de qualité pour le projet mené conjointement.

-**la formation en cascade**. Il s'agit de disséminer au maximum tous les enseignements et compétences acquis durant les rencontres. La participation d'un maximum de personnes par établissement est visée. Des événements comme les Erasmus Days, seront célébrés au sein de nos établissements.

-**webradio**. Les partenaires italiens et espagnols guident les autres membres du projet dans la création de podcasts avec les outils Spreaker et Audacity. Lors des rencontres en Espagne et au Portugal, les élèves de chaque pays partenaires se retrouvent pour raconter non seulement leurs expériences et apprentissages mais aussi énoncer les résolutions votées lors des « sessions parlementaires » propres au projet.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

- contrôle du projet
- soutien moral, matériel et logistique
- accompagnement des actions
- formation aux TICE

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS**Historique du projet**

En novembre 2018, toutes les coordinatrices des pays partenaires se sont retrouvées à Bologne pour parfaire le programme présenté à Erasmus.

En mars 2019 les partenaires se sont retrouvés à Valence, en Espagne.

Au programme de cette rencontre :

- remise de prix du concours de logo.
- atelier analyse d'un glossaire
- visite du musée des Fallas et de la cité des Arts et des Sciences.
- débat sur l'inclusion à la mairie d'Aldaia
- réalisation et enregistrement d'un premier podcast sur le projet (lecture d'un poème traduit dans nos langues respectives)
- échanges et observations de méthodes pédagogiques
- création d'un e-magazine (journal de la rencontre)
- création d'un compte Instagram, Twitter, (erasmusnomi), d'un blog (<https://erasmusnomi.blogspot.com>)

En mai 2019, une nouvelle rencontre s'est faite à Madère, Portugal.

C'était l'occasion de débattre sur le multiculturalisme et l'Union européenne.

Des visites culturelles ont été organisées ainsi que des excursions pour découvrir la richesse naturelle du pays. (Levada)

Les étudiants ont pu partager un peu de leur patrimoine littéraire et musical en participant à une soirée littéraire organisée dans l'institut du vin de Madère.

Un deuxième podcast a été enregistré dans les locaux d'une radio locale.

Les Portugais ont initié leurs hôtes à la peinture sur faïence, activité typique de l'île de Madère (Azulejos).

Une conférence entre enseignants a permis de partager des expérimentations pédagogiques touchant les sujets comme l'inclusion et la formation des étudiants en difficulté.

Du 13 au 19 octobre 2019, le lycée Don Bosco a reçu les délégations européennes pour une semaine d'activités tournant autour du « Vivre ensemble ».

Des rencontres institutionnelles et culturelles ont été organisées :

- visite de la Présidence et entretien avec le Président
- visite de l'Assemblée de la Polynésie française
- tour de l'île sur le thème « Te Mana »
- visite de l'île de Moorea

Entre ces rencontres, les partenaires ont travaillé conjointement sur le twinspace pour mener des activités communes par rapport aux objectifs à atteindre. Ils ont notamment partagé leurs connaissances sur leur héritage culturel (World Heritage Day) et sur l'écologie (Earth Day) en utilisant des outils comme Genially et Kahoot.

Le 11 octobre a été l'occasion de célébrer les Erasmusdays. Au programme :

- expositions de photos retraçant les différentes rencontres européennes lors de tous les projets Erasmus engagés par le lycée
- témoignage d'une enseignante italienne sur son expérience dans le programme Erasmus+

De novembre à Décembre 2019, toutes les équipes européennes ont travaillé sur des thèmes aussi divers que la célébration des fêtes de Noël, la journée du 25/11 contre la violence envers les femmes, des échanges sur le thème « Que faire pour le climat ? ».

Réalisations en 2020 :

Pendant le confinement, il a été difficile de mobiliser les élèves, beaucoup d'entre eux ne disposant pas d'un accès à Internet suffisant. Un clip vidéo a cependant été réalisé sur le modèle du « Don't rush challenge » et le quotidien des élèves a été échangé durant les semaines de confinement à travers l'écriture de journaux. Les européens partageaient notamment leurs inquiétudes quant à l'issue de leur année scolaire.

En avril 2020, une rencontre internationale devait se faire à Espoo en Finlande. Du fait de la crise sanitaire, les projets ont été suspendus. La rentrée des européens est attendue pour démarrer de nouvelles activités en ligne.

Réalisations en 2021 :

La fin du projet, prévue pour juin 2021, a été prolongée jusqu'en décembre 2021.

Certains partenaires ont ainsi pu organiser des mobilités, notamment sur l'Italie et l'île de la Réunion.

Au vu des restrictions sanitaires, la participation de la Polynésie Française n'a pas été possible.

Les étudiants polynésiens, du fait des décalages horaires, n'ont pas pu participer aux visioconférences organisées pendant les mobilités

Les élèves polynésiens de classe européenne ont cependant été sensibilisés à ces rencontres et la présentation des pays partenaires a été faite à travers des vidéos partagées sur la plateforme Twinspace.

Les Erasmus Days n'ont pas pu être organisés non plus au sein du lycée Don Bosco. De fait, les élèves, démotivés, ne se sont plus sentis concernés et se sont portés absents.

Evaluation des activités pour l'ensemble du projet

Après chaque rencontre, les étudiants sont invités à partager leurs expériences, activités, relations humaines vécues lors de leur séjour en remplissant un questionnaire Google Form.

Un suivi régulier des finances accordées par l'Europe est assuré précisément.

Les partenaires se soutiennent dans les évaluations communes tant au niveau administratif que pédagogique.

Une médiatisation est largement assurée (radio, télévision, journaux, média sociaux...).

8.8 PROGRAMMES HORIZONTAUX - ERASMUS + - "MULTIMEDIA, MULTIDISCIPLINARITY, MULTICULTURALISM" / "UTILISER LES MEDIA DANS L'EDUCATION POUR UNE BONNE CITOYENNETE ACTIVE (PAGE FB DU LYCEE : [HTTPS://WWW.FACEBOOK.COM/LYCEEDUDIADEME/](https://www.facebook.com/lyceedudiademe/))

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : Partenariats stratégiques entre établissements scolaires uniquement	Réf. UE : 2019-1-BE02-KA229-060285_5 notifications email, dossier accepté le 31 juillet 2019 01/09/2019 – 31/08/2021 Mise à disposition de la convention 09 août 2019 sur la plateforme partenariats@agence-erasmus.fr
--	--

Porteur du projet : Lycée du Diadème, Te Tara o Mai'ao	Responsable du suivi du projet en PF : DAREIC de la DGEE
---	---

• BUDGET

Coût global	6 065 763 F CFP	50 830 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	5 615 752 F CFP	47 060 €
Part des parents	30 000 x 15 = 450 000 F CFP	

Durée et phasage du projet : projet sur 3 ans (01/09/2019 – 31/08/2022)

Partenaires du projet	
Portugal (Açores)	Turquie (Cappadoce)
Italie (Sicile)	Roumanie (Bucarest)
France (Tahiti, Lycée Polyvalent de Pirae)	Belgique (Bruxelles)

• LE PROJET

Objectifs principal et spécifiques :

L'idée du projet "Multimédia, Multidisciplinarité, Multiculturalisme", portant l'acronyme "3Multi" est née des besoins et hypothèses communs suivants des institutions qui forment ce partenariat :

-au lieu de créer un contenu multimédia amateur afin de le publier sur les réseaux sociaux, les jeunes pourraient utiliser et améliorer à la fois leurs compétences numériques pour l'apprentissage mais aussi la culture et les valeurs européennes

-en utilisant le multimédia et la multidisciplinarité dans l'éducation, les enseignants augmenteraient la qualité et l'efficacité de leurs cours.

Les objectifs du projet sont :

1. développement des compétences numériques des élèves et des enseignants (MULTIMÉDIA) dans 6 domaines : sécurité Internet, conception Web, animation, montage vidéo, image et son.
2. développement professionnel des enseignants vers un style d'enseignement multidisciplinaire qui conduirait à une plus grande motivation à apprendre du côté des étudiants (MULTIDISCIPLINARITÉ) ;
3. développement culturel et linguistique (MULTICULTURALISME) : les étudiants utiliseront les compétences numériques et la langue anglaise pour en savoir plus sur les valeurs, la culture et les traditions européennes, en élaborant du matériel numérique sur ces sujets. L'interaction et le travail de groupe aideront ces jeunes étudiants à développer un éventail de qualités telles que : la tolérance, la créativité, l'esprit d'équipe, la pensée critique, les compétences en communication.

Les partenaires sont :

-Stedelijke Humaniora, Dilsen-Stokkem, Belgique (coordinateur) Colegiul National CANTEMIR-VODA, --Bucarest, Roumanie TEMMUZ SEHITLERI ANADOLU LISESI, Nevsehir, Turquie, EBI de Angra do Heroísmo, Angra do Heroísmo, Portugal Lycée polyvalent de Taaone, Pirae, France
IISS Jacopo del Duca - Diego Bianca Amato, Cefalu, Italie

Le coordinateur et l'institution portugaise ont un label scolaire eTwinning valide. Tous les partenaires, à l'exception de EBI de Angra do Heroísmo, ont une expérience Erasmus +, en tant que coordinateurs ou partenaires.

Durée : 36 mois (du 1er septembre 2019 au 31 août 2022)

Langue : anglais

Les étudiants participants ont entre 14-18 ans

Nombre de participants : 280 par année de projet

Étudiants participant aux mobilités : 89

Enseignants participant aux mobilités : 46-61, selon le nombre d'enseignants participant aux MT.

66 étudiants ayant moins d'opportunités seront impliqués dans des projets locaux. Ils sont confrontés à des handicaps, des difficultés économiques, des obstacles géographiques ou sociaux, des différences culturelles ou ils sont immigrés. Les participants seront sélectionnés selon un processus transparent, impartial et équitable.

Les réunions tenues pendant le projet sont :

- 3 réunions de projets transnationaux, en Belgique, en Italie et au Portugal
- 5 formations conjointes de courte durée, dans chaque pays, à l'exception du Portugal 6 échanges de courte durée de groupes d'élèves, un dans chaque pays

La répartition des tâches et des responsabilités entre les partenaires : BELGIQUE : monitoring, eTwinning ; ROUMANIE : le site du projet ; TURQUIE : bilan ; PORTUGAL : diffusion ; FRANCE : promotion ; ITALIE : communication.

Un plan a été conçu pour chaque activité LTT (Learning, Training, Teaching), contenant :

- des activités de préparation locale qui auront lieu avant l'activité LTT respective en mettant en évidence les éléments suivants : thème et objectifs, groupes cibles et animateurs, méthodes et outils utilisés, heure et lieu de l'événement, méthodes et instruments d'évaluation.
- les activités qui auront lieu lors de la réunion de projet pour les étudiants et les enseignants : présentations, ateliers, travail individuel ou travail en groupe / binôme, chasse photo, exposition, team building, événements culinaires ;
- activités de diffusion qui auront lieu localement après l'activité LTT respective, étant de deux catégories :
 - 1) préparation du matériel (présentations, courts métrages, lettres d'information) qui sera affiché sur le site Web du projet, sur eTwinning, sur chaque site Web des institutions participantes ;
 - 2) ateliers locaux, réunions.

Les risques sont pris en considération.

Les lignes d'action de suivi sont :

- élaboration du site web du projet
- développer l'approche multidisciplinaire au sein des institutions partenaires
- encadrement multimédia dans les activités didactiques ou périscolaires de l'école
- maintenir ouvert tous les canaux de communication créés pendant le projet
- compte tenu de l'impact du projet sur les élèves, les enseignants, l'école et la dimension européenne qui a pris, le département des projets internationaux de chaque institution partenaire aura du mal à nouer de nouveaux contacts avec des écoles étrangères afin de développer de nouveaux projets.
- développer le projet sur eTwinning : il faut envisager d'élargir le projet et d'en créer de nouveaux similaires.

La diffusion se fera selon des stratégies décidées en fonction des groupes cibles :

- élèves des groupes cibles appartenant à chaque école
- enseignants de chaque institution partenaire

- des jeunes en dehors des écoles partenaires qui visualiseront les supports mis en ligne par les participants au projet
- les enseignants en dehors de l'école partenaire qui verront le matériel affiché
- communauté locale et autorités éducatives.

Stratégie et philosophie du projet :
FAVORISER L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

Introduire une dimension européenne dans les apprentissages des élèves ou dans le plan de formation des personnels encourage et favorise l'innovation pédagogique par la collaboration entre disciplines, le développement de l'approche partenariale, la réflexion sur les modalités pratiques d'organisation pédagogique.

Les projets Erasmus + sont autant de possibilités d'expérimentation locales qui peuvent produire des effets systémiques. Pour une équipe éducative, préparer une candidature Erasmus + c'est également l'occasion de travailler en pédagogie de projet.

Bénéficiaires du projet :

15 mobilités élèves et 7 mobilités enseignantes sur 2 ans et 3 pays uniquement, la Belgique, le Portugal, l'Italie

Résumé du projet :

Immenses comme l'Europe, séparées par l'océan, les 118 îles de la Polynésie française sont séparées par 15 719 km de la France métropolitaine. Avec une population totale de 275 000 habitants, la Polynésie compte 35 lycées répartis sur toutes les îles avec une capitale TAHITI, qui à elle seule compte huit lycées. Le Lycée Polyvalent de Ta'aone, avec plus de 40 ans d'existence, a formé de nombreuses générations d'étudiants aux parcours différents. L'école est située sur la commune de Pirae, commune de 14 129 habitants, parmi les 47 autres communes qui comptent la Polynésie française. Le Lycée Polyvalent de Ta'aone regroupe un lycée professionnel, un lycée général et technologique et une formation post-baccalauréat composé de 4 sections de BTS (Brevet de technicien supérieur) et d'un PTSI (Physique, technologie et sciences de l'ingénieur) pré-classe. Le lycée compte environ 1070 étudiants et étudiants, dont près de 362 sont des stagiaires originaires des îles et de cinq archipels éloignés. Étant une véritable ville académique qui devrait théoriquement fusionner avec Aorai High School, sa capacité cette année 2019, sans la fusion, est de 1070 étudiants et 142 enseignants aux parcours et diplômes différents.

Les objectifs de réussite fixés en 2017 étaient ambitieux pour le projet d'éducation partagée, ainsi que pour la progression des examens. Sur ces deux points, des progrès significatifs ont été réalisés : pour la première fois, le lycée atteint un taux de réussite de 90% en série S, plaçant l'établissement dans la moyenne élevée des établissements polynésiens. Au-delà de la symbolique des chiffres, le plus important est que le progrès est possible, que la persévérance et le travail acharné avec les élèves, même lorsque le niveau initial est modeste, peuvent réussir. La croissance des résultats du secteur S ne doit pas occulter la très bonne performance en ST2S : 88,6%, ainsi que le maintien de résultats honorables en STI2D : 77,1% et en bac professionnel : 63,7%. Le travail accompli peut en effet être considéré comme "honorable" au vu des difficultés rencontrées chaque jour sur le terrain. Concernant les post bac : avec 84,70% de réussite en BTS les résultats progressent. Plus que partout ailleurs, en Polynésie, le travail effectué en classe est important et la présence aux cours est essentielle. L'amélioration de nos résultats comme la réduction du décrochage scolaire et le développement du e-learning, sans négliger l'internationalisation de l'établissement, sont nos objectifs scolaires.

Participer au projet 3Multi offrira à notre lycée de nombreux avantages : les élèves seraient mieux préparés pour l'informatique et le multimédia, et le risque de décrochage diminuerait et les enseignants développeraient leurs compétences pédagogiques. De plus, nous avons la possibilité de montrer notre culture, qui est très différente de celle du continent, et en même temps de connaître la culture de certains peuples vivant à des dizaines de milliers de kilomètres de nous. Nous avons une équipe Erasmus + très enthousiaste, dirigée par Richard Deane.

• **CADRE D'INTERVENTION**

Contexte du projet :

L'IMPACTS DES PROJETS ERASMUS +

Le projet Erasmus + induit des effets à court, moyen et long terme. L'impact attendu est parfois différent de l'impact réel, ce qui peut conduire à une révision de stratégie en cours de projet.

IMPACTS SUR LES ÉLÈVES

Confiance en soi

Connaissance de l'Union européenne

Construction de liens durables avec des élèves des établissements partenaires

Évolution des compétences en langues vivantes étrangères, en Histoire-géographie

Évolution des compétences sociales (relationnel, autonomie, responsabilisation)

Ouverture à d'autres cultures (Paris, Belgique (Bruxelles, Dilsen-Stokkem), Italie (Sicile), Portugal Développement de la compétence interculturelle / Conscience citoyenne

IMPACTS SUR LES PROFESSEURS

Confrontation à des méthodes pédagogiques différentes, échange et mutualisation de pratiques

Confrontation à des sujets/savoirs nouveaux

Connaissance dans son propre champ disciplinaire
Évolution des compétences en gestion de projets
Évolution des compétences en langues vivantes par la formation
Motivation à travailler en équipe pluridisciplinaire
Motivation pour la formation continue et le développement des compétences professionnelles
Connaissance et compréhension du système éducatif des pays partenaires (contenus, méthodes d'évaluation)
Motivation pour le métier
Implication dans le projet d'établissement (Axe – Relation à l'international)
Capacité à travailler avec des professeurs d'autres disciplines (HG, Lettres, Langues, Technologies)

IMPACTS SUR L'ÉTABLISSEMENT

Amélioration du climat scolaire
Développement de l'interdisciplinarité
Développement de l'ouverture et de la coopération avec des écoles d'autres pays
Nouveaux lieux de stage en Europe
Amélioration des relations entre élèves et personnels de l'établissement
Développement du travail en équipe : entre professeurs, équipe administrative et équipe de direction Augmentation du rayonnement de l'établissement
Renforcement de la dimension européenne dans le projet d'établissement
Implication des familles à la vie de l'établissement
Soutien et participation d'acteurs locaux : collectivités, entreprises, associations de parents d'élèves
Ouverture de sections européennes
En accord, avec le Proviseur et l'intendant, pour tout élève identifié et engagé dans le projet Erasmus, les élèves devront :
- S'acquitter de la somme de 30 000 francs CFP auprès de l'intendance (en attente validation CE)
- S'acquitter de la somme de 14 \$ US ESTA online, correspondant à l'autorisation obligatoire d'arrêt aux Etats-Unis (Los Angeles)
- Déposer rapidement l'autorisation parentale signée, avec copies des passeports de l'élève, du ou des parents signataires de la présente autorisation CERFA
- S'engager pleinement (contrat moral) à travailler au quotidien pour réussir
- S'engager pleinement dans le projet pédagogique du Lycée de Pirae
- Rendre compte de son séjour grâce un récit de voyage établi numériquement (avec photos) à rendre 5 jours après chaque retour de séjour
- Avoir une attitude irréprochable lorsque vous êtes logés en famille d'accueil et après

Descriptif du projet :

Première année : présentations et états des lieux

Identification des élèves, Lycée

Cohésion de groupes à Fare Hape à Papeno'o Soutien en Anglais, Lycée, C14
Erasmus Days 10 et 11 octobre 2019 au Lycée Création chorégraphique, spectacle en Belgique, Lycée Répétition pour la journée polynésienne, Lycée

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Ministère de l'économie verte, M. Tearii ALPHA, conférence sur l'Europe, Erasmus Days, le 11 octobre 2019
Députée, Mme SANQUER Nicole, conférence sur Erasmus, vie professionnelle des jeunes, le 10 octobre 2019
Tahiti spot Light, direct vidéo, montage vidéo
Assemblée de Polynésie Française
ASMAN Impressions (T-Shirts)

● PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique :

Réalisations en 2020 :

Concours de Logo lancée par le pays coordinateur (Belgique)
Impressions des T-shirts Erasmus
Erasmus Days avec 6 ateliers le jeudi 10 et vendredi 11 octobre 2019
Premier Voyage en Belgique du 13 au 26 Novembre 2019
Rédaction des 7 récits de voyage en anglais
Montage vidéo, 7 montages en tout

Réalisations en 2021 :

Lancement concours de logo "Erasmus Diadème" pour tous les élèves du lycée
Erasmus Days avec 6 ateliers : Mardi 12 octobre 2021
Mini-concert Erasmus, multiculturalisme le vendredi 10 décembre de 12h à 13h

Réalisations en 2022 :

Journée Portes ouvertes : présentation du programme Erasmus et des projets en cours, le samedi 12 février 2022
Du 3 au 14 mars 2022 : accueil à Tahiti des partenaires (Roumanie, Portugal, Belgique, Turquie)
Cf le programme durant le séjour
Du 5 au 13 mai 2022, déplacement au Portugal de 8 étudiants, 1 surveillant et 1 enseignant

Réalisations pour 2019 :

Erasmus Days le jeudi 10 et vendredi 11 octobre 2019

Réalisations pour 2021 :

1. mercredi 25 août 2021 : réunion de présentation des projets Erasmus aux professeurs du lycée Diadème
Exposition numérique (Lycée) :

2. Formation des groupes d'élèves au numérique (Lycée)

3. Participation de Mmes LONGINES Maeva, TAVITA Vaitiare et M. DEANE, enseignants, à un conseil d'établissement pour exposer à l'administration, aux représentants des élèves et parents, les 3 projets Erasmus+ en lien avec le numérique, sur l'enseignement à distance pour lutter contre l'échec scolaire, à savoir :

- 3 M : Multimedia, Multidisciplinarity, Multiculturalism (partenaire, Chef de projet M. DEANE)
- EDDI : Education Digital Distance Impact (partenaire, Chef de projet Mme TAVITA)
- Next Generation Digital Learning (Coordinateur, Chef de projet M. DEANE et Mme TAVITA)

4. Formation aux logiciels multimédia tels que POWTOON et EDPUZZLE, basé sur le volontariat malgré le manque d'outils informatiques pour le projet, avec des élèves du BTS Electrotechnique 2^{ème} année et de terminales spécialité LLCER, soit 35 élèves au total sur 2300 élèves que compte l'établissement.

Perspectives pour 2022 :

Pour la journée polynésienne, le 29 avril 2022, animation prévue par les élèves Erasmus d'un atelier « Tuaro » afin de travailler l'axe « multiculturalisme » et présentation d'un spectacle de danses.

Du 5 au 13 mai 2022, déplacement prévu au Portugal. Sur place, exposé sur 4 réalisateurs de films locaux.

Projet de salles dédiées (3 MULTI ; EDDI, Next Generation Digital Learning, 3D Technology) et de classe inversée pour apprendre autrement avec les nouvelles technologies pour la période 2021-2023.

Evaluation des activités

Comportement des élèves avant voyage : Des élèves timides et peu sûrs d'eux. Une pratique de la langue anglaise déficiente. Une prise d'initiative peu évidente.

Comportement des élèves après voyage : Une prise en assurance. Meilleure confiance en eux. Des élèves plus motivés et moins absents. Des capacités dans la gestion de projets, voire dans la création de projets. Des résultats en progrès, en anglais et en histoire-géographie.

Qualité des montages vidéo : L'usage de nouvelles applications de montage vidéo permet une création plus rapide et élaborée.

Qualité des récits de voyage : L'expression est plus précise, et le vocabulaire plus riche. Les étapes du récit s'enchaînent avec clarté et cohérence. Le carnet est soigné, les illustrations sont variées, originales et adaptées au texte. Tout se fait à l'aide de l'outil numérique.

Questionnaire après voyage à destination des parents et des élèves :

8.9 PROGRAMMES HORIZONTAUX - PROGRAMME BEST 2.0+

• **PRESENTATION GENERALE**

Instrument UE : Programme BEST	Réf. UE
---------------------------------------	----------------

Porteur du projet : UICN et partenaires	Responsable du suivi du projet en PF : Caroline Vieux, SARL HOPE ! Rapporteur : Bureau des Affaires Européennes (BAE)/ Délégation aux Affaires Internationales, Européennes et du Pacifique (DAIEP)
--	--

Budget du projet		
Coût global	155 130 300 F CFP	1.300.000 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	155 130 300 F CFP	1.300.000 €

Durée et phasage du projet : 2020-2023
Date de démarrage : Janvier 2020
Date de fin : Janvier 2023

• **LE PROJET**

<p>Objectifs du programme :</p> <p>L'objectif principal de BEST 2.0+ est de promouvoir la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des ressources naturelles et des services écosystémiques, y compris pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, dans les PTOM.</p> <p>L'objectif spécifique est de renforcer les autorités locales et organisations de la société civile engagées dans le développement local, la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des services écosystémiques dans les PTOM au travers de la mise en œuvre de subventions et d'activités de renforcement des capacités.</p> <p>Bénéficiaires du projet :</p> <p>Les entités bénéficiaires visées par les subventions moyennes sont: Organisations locales non-gouvernementales (ONGs) ; Organisations locales de la société civile ; Organisations locales communautaires(OCs) ; Organisations locales à but non lucratif ; Organisations locales à but lucratifs et socio-professionnelles répondant aux critères de la microentreprise ; Institutions locales sub-gouvernementales ; Organismes d'Etat membre européens ; Organisations régionales ; Organisations internationales ; - impliqués dans la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles et des services écosystémiques, y compris pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets basées sur les écosystèmes, comme base du développement durable dans les PTOM.</p> <p>Les petites subventions BEST 2.0+ visent principalement à faciliter l'accès à des financements appropriés des acteurs locaux basés dans les PTOM. Ainsi les bénéficiaires visés par les petites subventions BEST 2.0+ sont: Organisations locales non-gouvernementales (ONGs) ; Organisations locales de la société civile ; Organisations locales communautaires(OCs) ; Organisations locales à but non lucratif ; Organisations locales à but lucratifs et socio-professionnelles répondant aux critères de la micro-entreprise ; Institutions locales sub-gouvernementales ; - impliqués dans la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles et des services écosystémiques, y compris pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets basées sur les écosystèmes, comme base du développement durable dans les PTOM.</p> <p>Résumé du projet :</p> <p>Le Programme BEST 2.0+, coordonné par l'UICN et financé par la Direction générale pour la coopération internationale et le développement de la Commission européenne (CE DG DEVCO) dans le cadre de l'initiative phare biodiversité pour la vie (B4Life) offre un financement nécessaire, accessible et ciblé pour des actions de terrain de conservation et de développement durable dans les PTOM. Dans la région Pacifique, un appel à projets pour les petites subventions a été lancé en septembre 2020.</p>
--

• **CADRE D'INTERVENTION**

Contexte du projet :

En 2020, les programmes Life4BEST et BEST 2.0+ ont pris le relais à la fin de BEST RUP et BEST 2.0, couvrant respectivement les RUP et les PTOM. Les deux programmes soutiennent des actions de terrain, qui visent à autonomiser et renforcer les autorités locales et les organisations de la société civile engagées dans le développement local, la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des services écosystémiques. Pour ce faire, lesdits programmes ont mis en place un mécanisme de subventions qui s'accompagne d'activités de renforcement des capacités.

Descriptif du projet :

BEST 2.0+ est un programme financé par la Commission européenne, DG DEVCO, dans le cadre de l'initiative Biodiversity4Life. Il poursuit l'initiative BEST et constitue une suite directe du programme BEST 2.0. L'objectif de BEST 2.0+ est de promouvoir la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des ressources naturelles et des services écosystémiques, y compris pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, dans les PTOM. Ces derniers sont situés dans les régions des Caraïbes, de l'océan Indien, du Pacifique, des régions polaires et subpolaires et de l'Atlantique Sud.

BEST 2.0+ cherche à atteindre son objectif en renforçant les autorités locales et les organisations de la société civile qui sont engagées dans le développement local, la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des services écosystémiques dans les PTOM à travers la mise en œuvre d'un mécanisme de subventions qui s'accompagne d'activités de renforcement des capacités. Le mécanisme de subventions prend la forme d'un appel à propositions, conçu pour fournir un soutien efficace aux petites actions de terrain au niveau local et régional pour la période 2020-2022. Il s'assure que le mécanisme reflète la demande et les besoins locaux, et fournit davantage de soutien aux parties prenantes locales pour exprimer leur potentiel.

En outre, BEST 2.0+ vise à accroître la visibilité des PTOM en tant que parfaits exemples en matière d'approches écosystémiques et contributeurs clés à la réalisation des objectifs européens et internationaux en matière de biodiversité.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Un des objectifs du programme BEST 2.0+ est de faciliter, d'habiliter et de renforcer les acteurs locaux, autorités locales et organisations de la société civile, qui sont engagés dans le développement local, la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles et de services écosystémiques dans les PTOM. La présence et disponibilité d'une équipe régionale dans chaque région concernée permet un accompagnement et appui des porteurs de projets, le partage des connaissances et des synergies entre les projets et les différents acteurs locaux ainsi qu'une capitalisation des leçons apprises plus aisées. Le programme BEST 2.0+ propose un important volet de renforcement des capacités locales, notamment via des formations au montage et à la gestion de projets.

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique

Démarrage de BEST2.0+ en 2020

Réalisations en 2021 :

- Réunion de présentation relative à l'élaboration des propositions complètes pour les 15 notes de concept retenues en janvier.
- Soumission des propositions complètes début mars
- Organisation du comité régional d'évaluation en avril
- Notification des projets lauréats (14) en juin, préparation et signature des conventions de subventions et lancement de la majorité des projets en juillet/août.
- Organisation de réunions techniques et financières individualisées avec l'ensemble des porteurs de projets en octobre et novembre afin de renforcer les capacités de chaque porteur à effectuer un rapportage de qualité.

Perspectives pour 2022 :

- Visites de suivi en mai pour la Polynésie française et en septembre pour la Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna.